Grandir à Bruxelles

CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANT N°17-18 AUTOMNE HIVER 2006

NUMERO SPECIAL



GUIDE

L'ACCUEIL DE L'ENFANT À BRUXELLES

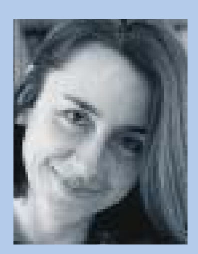
Avant 3 ans
De 3 à 12 ans

Grandir à Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES



Alain Dubois



Perrine Humblet



Vincent Lorant



Patricia Vincart

Comité de rédaction : Perrine Humblet, Vincent Lorant, Alain Dubois, Patricia Vincart

Production : POPLAR

Direction artistique : Anne-Catherine Gerbaud

Photos de couvertures & p.55, 59, 67, 80, 81, 87, 93 : Olivier Bultiau 2006 - Art en Marge Bruxelles

Ont participé à la conceptualisation et à la rédaction de ce numéro : Alain Dubois (CERE), Catherine Gillet (CERE), Sophie Lefevre (CDCS), Anne Nasielski (CERE) et les coordinateurs communaux ATL, Solveig Pahud (CDCS), Patricia Vincart (COCOF)

Merci aux comités subrégionaux de l'ONE et de Kind & Gezin qui nous ont permis d'affiner certains points de nos recherches.

Merci aux collègues et amis qui nous ont permis d'entrer dans leur intimité familiale pour illustrer ce numéro

Editorial

Je suis particulièrement heureuse de la parution de ce numéro spécial des cahiers de l'Observatoire de l'enfant.

En effet, au-delà de son volume inhabituel, son contenu répond à la demande des familles de bénéficier d'une information pointue sur l'accueil des enfants sur l'ensemble de la région bruxelloise.

Plusieurs organismes offrent des informations à ce sujet : les communes qui ont le souci de répondre aux besoins de leurs habitants, l'ONE et Kind & Gezin, auxquels tout milieu d'accueil de l'enfant doit se déclarer.

Ces informations – souvent dispersées – , ou les liens vers les sites internet qui les rendent accessibles, sont rassemblées ici pour la première fois.

L'Observatoire de l'enfant, qui suit l'évolution de ce secteur depuis 15 ans, a choisi également de mettre en évidence les « nouveaux visages de l'accueil » à Bruxelles et les projets qui sortent des sentiers battus.

Au centre de ces projets vous trouverez une offre dynamique permettant de soutenir à la fois la parentalité et la socialisation des enfants.

Les structures innovantes qui apparaissent prouvent la créativité bruxelloise et confortent la volonté politique régionale de développer des places d'accueil – hélas, encore insuffisantes à ce jour – qui répondent aux nouveaux besoins sociaux et culturels des familles.

Ce cahier spécial mérite une lecture active.

Je vous y invite.

Françoise DUPUIS
Ministre, Membre du Collège
chargée de la Culture (CoCof)

L'accueil à Bruxelles sous toutes ses formes

MODE D'EMPLOI À DESTINATION DES PARENTS

Ce guide a été conçu comme un mode d'emploi, un outil à l'attention des parents en recherche d'un milieu d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 13 ans, ainsi que des médiateurs sociaux agissant comme relais auprès des parents.

Pour ce faire, l'Observatoire de l'enfant s'est associé au CERE, Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance, ainsi qu'au CDCS, Centre de documentation et de coordination sociale de Bruxelles, tous deux présentés à la fin de ce numéro spécial.

Notre approche fondée sur des critères de qualité, d'accessibilité, de choix et d'équité s'inscrit dans une dynamique citoyenne et se situe plus particulièrement dans le cadre d'une mission d'information et de soutien à la création de places d'accueil pour les enfants, en Région bruxelloise.

Le guide aborde l'accueil des enfants en deux chapitres, le premier étant consacré aux enfants de moins de 3 ans ; le second, aux enfants d'âge scolaire. Dans chacun des deux chapitres, le lecteur trouvera tout d'abord une présentation claire des types d'accueil et des différents milieux existants selon l'organisme de contrôle compétent (ONE ou Kind & Gezin). Ensuite, pour le 0-3 ans, il pourra découvrir l'offre d'accueil, commune par commune, à travers des données tant quantitatives que descriptives. Pour le 3-12 ans, l'offre d'accueil lui sera présentée par chacune des coordinations de l'Accueil Temps Libre.

La priorité a été dans ce guide, pour ce qui concerne les très jeunes enfants, de mettre en évidence toutes les formes alternatives et innovantes de leur accueil. Nous les avons dénommées « nouveaux visages de l'accueil ».
En effet, lors du recensement récemment effectué de l'ensemble des milieux d'accueil bruxellois ONE et Kind & Gezin, force a été de constater l'émergence d'un « troisième secteur » dans l'offre d'accueil.
Ce secteur parfois moins connu et structurellement plus fragile parce que ne bénéficiant que de subventions disparates et ponctuelles, est aussi extrêmement créatif. Ces structures innovantes que sont les « nouveaux visages de l'accueil » se caractérisent par leur organisation autour d'initiatives visant à répondre à une demande atypique identifiée, par leur ancrage dans le tissu urbain, leur participation à une réelle dynamique de quartier et leur souci d'accessibilité financière.
Il s'agit d'un secteur en pleine évolution, mu par une série de décisions politiques récentes en réponse à une situation critique de pénurie, conséquence d'une période de stagnation de plus de dix ans. Ce guide présente une photographie de la situation de l'accueil dans les dix-neuf communes bruxelloises.

Y sont inclus les projets les plus récents qui relèvent du tout dernier appel à projet de l'ONE, du moins tous ceux qui seront concrétisés d'ici la fin 2007.
L'évolution de ces données est à suivre sur le site de l'Observatoire de l'enfant, **www.grandirabruxelles.be**
Nous vous invitons à le consulter.

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans en dehors de l'école mis en perspective par les coordinateurs communaux eux-mêmes fait donc l'objet du deuxième chapitre de ce guide.
Les coordinateurs de seize communes bruxelloises sont les garants d'une information fiable et officielle en matière d'accueil des jeunes enfants en dehors de l'école. Ils sont un relais essentiel entre les parents et les opérateurs, autrement dit ceux qui organisent ces accueils, contribuant par un travail de proximité, de coordination, de concertation et de réflexion, à l'amélioration de la qualité de cet accueil.



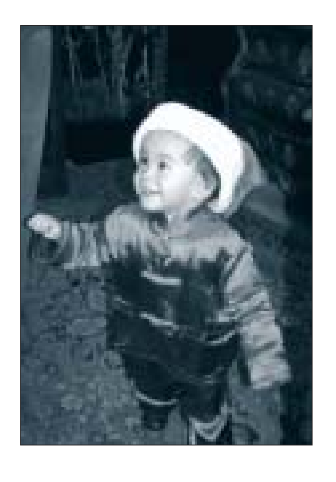
L'accueil des **0-3 ans**

Parce que vous pensez que pour s'épanouir votre petit a besoin de se retrouver avec d'autres bébés, parce que vous avez besoin de temps libre ou parce que vous travaillez, vous aimeriez trouver un lieu d'accueil pour votre enfant.

D'une famille à une autre, ces besoins d'accueil peuvent être fort différents : accueil pour quelques heures une fois de temps en temps, accueil pour une demi-journée régulièrement, accueil à mi-temps ou à temps plein toute la semaine, accueil le temps d'une formation, accueil pour un enfant malade ou accueil pour un enfant souffrant d'un handicap. Quelle structure d'accueil répondra le mieux à vos besoins?

Pour vous aider à trouver ce qui vous correspond, nous allons vous présenter les différentes structures d'accueil existantes en les différenciant selon deux critères :

1. **le type d'accueil** (en collectivité tel que le propose la crèche, par exemple, ou à caractère familial tel que le propose l'accueillante à domicile);



2. **le type de participation financière** (proportionnelle au revenu des parents tel qu'imposé par l'ONE pour les structures qu'il agrée, ou fixée librement par la structure autorisée).

BON à *SAVOIR*

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prix de la journée d'accueil dans une structure agréée est calculé sur base du revenu du ménage, à l'exclusion des allocations familiales et des interventions des pouvoirs publics dans les frais d'entretien d'un enfant placé en famille d'accueil.
Les barèmes qui permettent de déterminer le prix de la journée sont actualisé annuellement. Au 30 juin 2006, le prix de la journée varie entre 2 et 28€ par jour. La moyenne est estimée à environ 14€ pour une journée complète d'accueil.
Pour plus de précisions, consultez le site de l'ONE : ***www.one.be > crèches et cie > documents réglementaires.***

Vous pouvez déduire les frais de garde de votre enfant dans votre déclaration d'impôts. Pour plus d'informations à ce sujet, référez-vous à la brochure réalisée par le service public fédéral Finances, disponible sur : ***www.minfin.fgov.be > publications > brochures > déduction des frais de garde d'enfants***
ou à commander au
SPF Finances, Service Communication, North Galaxy- Tour B. 24ème étage - Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 70 - 1030 Bruxelles - 02/576 86 46

BON à *SAVOIR*

AUTORISÉ ? AGRÉÉ ?

*Toute structure d'accueil de l'enfant doit se déclarer à l'****ONE*** *ou à* **Kind & Gezin.** *Quel que soit le degré de leur reconnaissance, les milieux d'accueil ONE doivent se conformer au code de qualité de l'accueil de l'enfant. En outre, elles sont :*

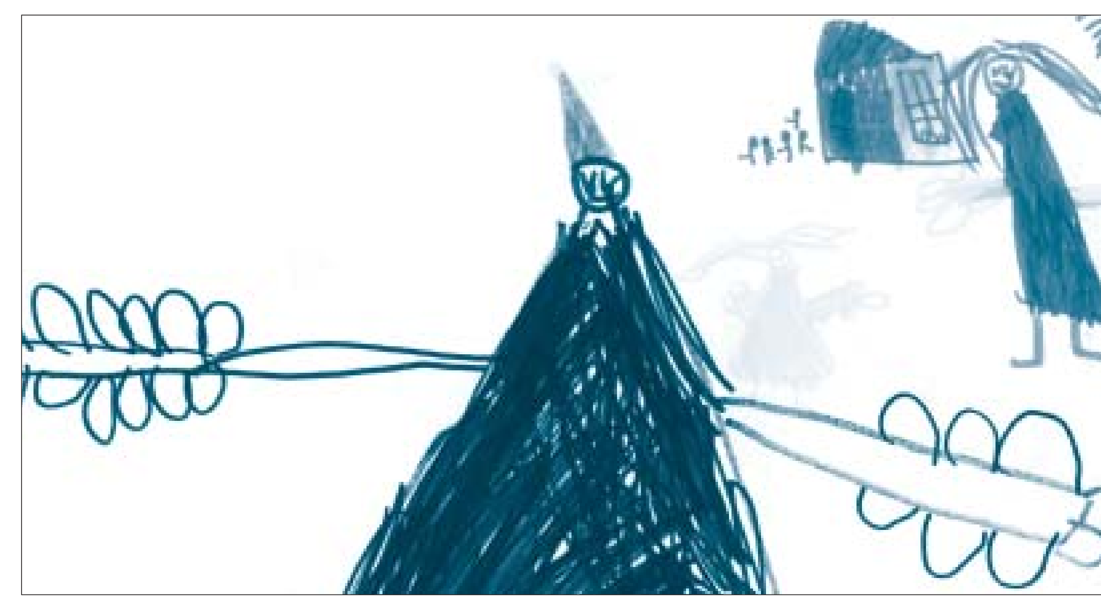
- *soit autorisées (maisons d'enfants, haltes-accueils, haltes-garderies, farandolines, accueillantes autonomes), ce qui signifie que les prix sont fixés librement;*
- *soit agréées (crèches, crèches parentales, maisons communales d'accueil de l'enfance, prégardiennats, accueillantes d'enfants conventionnées), ce qui signifie que les prix sont fonction du revenu des parents (application du barème ONE).*

BON à *SAVOIR*

FEMMES ? HOMMES ?

On utilise généralement le féminin pour désigner le personnel travaillant dans les « crèches » : la majorité des professionnels du secteur sont en effet des femmes, même si l'on souhaiterait voir plus d'hommes investir les lieux d'accueil de la petite enfance ...

QUEL ACCUEIL POUR MON ENFANT ?


Rebecca

AVIS AUX LECTEURS
Dans la description qui suit, seront repris les milieux d'accueil déclarés à l'ONE ou chez Kind & Gezin (pour ceux dont le français est la langue principale, voire exclusive).

L'accueil en collectivité

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU
La crèche est souvent utilisée dans le langage courant comme le terme générique de l'accueil collectif des enfants qui n'ont pas atteint l'âge d'être scolarisé. Mais sous ce nom générique se retrouvent les crèches bien sûr, mais aussi les maisons communales d'accueil de l'enfance, les prégardiennats et, depuis peu, les crèches parentales. Toutes ces structures sont agréées et subventionnées par l'ONE.

Chacune de ces structures décrites ci-dessous a ses caractéristiques propres, mais elles partagent toutes les conditions suivantes : être ouvertes au minimum 10h par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

La crèche
(18 places minimum)
Elle accueille des enfants de moins de 3 ans.
L'encadrement est assuré au moins par 1 puéricultrice à temps plein pour 7 enfants, 1 infirmière à temps plein pour 48 places et 1 infirmière ou assistante sociale à mi-temps pour 48 places.

La maison communale d'accueil de l'enfance
(12 à 24 places)
Elle peut accueillir les enfants jusqu'à 6 ans.
L'encadrement est assuré au moins par 2 puéricultrices à temps plein et 1 à mi-temps pour 12 enfants, par 1 puéricultrice à mi-temps par groupe de 3 places supplémentaires, et par 1 infirmière ou assistante sociale à quart-temps par tranche de 12 places.

Le prégardiennat
(18 places minimum)
Il accueille des enfants de 18 à 36 mois.
L'encadrement est assuré au moins par 1 puéricultrice à temps plein pour 9 enfants, par 1 infirmière à temps plein pour 48 places et par 1 infirmière ou assistante sociale à mi-temps pour 48 places.

La crèche parentale
(14 places)
Comme la crèche, elle accueille des enfants de moins de 3 ans. Sa particularité tient dans le rôle offert aux parents qui participent quelques heures par semaine à la gestion et aux tâches matérielles de la crèche. Ils bénéficient alors d'une réduction de prix.
L'encadrement minimum requis est fixé à 3,5 équivalents temps plein. Le personnel qualifié minimum est d'1,75 puéricultrice à temps plein et d'1 infirmière ou assistante sociale à quart-temps.

BON à *SAVOIR*

LA CRÈCHE ET L'ENTREPRISE

Tout employeur, public ou privé, peut passer une convention de collaboration avec une crèche, une maison communale d'accueil, un prégardiennat ou une maison d'enfants et l'ONE en vue de réserver des places d'accueil au bénéfice des enfants de ses travailleurs. En contrepartie, l'employeur versera une contribution par place à un Fonds (le Fonds de solidarité et de développement de l'accueil de l'enfant) qui doit permettre à l'ONE d'investir dans la création de nouvelles places. C'est ce qu'on appelle le plan SEMA, c'est-à-dire Synergies Entreprises Milieux d'Accueil.

Notons qu'il ne s'agit pas ici de crèches d'entreprises : le milieu d'accueil est indépendant de l'entreprise avec laquelle il a passé une convention. Le barème en fonction du revenu des parents est pratiqué pour toutes les places réservées par les entreprises.

Il se peut que votre employeur se soit inscrit dans cette démarche. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du responsable du service du personnel ou auprès de vos représentants syndicaux.

Enfin, sachez que lorsqu'un milieu d'accueil est créé essentiellement pour l'accueil d'enfants de membres du personnel d'une institution ou d'une société publique ou privée, il est tenu de mettre des places à la disposition d'enfants autres que ceux des membres de son personnel. En effet, la crèche d'entreprise n'existe pas en tant que telle dans la réglementation de l'ONE. Vous pouvez donc vous adresser par exemple à la crèche de l'hôpital Erasme ou à celle de la RTBF même si vous ne faites pas partie des membres de leur personnel.

Notes :



ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT

D'autres structures d'accueil collectif peuvent également accueillir votre enfant. Autorisées par l'ONE ou contrôlées par Kind & Gezin, elles fixent librement le montant de la participation financière qu'elles vous demanderont. Cela ne veut pas dire pour autant que ce montant sera systématiquement supérieur au prix fixé en fonction du revenu des parents. Dans certains cas, il peut même parfois être inférieur.

Parmi ces structures d'accueil, se développent de plus en plus des projets alternatifs répondant prioritairement aux besoins sociaux et culturels des familles.

Dans la plupart des cas, bien que non subventionnés par l'ONE, ils sont subsidiés par d'autres voies et pratiquent des tarifs très démocratiques ou les barèmes ONE. Nous accorderons une attention toute particulière à ces projets quand nous examinerons l'accueil commune par commune (pages 13 à 54).

La maison d'enfants (9 à 24 places)

Elle accueille des enfants âgés de moins de 6 ans. L'encadrement varie de 2 personnes à temps plein pour 9 enfants à 4,5 personnes à temps plein pour 24 enfants, et un quart-temps de direction pour 12 enfants. Le personnel encadrant doit répondre à certaines conditions de formation.
La maison d'enfants détermine elle-même ses horaires d'ouverture.

La « mini-crèche » et la « maison d'enfants indépendante » sous contrôle de Kind & Gezin

La mini-crèche a une capacité d'accueil de 8 à 22 places, la maison d'enfants indépendante de plus de 23 places.
Elles accueillent les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, cela veut dire qu'elles peuvent pratiquer de l'accueil extrascolaire.
Dans certaines de ces structures Kind & Gezin, on parle le français de manière exclusive ou principale.
Pour en savoir plus et trouver ce type de structure, référez-vous au site internet de Kind & Gezin : www.kindengezin.be > *ouders* (parents) > *onderwerpen* (thèmes) > *kinderdagopvang* (accueil de l'enfant) > *soorten van opvang* (types d'accueil) > *een zelfstandig kinderdagverblijf of een mini-crèche* (une maison d'enfant indépendante ou une mini-crèche).

La halte-accueil (ou halte-garderie)

Le vocable halte-accueil recouvre des initiatives d'accueil très diverses allant de l'accueil de quelques heures ou demi-jours par semaine à l'accueil d'urgence fonctionnant chaque journée de la semaine.
Le projet développé, le nombre d'enfants accueillis, les horaires variant d'une structure à l'autre, tout comme la participation financière qui est le plus souvent très démocratique, correspondant à l'esprit de ces projets.
Certaines structures combinent le système classique de crèche au système plus souple de halte-garderie, on parle alors de multi-accueil.

La farandoline

Elle accueille quant à elle des enfants de 1 à 3 ans de parent(s) au foyer. L'accueil s'effectue chaque semaine pendant des périodes déterminées (deux demi-journées par exemple).
La farandoline est un lieu d'accueil qui vise d'une part à favoriser l'épanouissement de l'enfant et d'autre part à permettre au parent au foyer de souffler quelques heures.
Les parents doivent assurer la permanence de la farandoline à tour de rôle. Une équipe de bénévoles formé(e)s encadrent les enfants.
Les modalités d'inscription sont variables.

L'accueil de type familial

Ce qui distingue l'accueil en collectivité de l'accueil de type familial est d'une part le nombre d'enfants accueillis en même temps et l'endroit où ils sont accueillis. Comme son nom l'indique, l'accueil à caractère familial se fera « comme à la maison », le plus souvent au domicile de l'accueillante, en petit comité.

Deux formes d'accueil coexistent.

Le service d'accueillantes conventionnées supervise une série d'accueillantes qui pratiquent des prix calculés en fonction du barème de l'ONE.
Les accueillantes peuvent être conventionnées auprès d'un service organisé par une crèche, une maison communale d'accueil, un pouvoir public ou une asbl. Ce service dispose d'une infirmière sociale ou d'une assistante sociale à temps plein pour 20 accueillantes d'enfants (augmenté d'1/4 temps pour 5 accueillantes supplémentaires). Depuis le 1er avril 2003, les accueillantes conventionnées disposent d'un statut social. Pour toutes précisions, rendez-vous sur les sites : www.onssapl.fgov.be/fr/ ou www.onssrszlss.fgov.be/fr/ ou adressez-vous pour le secteur public à l'ONSS APL, au 02/234 34 40 ; pour le secteur privé à l'ONSS, au 02/509 25 17.

Les accueillantes autonomes fixent librement le prix de la journée d'accueil.
Les accueillantes travaillent seule ou à deux et doivent suivre ou avoir suivi une formation reconnue par la Communauté française.
Une accueillante peut accueillir simultanément à son domicile jusqu'à 4 enfants, âgés de 0 à 6 ans (les siens y compris).
Deux accueillantes peuvent exercer leurs activités ensemble en un même lieu et accueillir un maximum de 10 enfants simultanément. Le nombre total d'enfants inscrits auprès de ces accueillantes ne peut être plus de 14, soit 7 enfants par accueillante. Lorsque 6 enfants ou plus sont présents simultanément, la présence des deux accueillantes est requise.



Malade ?

Mon enfant tombe malade
Lorsque votre enfant tombe malade et souffre d'une maladie contagieuse, il ne sera momentanément plus accepté dans son milieu d'accueil afin de préserver la santé des autres enfants. Vous pouvez alors faire appel à un service de garde d'enfants malades qui enverra une personne à votre domicile.
Ce sont le plus souvent les mutualités qui organisent les services de garde d'enfants malades, parfois en collaboration avec un service d'aide et de soins à domicile.
Les conditions d'utilisation de ce type de service et le prix demandé dépendent d'une mutualité à l'autre.
Certaines crèches, communes ou CPAS développent également leur propre service de garde d'enfant malade à domicile.
De votre côté, vous avez également la possibilité de prendre congé pour raison impérieuse mais celui-ci n'est pas toujours rémunéré.

Fréquentation ?



Une fréquentation minimale peut-elle être imposée ?
Une fréquentation minimale de 12 journées de présence mensuelle peut être imposée par les crèches, les prégardiennats, les maisons communales et les services d'accueillantes conventionnées.
A l'opposé, certaines structures d'accueil mettent l'accent sur la flexibilité de l'accueil en proposant des horaires ou des modalités de présence adaptées aux besoins des familles.

Emploi ?



Je cherche un travail ou j'entre en formation (professionnelle)

Vous devez effectuer des démarches dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous venez d'être engagé et vous devez être disponible rapidement ? Quelles solutions s'offrent à vous ?

Afin de faciliter l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, l'Office régional bruxellois de l'emploi (ORBEm) a ouvert sa propre maison d'enfants (et bientôt une seconde) qui accueille les enfants des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEm pour une brève période lorsqu'ils doivent effectuer des démarches dans le cadre de leur recherche ou pour une période de trois mois maximum s'ils ont trouvé un nouveau travail.

Les demandeurs d'emploi peuvent également faire appel à la maison d'enfants pour les aider à trouver une crèche définitive dans le réseau des crèches bruxelloises.
Les six premières semaines, la participation financière est moins élevée que celle demandée dans les milieux d'accueil qui doivent appliquer le barème déterminé en fonction des revenus des parents. Les semaines suivantes, ce barème est appliqué.

Vous souhaitez suivre une formation ?
L'ORBEm a conclu des conventions avec certains milieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire bruxellois. Ces milieux d'accueil conventionnés réservent un certain nombre de places (en général 6) afin de pouvoir accueillir provisoirement les enfants des demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEm qui suivent une formation. C'est l'ORBEm lui-même qui gère ce réseau d'accueil d'urgence.
Maison d'enfants de l'ORBEm :
ORBEm – 1er étage
Boulevard Anspach 65, à 1000 Bruxelles
02/505 16 35
du lundi au vendredi de 7 à 18 h.

Si vous devez vous libérer pour suivre une formation ou réaliser des démarches dans le cadre de votre recherche d'emploi, pensez également aux haltes-accueils qui proposent un accueil de courte durée. Bon nombre d'entre elles ont été créées pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi.

Handicap ?

Mon enfant souffre d'un handicap ou d'une maladie chronique

Si un enfant est porteur d'un handicap ou souffre d'une pathologie non contagieuse, chaque milieu d'accueil évaluera au cas par cas la possibilité d'accueil qu'il peut offrir.

Néanmoins, les milieux d'accueil sont tenus en raison du code de qualité auquel ils doivent se conformer d'éviter toute forme de comportements discriminatoires et de favoriser l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leur différence.
Certains milieux d'accueil ont développé un projet d'accueil particulier d'intégration d'enfants souffrant d'un handicap (voir page 54).

Si vous souhaitez réduire ou interrompre votre travail pendant une longue période, vous pouvez penser à solliciter auprès de votre employeur un congé parental ou un crédit-temps. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du **service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale au 02/233 41 11 ou sur le site www.meta.fgov.be**



Demande ?



Quand et comment introduire une demande d'accueil?

Vous ne pouvez introduire votre demande d'accueil que lorsque votre grossesse sera à 3 mois révolus et que vous entrerez dans votre 4ème mois.
Si vous prévoyez que votre enfant aura 6 mois ou plus lors de son entrée en milieu d'accueil, vous ne pouvez introduire votre demande d'inscription que dans les 9 mois qui précédent cette date d'entrée.
Le milieu d'accueil dispose d'un mois maximum pour se positionner face à cette demande. Il peut alors l'accepter, la refuser (en motivant le refus) ou la mettre en attente.
S'il l'accepte ou la met en attente, vous devez confirmer votre demande d'inscription lorsque votre grossesse sera à 6 mois révolu et qu'elle entrera dans son 7ème mois.
Si votre demande était en attente, le milieu d'accueil dispose de 10 jours pour se prononcer par écrit.
Si votre demande est refusée, le milieu d'accueil peut, à votre demande, acter le fait que vous souhaiteriez être contacté ultérieurement au cas où une place d'accueil se libère.
Si votre demande est acceptée, vous serez invité à signer le contrat d'accueil, le règlement d'ordre intérieur et le projet d'accueil pour accord.
Par la suite, vous devez confirmer la naissance de votre enfant dans le mois de celle-ci. L'inscription deviendra alors définitive et il vous sera demandé de verser une éventuelle avance forfaitaire correspondant au maximum à un mois d'accueil.
Le plus souvent, vous adresserez votre demande directement au milieu d'accueil. Néanmoins, certaines communes disposent d'un système de centralisation des demandes auquel vous pouvez directement vous adresser (voir la situation détaillée par commune).

Attente ?



Comment fonctionne la liste d'attente?

Sauf exception, les demandes d'accueil sont traitées par ordre chronologique d'inscription.
Néanmoins, les milieux d'accueil en collectivité disposent souvent d'un pourcentage de places pour des admissions plus particulières, par exemple l'accueil des frères ou sœurs d'enfants fréquentant ou ayant fréquenté la crèche. Les conditions d'accès à ces places varient d'un milieu d'accueil à l'autre.

Plainte ?



Où introduire une plainte?

Au service juridique de l'ONE, Chaussée de Charleroi 95, à 1060 Bruxelles - 02/542 12 11
Rassemblez au préalable les documents nécessaires. Notamment dans le cadre d'un refus d'inscription, l'attestation écrite de celui-ci.



MA COMMUNE ET L'ACCUEIL

AVIS AUX LECTEURS
Vous avez déterminé quel type de structure répondait à vos besoins en terme d'accueil. Une structure de ce type existe-t-elle près de chez vous ?

Pratiquement, vous trouverez, commune par commune, des données chiffrées tout d'abord, descriptives ensuite.

ONE : www.one.be
Comité subrégional de Bruxelles
Rue de l'Hôpital 31 Bte 1
(11ème étage)
1000 Bruxelles
02/511 47 51
Secrétariat :
violette.huart@one.be

Kind & Gezin:
www.kindengezin.be
***Remarque :** le site comprend une base de données des milieux d'accueil, avec une description détaillée pour chacun d'entre eux et notamment la mention des langues pratiquées au sein du milieu d'accueil sélectionné.*
Avenue de la Porte de Hal 27
1060 Bruxelles
02/533 12 11

LES DONNÉES CHIFFRÉES

Elles donnent un aperçu de l'offre d'accueil par commune en trois diagrammes, selon une logique qui part de l'offre globale pour se concentrer progressivement sur l'accueil en collectivité financièrement le plus accessible ou relevant de projets nouveaux.
Le premier présente le nombre total des places d'accueil dans la commune envisagée, suivant l'organisme de contrôle (ONE ou Kind & Gezin) et la langue d'usage du milieu d'accueil.
Le second propose une répartition des places déclarées à l'ONE, suivant le type d'accueil (collectivité ou type familial) et de participation financière (selon revenu ou libre).
Le troisième distingue les places d'accueil en collectivité ONE suivant leur spécificité et leur participation financière, en faisant ressortir la part d'accueil réservée au **partenariat avec l'ORBEm** (qui permet aux parents de suivre une formation professionnelle) ainsi que celle qui relève de ce que nous avons appelé les **« nouveaux visages de l'accueil »**.

LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Elles reprennent **le nombre de places** d'accueil en collectivité par commune, selon le type de participation financière des parent. Ensuite, **les noms et coordonnées** des milieux d'accueil en collectivité qui pratiquent des prix en fonction des revenus. Ceux pratiquant des prix libres n'ont pas été repris, à l'exception des « nouveaux visages de l'accueil », car il s'agit d'un secteur très fluctuant.
Finalement, elles proposent les noms, coordonnées et une présentation plus détaillée des **« nouveaux visages de l'accueil »**, soit d'un certain nombre de structures innovantes, répondant aux nouveaux besoins sociaux et culturels des familles. Dans ces structures d'accueil en collectivité, soit le prix est fonction du revenu, soit il est libre. Et si le prix est fixé librement, il est généralement très démocratique, parfois même inférieur au prix fixé en fonction des revenus des parents. Parce qu'encore peu connues, ces structures porteuses de projets spécifiques ont fait l'objet d'une attention plus particulière et sont donc ici présentées de manière plus détaillée, sous l'intitulé « nouveaux visages de l'accueil ». Enfin, les données descriptives ne reprennent pas d'information concernant l'accueil de type familial.

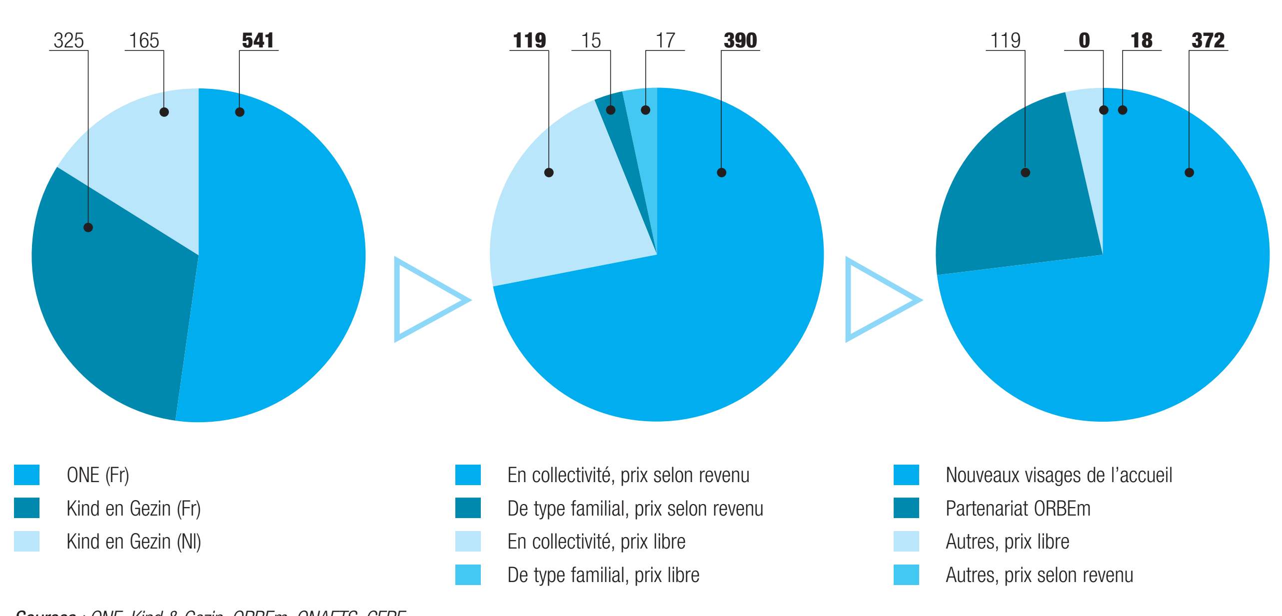
Pour des informations plus détaillées sur les structures d'accueil plus classiques, de type familial ou en collectivité, nous vous invitons à prendre contact soit avec l'ONE, ou le cas échéant Kind & Gezin, soit avec la commune dont les coordonnées vous seront indiquées.

➨ **Remarque :** Il existe chez Kind & Gezin, l'organisme de contrôle dépendant de la Communauté flamande, un certain nombre de structures d'accueil dont le français est la langue principale, voire exclusive. En région bruxelloise, cela représente au moins 21 % du nombre total de place d'accueil chez Kind & Gezin.

L'accueil à Anderlecht

4318 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4,60 % des habitants d'Anderlecht (INS, 1er janvier 2005).
A Anderlecht, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 1 « nouveau visage de l'accueil » dont l'ouverture est prévue en janvier 2007.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
390 places dont 18 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil ».

5 crèches communales (198)

Les Perce-Neige (22)
Rue de Birmingham 275
02/522 96 42

Les Bleuets (24)
Boulevard Théo Lambert 81
02/521 72 06

Les Pâquerettes (28)
Avenue Guillaume Stassart 2
02/521 72 06

Les Lilas (48)
Rue de Fiennes 75
02/523 78 43

Le Bocage (56)
Rue du Transvaal 30
02/522 82 61

Les Jasmins (20)
Avenue Guillaume Melckmans 18
02/522 76 08

3 maisons communales d'accueil (54)

Les Anémones (18)
Rue du Potaerdenberg 170
02/523 19 30

Les Asters (12)
Clos des Asters 6
02/523 98 45

Les Capucines (24)
Boulevard de la Révision 75
02/520 36 95

2 crèches partenaires d'entreprise (120)

Crèches de l'hôpital Erasme I et II
Route de Lennik 808
02/555 64 57

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
287 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale)



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

1 structure associative (18)

« Crèche à implication parentale de Cureghem »
Place Lemmens 1/21
02/555 05 60

Horaire : de 8h à 18h, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents. Les repas sont compris mais les langes doivent être apportés.

Au cœur du projet : la réponse à un besoin d'accueil et de socialisation des habitants du quartier et de leurs enfants, dans le respect de la diversité propre à ce quartier et par l'introduction d'une dimension participative au sein de la crèche. Celle-ci se traduit notamment par l'implication des parents dans différentes activités au sein de la crèche et par l'organisation régulière de rencontres entre parents et professionnels en vue de permettre les échanges.
Une attention particulière est accordée à l'accueil de familles en situation de fragilité (financière, sociale, d'insertion, etc.) ainsi qu'à un accueil d'urgence.

EN VUE : création d'une crèche associative à implication parentale de 18 places dont le projet déjà élaboré figure ci-contre.

Notes :





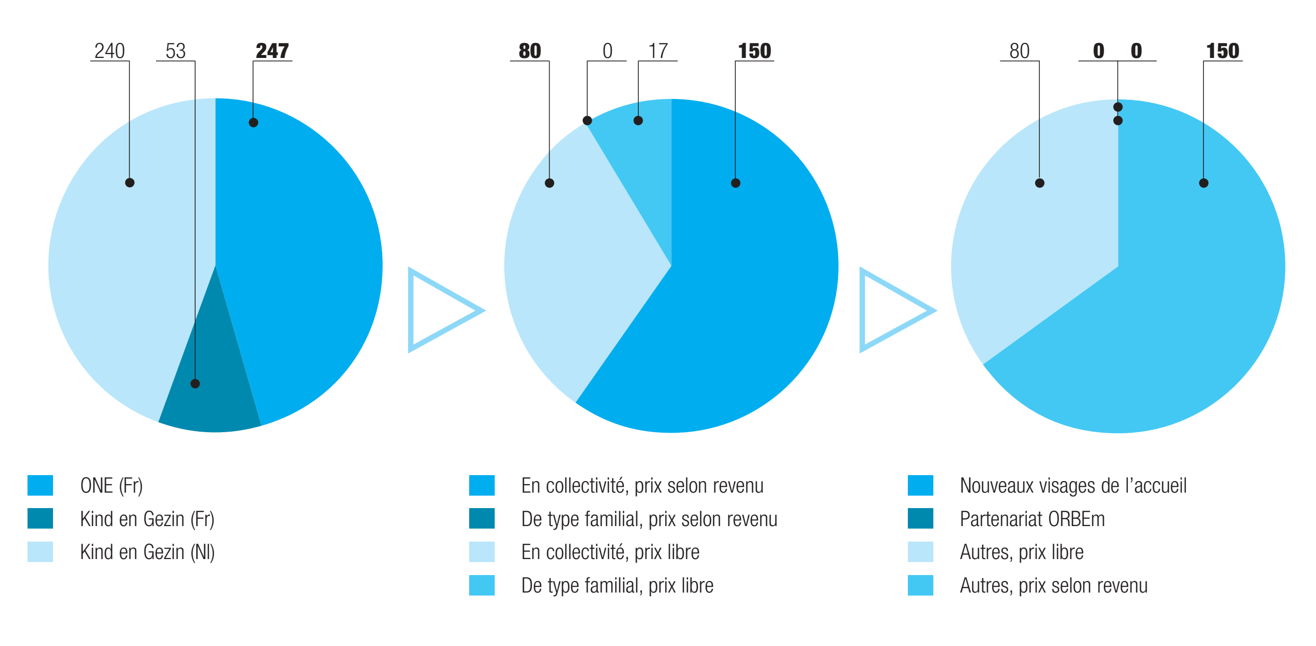


Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale d'Anderlecht - direction des crèches communales - 02/521 69 71 - et sur le site www.anderlecht.be > vie quotidienne > petite enfance

L'accueil à Auderghem

1042 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,56 % des habitants d'Auderghem (INS, 1er janvier 2005).
A Auderghem, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 150 places

4 crèches communales (150)

Les Mômes (33)
Rue Robert Willame 21-23
02/673 74 87

Les Poneys (21)
Avenue Général Merjay 20
02/660 45 63

Les Châtons (48)
Rue Emile Rotiers 5
Avenue J. Van Horenbeeck 33
02/660 06 36

Les Oursons (48)
Chaussée de Wavre 1179
02/647 78 52

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
128 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale)

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles à l'administration communale d'Auderghem - service enfance - 02/676 48 11 et sur le site www.auderghem.be > enseignement

L'accueil à Berchem-Sainte-Agathe

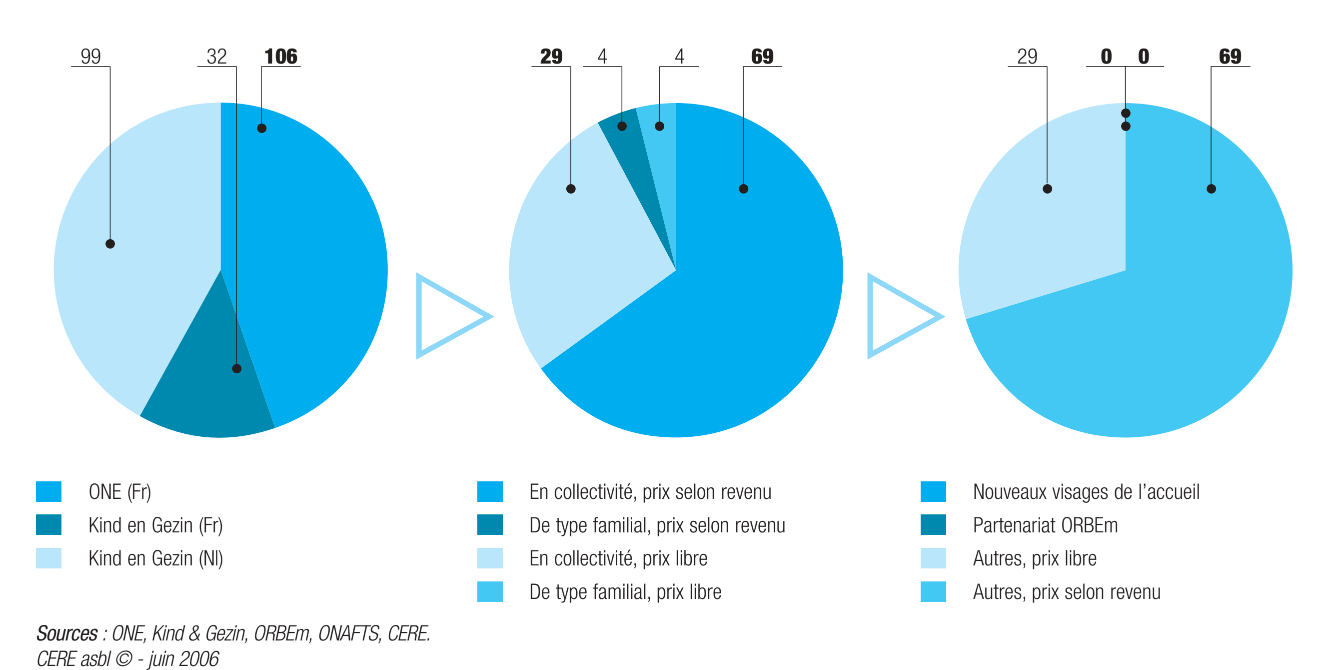
741 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,71 % des habitants de Berchem (INS, 1er janvier 2005).
A Berchem-Sainte-Agathe, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil »

Toutes les places d'accueil (237 places), suivant l'organisme de contrôle et la langue d'usage du milieu d'accueil

Les places d'accueil déclarées à l'ONE (106 places), suivant le type d'accueil et la participation financière

ONE - Les places d'accueil en collectivité (98 places), suivant leur spécificité et la participation financière



- ONE (Fr)
- Kind en Gezin (Fr)
- Kind en Gezin (Nl)

- En collectivité, prix selon revenu
- De type familial, prix selon revenu
- En collectivité, prix libre
- De type familial, prix libre

- Nouveaux visages de l'accueil
- Partenariat ORBEm
- Autres, prix libre
- Autres, prix selon revenu

Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 69 places

1 crèche communale (51)
Les Alcyons
Rue des Alcyons 19-21
02/465 30 91

1 prégardiennat communal (18)
Prégardiennat communal
Rue Openveld 100
02/465 41 60

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
47 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale)

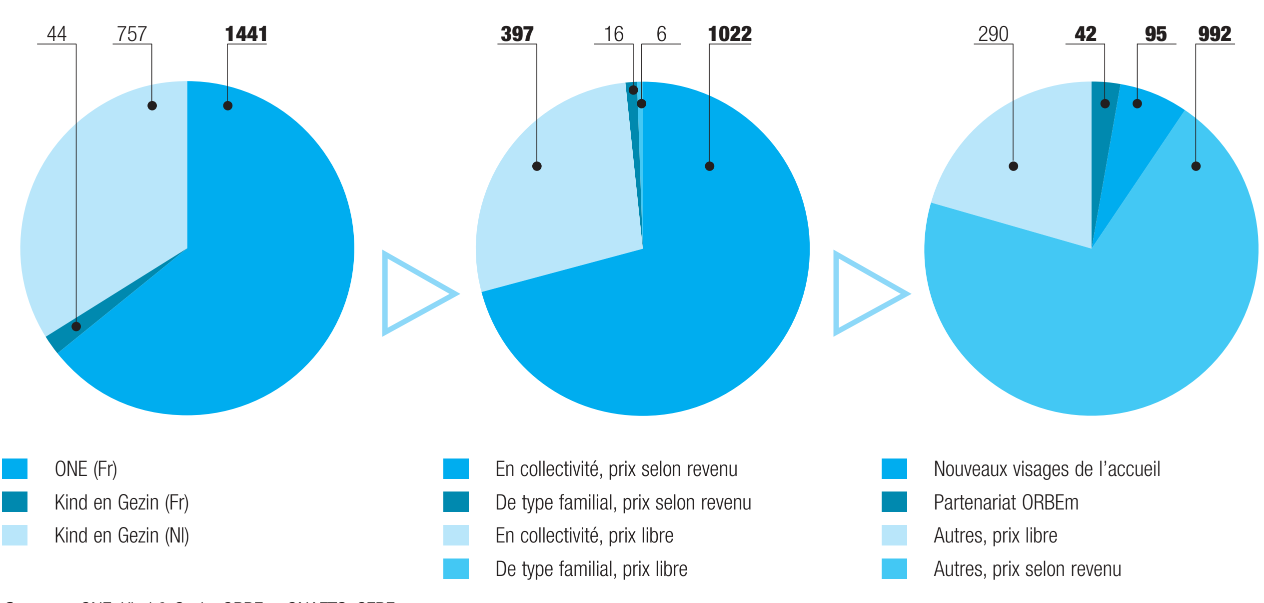
EN VUE : création d'une maison communale d'accueil de 12 places, en mars 2007.

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de la crèche communale au 02/465 30 91 ou sur le site www.berchem.irisnet.be > enfance - jeunesse

L'accueil à Bruxelles

6391 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4,48 % des habitants de Bruxelles-Ville (INS, 1er janvier 2005).
A Bruxelles, les inscriptions ne sont pas centralisées, mais en cas de demandes non reçues, celles-ci sont réorientées au départ d'une gestion centralisée.
Nous y avons épinglé 6 « nouveaux visages de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
1022 places dont 30 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm

16 crèches communales (678)

Locquenghien (54 + 6 ORBEm)
Rue Locquenghien 16
02/218 65 64

Ernest Salu (42 + 6 ORBEm)
Rue de Molenbeek 38 (Laeken)
02/426 13 92

Princesse J. Charlotte (48)
Rue des Charpentiers 2
02/512 20 52

G. Vandervelde (54)
Rue de Gravelines 55
02/738 03 00

Alexandre Bosquet (36)
Rue du Canal 51
02/217 93 68

Eclusier Cogge (30)
Rue de l'Eclusier Cogge 12
02/274 23 00

Léon Grosjean (24)
Rue de l'Association 14
02/211 03 00

Tivoli (36)
Rue de Tivoli 13 (Laeken)
02/422 03 10

Crèche communale (30)
Rue Haute 363
02/541 03 00

Jacques Creyelman (48)
Rue d'Anderlecht 45
02/506 42 00

Crèche communale (48)
Rue Félix Sterckx 18 (Laeken)
02/474 13 00

Crèche communale (42)
Avenue Richard Neybergh 4 (Laeken)
02/421 63 00

Crèche communale (36)
Avenue des Pagodes 301 (Laeken)
02/266 11 80

Gabrielle Petit (30)
Avenue Impératrice Charlotte 1 (Laeken)
02/479 64 61

Les Sources (24)
Rue de la Paroisse 34 (Haren)
02/241 93 97



Rebecca

Notes :

Alix Bauwens (84)
Rue François Vekemans 48
(Neder-over-Heembeek)
02/264 03 01

4 prégardiennats communaux (128)
Prégardiennat communal (36)
Avenue des Pagodes 299
(Laeken)
02/266 12 00
Prégardiennat communal (30)
Rue Gustave Demanet 16
(Laeken)
02/268 59 49
Prégardiennat communal (32)
Rue des Magnolias 7
(Laeken)
02/479 60 77
Prégardiennat communal (30)
Rue Véronèse 19A
02/737 03 00

3 crèches associatives (168)
Crèche du Béguinage (54 + 6 ORBEm)
Rue du Béguinage 36
02/218 08 73
Crèche Reine Marie Henriette (48 + 12 ORBEm)
Rue de la Flèche 14
02/203 30 92
Crèche Saint-Antoine (48)
Rue des Capucins 34
02/512 27 88

1 crèche partenaire d'entreprise (48)
Crèche de l'hôpital Brugmann
Place Van Gehuchten 4
1020 Bruxelles
02/477 20 98

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
434 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale) **dont 85 places dans des services à caractère social/culturel dont le projet est détaillé comme « nouveau visage de l'accueil » ci-après et 12 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm**

EN VUE : augmentation de 5 places à la crèche Saint-Antoine, en décembre 2006, et de 6 places à la crèche Reine Marie Henriette, en novembre 2007.



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

4 structures associatives (73)

La Maison d'enfants de l'ORBEm (30)
Boulevard Anspach 65
02/505 16 35

Horaire : de 7h à 18h, du lundi au vendredi.

Participation financière :
Pour la maison d'enfants :
les 6 premières semaines d'accueil, un forfait journalier de 6€ maximum est appliqué (des réductions peuvent être accordées aux parents isolés et aux familles nombreuses).
Après les 6 premières semaines, la participation financière est calculée selon le revenu des parents.
Pour la halte-garderie :
1€ pour moins d'1 heure
3€ pour moins de 5 heures
4,5€ pour plus de 5 heures
Les langes et les collations sont compris.

Au cœur du projet : l'accueil, pour une durée maximum de 3 mois, des enfants de parents inscrits comme demandeurs d'emploi ou qui viennent de (re)trouver un emploi, habitant une des dix-neuf communes bruxelloises.
La structure propose en outre une formule de halte-garderie permettant un accueil occasionnel pour les enfants de demandeurs d'emploi qui doivent s'absenter ponctuellement pour effectuer des démarches dans le cadre de leur recherche d'emploi.
L'accueil étant limité dans le temps, la familiarisation des enfants au milieu d'accueil fait l'objet d'une attention toute particulière, de même que le respect de la multiculturalité des enfants notamment par la présence d'un personnel accueillant de cultures et langues diverses.



Notes :

La Halte-garderie de la Senne (9 + 6 ORBEm)
't Kint 40
02/217 76 69

Horaire : de 7h15 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents.

Au cœur du projet : l'accueil ponctuel des enfants de parents qui doivent se libérer pour suivre une formation, effectuer des démarches ou tout simplement souffler quelques heures. Des places sont disponibles dans le cadre du partenariat avec l'ORBEm. La halte-garderie veille non seulement à répondre au besoin d'accueil mais également au besoin de socialisation et d'intégration des enfants et des parents. Une attention toute particulière est réservée à la familiarisation de l'enfant au milieu d'accueil, au respect de son rythme (de sommeil, de repas…) et à l'établissement d'une relation de qualité avec l'enfant et ses parents. Une présence régulière est donc requise et déterminée à l'avance. La priorité est donnée aux habitants de la Ville de Bruxelles.





La halte-accueil l'Aquarelle (12 + 6 ORBEm)
Rue de Tivoli 45 (Laeken)
02/242 12 15

Horaire : de 8h à 17h, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents. Les parents doivent apporter les collations, les repas et les langes.

Au cœur du projet : l'accueil prioritaire d'enfants de parents qui suivent une formation. Une attention toute particulière est portée au respect du rythme des enfants et de leur diversité, à l'établissement de repères et de rituels, ainsi qu'à la création d'une relation de qualité entre le personnel accueillant, les parents et les enfants. Le milieu d'accueil développe à cet effet des projets dont l'objectif est de favoriser la communication et la compréhension avec les parents et les enfants qui ne maîtrisent pas le français.
Pendant les vacances scolaires, elle peut offrir également un accueil de dépannage pour permettre aux parents de se libérer quelques heures.
Une inscription préalable est nécessaire. L'horaire de présence est déterminé en fonction des contraintes de la formation.

Notes :



Papouill'ons (10)
Boulevard Bockstael, 249 (Laeken)
02/426 88 50

Horaire : de 8h30 à 13h, du lundi au vendredi.

Participation financière : 1€/heure ; 4€/matinée. Une réduction de 50 % sur le prix est prévue pour le deuxième enfant et les suivants. La participation est à acquitter au moment où le parent dépose l'enfant.

Les parents apportent les langes, la collation et le repas si nécessaire ainsi que le carnet de vaccination de l'enfant.

Au cœur du projet : l'accueil d'urgence des enfants de parents qui doivent effectuer des démarches administratives, se rendre à un entretien d'embauche ou qui désirent se libérer quelques heures. Il s'agit d'une initiative qui répond à une demande des habitants du quartier et qui leur est donc destinée.
L'accueil couvre la matinée uniquement, à raison de 10 heures par semaine maximum. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée à la socialisation, dans le respect du rythme de l'enfant et des moments propres au milieu d'accueil qui ponctuent la matinée, et à un accueil le plus chaleureux possible des enfants reçus en urgence.
Des moments de rencontres avec les parents et leurs enfants sont prévus le mardi et jeudi après-midi pour leur permettre de faire connaissance et de créer des liens. Au besoin, des après-midi à thème seront développés.
Une inscription préalable de l'enfant est souhaitée ainsi qu'une adaptation, dans la mesure du possible.

3 structures communales (34)



La halte-garderie du quartier des Marolles (18)
Rue des Charpentiers 2
02/512 64 63

La halte-garderie Fontainas (10)
Rue d'Anderlecht 45
02/506 42 02

Horaire : de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière : 50 cent l'heure. Les collations et les langes ne sont pas compris.



Ces deux structures développent un projet commun.

Au cœur du projet : l'accueil ponctuel des enfants de parents qui souhaitent souffler quelques heures, effectuer des démarches, permettre à leur enfant de faire l'apprentissage de la socialisation. Elles accueillent également les enfants des parents qui sont à la recherche d'emploi, en formation ou qui travaillent seulement quelques heures par jour et qui ne rentrent pas dans le système d'accueil classique des crèches. Le temps maximum d'accueil est de 4 heures, 3 fois par semaine. Toutefois, des dérogations peuvent être envisagées en fonction des contraintes horaires des formations suivies et ce pour une période déterminée. Du fait des conditions d'accueil, une attention toute particulière est portée à la familiarisation de l'enfant au milieu d'accueil et sa socialisation.
Ces deux structures proposent également un accueil de dépannage notamment aux parents dont le milieu d'accueil habituel est fermé durant les congés.
La priorité y est donnée aux habitants du quartier.
Les enfants accueillis ont entre 8 semaines et 3 ans.
Les modalités de présence de l'enfant sont déterminées à l'avance lors de l'inscription.

Notes :



La halte-garderie La Rotonde (6)
Rue François Vekemans 48
(Neder-over-Hembeek)
02/264 03 00

L'horaire est un peu plus restreint : de 8h à 17h.

Au cœur du projet : globalement, le projet de cette structure rejoint celui des 2 autres, avec cependant certaines particularités : les enfants accueillis ont entre 1 et 3 ans.
La structure répond aux mêmes besoins des parents mais répond aussi aux parents qui désirent permettre à leur enfant de faire l'apprentissage de la socialisation.
Une inscription préalable est requise au cours de laquelle dans la mesure du possible les modalités de présence de l'enfant sont déterminées. Néanmoins, un accueil imprévu en raisons de difficultés soudaines est possible en fonction des places disponibles.

EN VUE : création d'une maison communale d'accueil de 24 places, en septembre 2007.

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de la Ville de Bruxelles - service des crèches - place Sainte Catherine 18 (2e étage) - 02/279 36 30 ou sur le site www.brucity.be > services > espace vie quotidienne > petite enfance.

L'accueil à Etterbeek

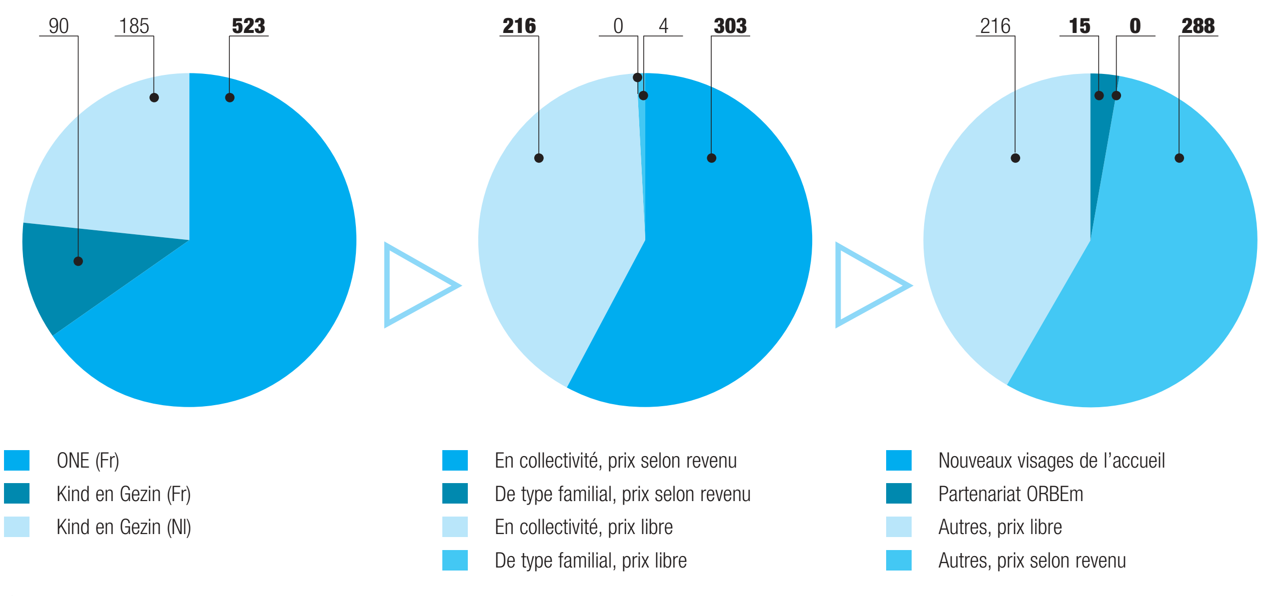
1557 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,79 % des habitants d'Etterbeek (INS, 1er janvier 2005).
A Etterbeek, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil ».

Toutes les places d'accueil (798 places), suivant l'organisme de contrôle et la langue d'usage du milieu d'accueil

Les places d'accueil déclarées à l'ONE (523 places), suivant le type d'accueil et la participation financière

ONE - Les places d'accueil en collectivité (519 places), suivant leur spécificité et la participation financière



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
303 places dont 15 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm

1 crèche communale (78)
Aimé Dupont
Rue des Champs 67
02/648 20 55

3 prégardiennats communaux (60)
Les Dauphins (20)
Rue Gérard 21
02/732 47 48

Le Chalet (20)
Rue Général Tombeur 78
02/734 89 85

L'Angerie (20)
Avenue des Volontaires 128
02/733 88 54

4 crèches associatives (165)
Sainte Geneviève
(36 + 9 ORBEm)
Avenue Eudore Pirmez 79
02/647 65 75

Sainte Anne (36 + 6 ORBEm)
Avenue Edouard de Thibault 80
02/735 52 53

Nos tout petits (30)
Rue Antoine Gautier 60
02/733 38 88

Sainte Gertrude (48)
Rue Félix Hap 16
02/733 18 59

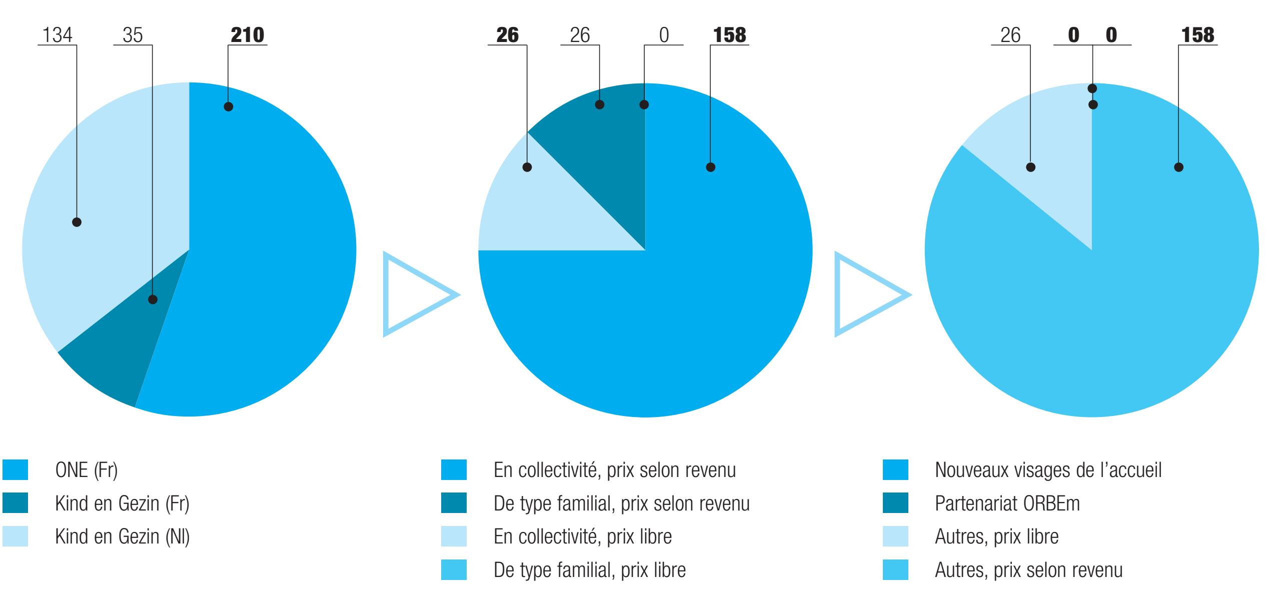
ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
299 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale)

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de la commune d'Etterbeek - service Enseignement - 02/627 24 37 ou sur le site www.etterbeek.irisnet.be > éducation > crèches

L'accueil à Evere

1324 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4 % des habitants d'Evere (INS, 1er janvier 2005).
A Evere, les inscriptions sont centralisées : les coordonnées diffèrent selon le type d'accueil (voir ci-après).

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
158 places

2 crèches communales (90) et
1 maison communale d'accueil (24)
Inscriptions centralisées au siège de la crèche La Ronde Fleurie
02/247 63 67

Crèche de La Ronde Fleurie (72)
Avenue des Anciens Combattants 250
02/247 63 67

Crèche Eau Vive (18)
Rue de Picardie 94
02/247 63 86

Maison communale d'accueil Les Diablotins (24)
Rue de Zaventem 40
02/247 63 95

2 prégardiennats communaux (44)
Inscriptions centralisées auprès de l'assistante sociale - 02/247 63 82

Aubier (24)
Avenue du Cimetière de Bruxelles 50
02/247 63 80

Fonson (20)
Rue Fonson 11
02/247 63 79

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
54 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)

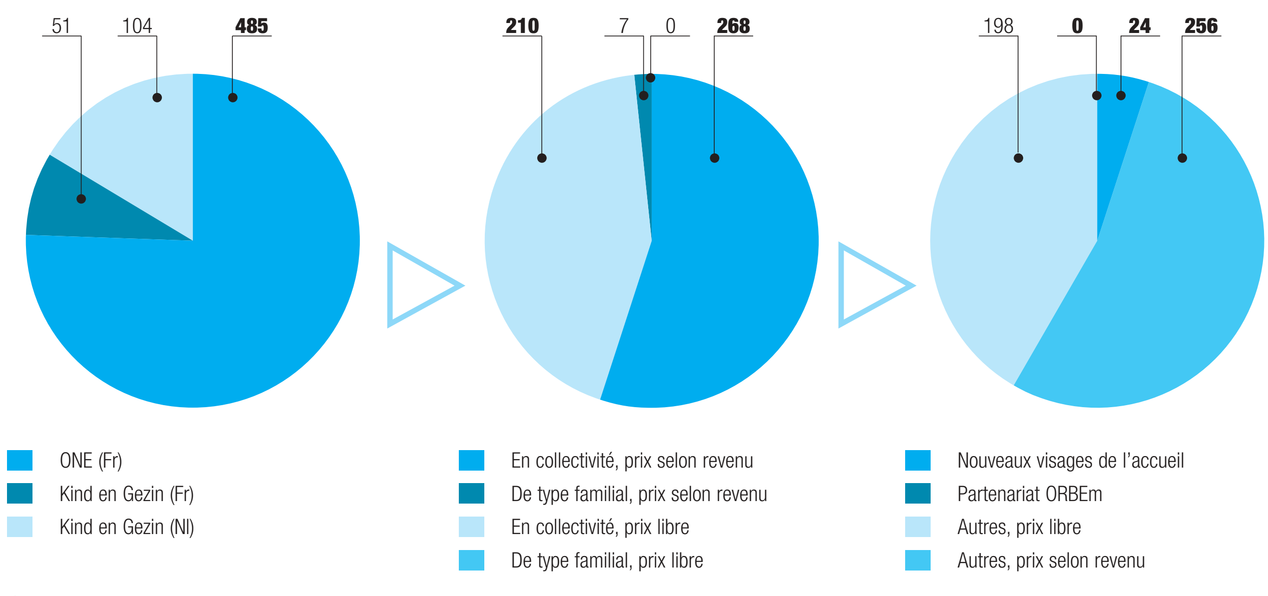
EN VUE : création d'une crèche associative de 36 places, en décembre 2007

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de la commune d'Evere - service Education - 02/247 63 31 ou sur le site www.evere.be > vivre à Evere > enfants > milieux d'accueil

L'accueil à Forest

2137 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4,50 % des habitants de Forest (INS, 1er janvier 2005).
A Forest, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 2 « nouveaux visages de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
268 places dont 12 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »

5 crèches communales (212)

Le Bercail Forestois (60)
Avenue de Fléron 3
02/376 52 00

Les Lutins Forestois (66)
Rue Jef Devos 47
02/344 74 73

La Ruche (36)
Rue Vanden Corput 44
02/344 78 41

Les Marmots (32)
Rue des Sept Bonniers 155
02/344 82 14

Le Toboggan (18)
Avenue Victor Rousseau 157
02/343 91 54
y sont aussi accueillis des enfants ayant une déficience auditive

2 prégardiennats communaux (44)

Les Chenapans (24)
Avenue Zaman 70
02/345 48 01

Les Boutchics (20)
Avenue Besme 115
02/343 65 78

1 maison communale d'accueil (12)

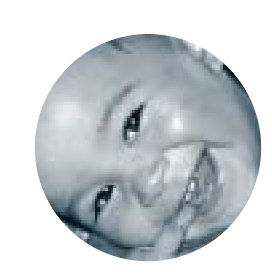
Les Balladins
Avenue Roosendael 175
02/347 55 61

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
256 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)
dont 12 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »



2 structures associatives (24)

NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL



Notes :

Les Balladins (12)
Avenue Roosendael 175
02/347 55 61

Horaire : de 7h30 à 18h, du lundi au vendredi.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants de parents bénéficiant d'une aide du CPAS de Forest et inscrits dans un processus d'insertion socio-professionnelle. Le milieu d'accueil privilégie le développement de contacts intergénérationnels avec les résidents de la maison de repos Le val des roses. Il met l'accent sur l'établissement de relations privilégiées entre les enfants et les personnes âgées lors des repas et d'activités (anniversaires, fêtes, bricolages, lectures).
L'accueil est généralement de longue durée avec une présence régulière de l'enfant (de 3 jours par semaine minimum), déterminée à l'avance.

La garderie ouverte (12) de l'asbl Une maison en plus
Boulevard de la 2ème Armée Britannique 27
02/349 82 40
unemaisonenplus@hotmail.com

Horaire : de 8h à 17h, du lundi au vendredi.

Participation financière : pour les parents en formation : un forfait de 20€ par mois pour les enfants présents à mi-temps et de 30€ par mois pour les enfants à temps plein. Les repas et les langes ne sont pas compris. Et, dans les autres cas, la participation est calculée en fonction du revenu. Les repas sont compris. Les parents doivent apporter les langes.

Au cœur du projet : répondre à un besoin d'accueil et de socialisation des enfants de parents qui suivent une formation ou habitent le quartier.
Le milieu d'accueil privilégie la participation des parents notamment par l'organisation régulière d'activités et de moments de rencontre avec les parents.
L'accueil peut se faire 1 mois avant la formation jusqu'à 3 mois après. Les enfants sont accueillis dès qu'ils marchent et jusqu'à 3 ans.

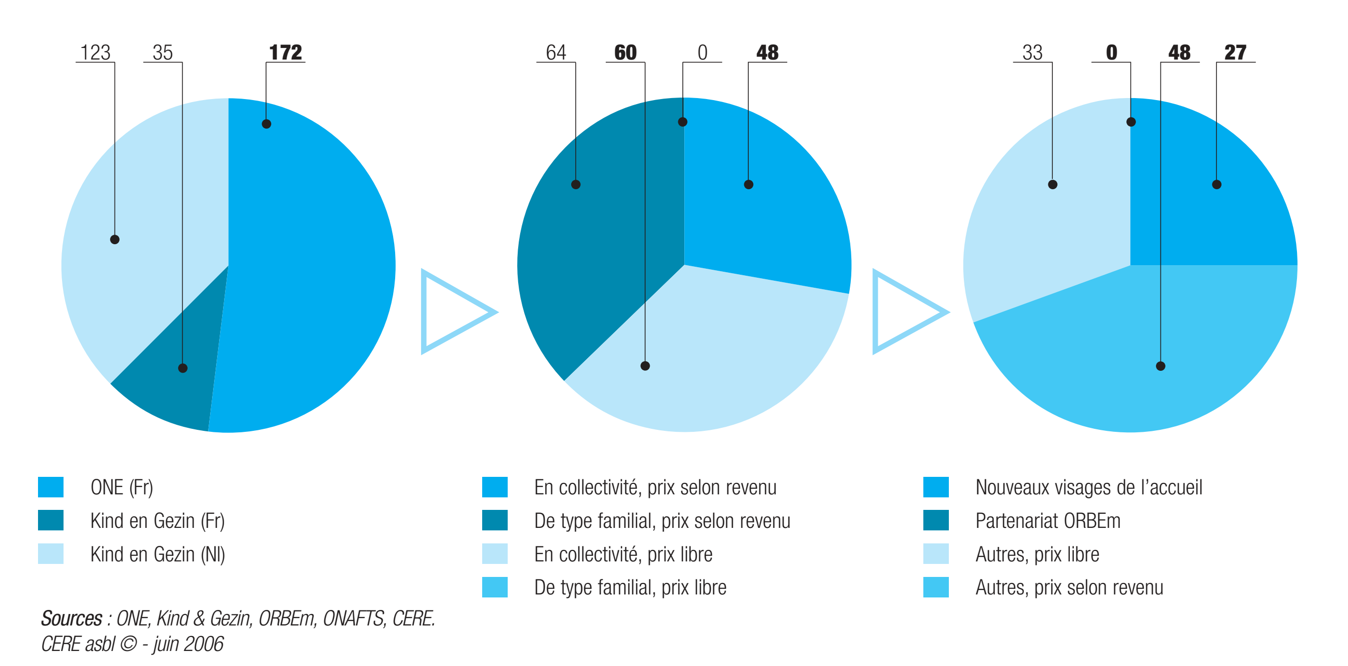


Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de la commune de Forest - service Enseignement - 02/627 24 37 ou sur le site www.forest.irisnet.be > éducation et enfance et/ou culture et loisirs > vie associative > social

L'accueil à Ganshoren

725 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,52 % des habitants de Ganshoren (INS, 1er janvier 2005).
A Ganshoren, l'inscription dans les milieux d'accueil communaux est centralisée. Formez le 02/420 65 69.
Nous y avons épinglé 1 « nouveau visage de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
48 places

1 crèche communale (36)
Les Poussins
Rue de l'Eglise Saint-Martin 40
02/420 65 69

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
58 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)
+ 27 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »

EN VUE : création d'une maison communale d'accueil de 12 places, en avril 2007.





1 structure communale (27)

NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

Le Baby-club
Rue de l'Education 36
02/427 64 73

Horaire : de 8h30 (à 12h00 et de 13h00) à 16h30, du lundi au vendredi.

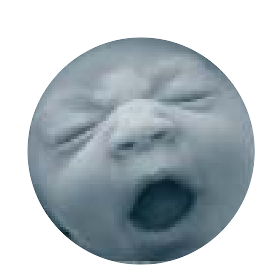
Participation financière :
6€ la demi-journée et 12€ la journée complète. Un tarif préférentiel de 3€ la demi-journée et de 6€ la journée est appliqué pour les enfants de parent en formation. Les collations sont comprises.
Les parents apportent les langes et, le cas échéant, le repas de midi.

Au cœur du projet : l'accueil bilingue des enfants de la commune afin de permettre aux parents de suivre une formation, de se libérer pour effectuer des démarches ou pour souffler quelques heures.
Le milieu d'accueil privilégie l'organisation d'activités qui permettent aux enfants d'acquérir certains apprentissages (peinture, bricolage…) qu'ils n'ont peut-être pas l'occasion d'acquérir à la maison pour préparer leur entrée à l'école maternelle.
Une inscription préalable est obligatoire. L'accueil est de maximum 2 demi-journées par semaine pour les enfants âgés de 4 mois à 14 mois. Il est de 6 demi-journées (ou 3 jours) maximum par semaine pour les enfants à partir de 14 mois. La familiarisation au milieu d'accueil se fait généralement les trois premiers demi-jours d'accueil.

Notes :



Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de la commune de Ganshoren - service Affaires sociales et Famille - 02/464 05 26 ou sur le site www.ganshoren.be > services communaux > social et famille > petite enfance



L'accueil à Ixelles

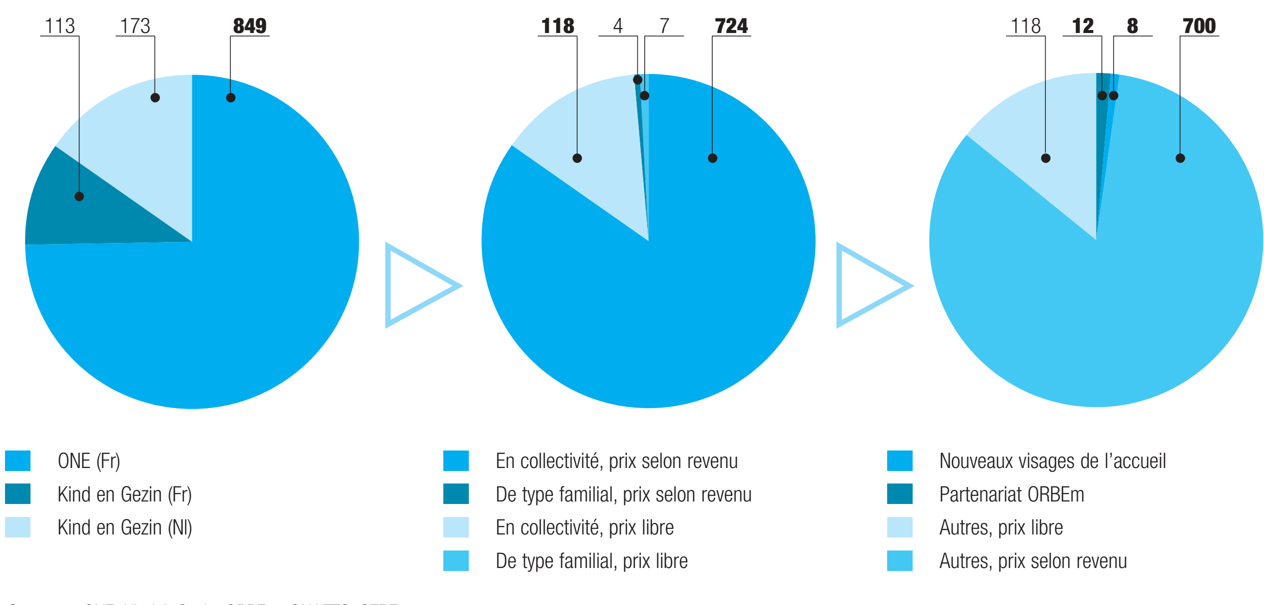
2670 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,44 % des habitants d'Ixelles (INS, 1er janvier 2005).
A Ixelles, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 1 « nouveau visage de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil ».

Toutes les places d'accueil (1135 places), suivant l'organisme de contrôle et la langue d'usage du milieu d'accueil

Les places d'accueil déclarées à l'ONE (849 places), suivant le type d'accueil et la participation financière

ONE - Les places d'accueil en collectivité (842 places), suivant leur spécificité et la participation financière



ONE (Fr)
Kind en Gezin (Fr)
Kind en Gezin (Nl)

En collectivité, prix selon revenu
De type familial, prix selon revenu
En collectivité, prix libre
De type familial, prix libre

Nouveaux visages de l'accueil
Partenariat ORBEm
Autres, prix libre
Autres, prix selon revenu

Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
724 places dont 12 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm

2 crèches communales (102)
Le Berceau (42)
Rue Renier Chalon 15
02/515 60 30
Les Petits Poneys (60)
Clos du Cheval d'Argent 1
02/515 60 35

7 prégardiennats communaux (156)
Cœur d'Ixelles (18)
Rue de l'Athénée 13
02/511 65 37
Sans Souci (18)
Rue Sans Souci 130
02/515 65 36
Les Petits Poneys (18)
Clos du Cheval d'Argent 1
02/515 75 63
Les Bébés d'Elise (36)
Rue Elise 100
02/515 70 05
Les Canetons des Etangs (28)
Avenue des Eperons d'Or 16A
Rue Alphonse De Witte 29
02/515 65 54
Les Petits Copains (20)
Rue de l'Aqueduc 161
02/515 75 14
Les Lutins (18)
Avenue du Bois de la Cambre 179
02/515 65 99

5 crèches associatives (332)
Cardinal Mercier
(96 + 6 ORBEm)
Rue Souveraine 48
02/514 30 96
Le Nid (110 + 6 ORBEm)
Rue du Nid 11
02/648 05 66
Saint-Joseph (48)
Chaussée de Boondael 621
02/660 01 35
Sainte-Croix (42)
Chaussée de Vleurgat 45
02/648 50 27
accueil à horaire décalé
Les Heureux Bébés (24)
Rue Franz Merjay 29
02/347 16 44

1 crèche d'institution (122)
Crèche de l'ULB
Rue Antoine Depage 15
02/650 40 02

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
239 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont le français est la langue principale) **dont 5 places réservées à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et 8 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »**

1 halte-garderie associative (5)
La Récré Afrahm
Rue Keyenveld 99
02/513 55 55
y sont accueillis spécifiquement les enfants présentant un handicap mental et des troubles du développement

EN VUE : augmentation de 4 places à la crèche de l'ULB, en janvier 2007, et de 4 places également à la crèche Sainte-Croix, en novembre 2006.

Notes :



Rebecca



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

Halte-accueil d'Ixelles (8)
Place de la Tulipe
02/515 79 20

Au cœur du projet : l'accueil des enfants d'1 à 3 ans de parents ixellois qui doivent se libérer dans le cadre de leur recherche d'emploi ou d'une formation. La halte-accueil est née du constat que le public inscrit dans un processus d'insertion socio-professionnelle trouvait difficilement une solution d'accueil pour leur enfant au sein de la commune. Ce projet est issu d'un partenariat entre le CPAS, la commune d'Ixelles et le secteur associatif (dont la Mission locale).
Néanmoins, l'idée est d'instaurer un système de présence relativement souple tenant compte des contraintes particulières à chaque situation.

EN VUE : sa transformation en une maison communale d'accueil de 12 places, en 2007.

Notes :



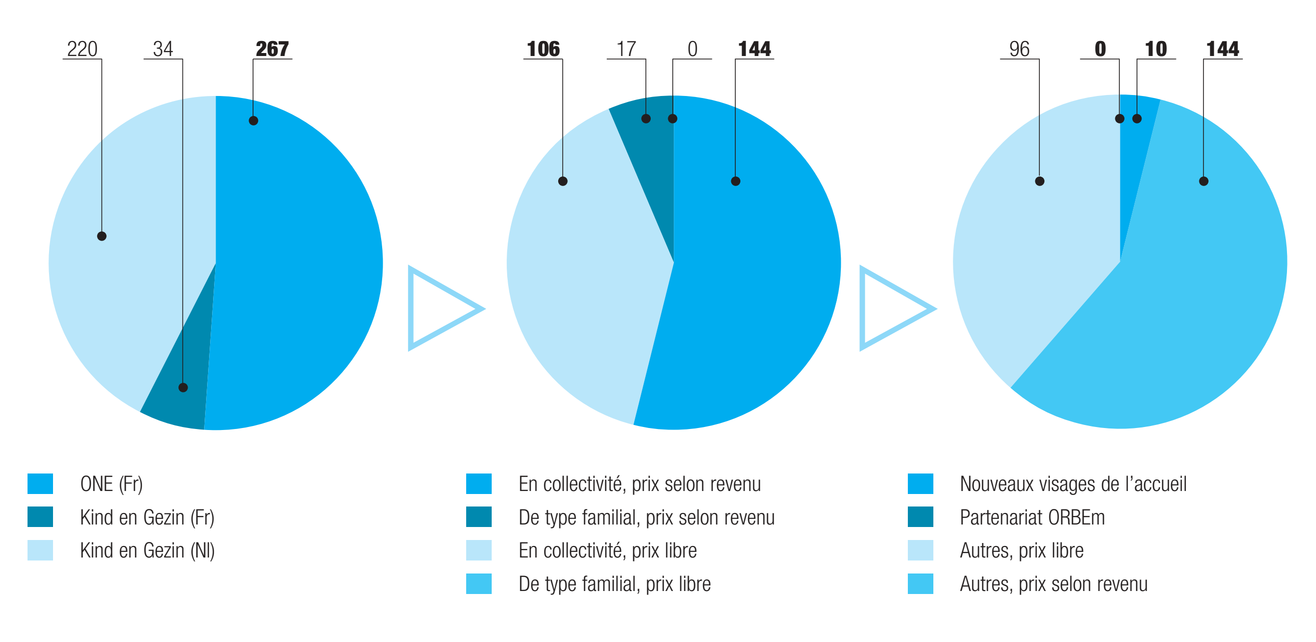
Des informations sur ces milieux sont également disponibles auprès de l'administration communale d'Ixelles - service des crèches communales - 02/515 70 47
ou sur le site www.ixelles.irisnet.be > vivre > grandir et s'instruire à Ixelles



L'accueil à Jette

1717 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4,06 % des habitants de Jette (INS, 1er janvier 2005).
A Jette, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 1 « nouveau visage de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 144 places

1 crèche communale (84)
Reine Fabiola (84)
Avenue Firmin Lecharlier 86
02/427 58 77

1 maison communale d'accueil (12)
Pouf et Caroline
Avenue Stiénon 151
02/478 93 12

2 prégardiennats communaux (48)
La Ribambelle (22)
Rue Léopold Ier 300
02/425 51 36
Boule et Bill (26)
Rue Stanislas Legrelle 1
02/428 54 06

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
148 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français) **dont 10 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »**

EN VUE : création d'une maison communale d'accueil de 12 places, en septembre 2007.



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL



1 structure associative (10)

L'Arbre de vie
Rue Adolphe Vandenschrieck 73
02/428 21 24

Horaire : de 8h30 à 17h, du lundi au jeudi et de 9h à 14h, le vendredi.

Participation financière :
1,25€ la matinée et
2,25€ la journée.
Les parents apportent les langes et les repas.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants de parents en difficultés socio-économiques afin de leur permettre de souffler quelques heures, d'effectuer des démarches ou de suivre une formation. Le milieu d'accueil privilégie la réponse au besoin de socialisation, d'intégration, et d'épanouissement des enfants notamment par la familiarisation au français et par l'acquisition de certains apprentissages nécessaires pour une intégration harmonieuse à l'enseignement maternel. Il met l'accent sur la qualité de son encadrement en proposant une accueillante pour 3 enfants et sur la qualité de la relation établie entre les enfants, le personnel accueillant et les parents (notamment par un échange à la fin de chaque accueil sur la manière dont s'est déroulé le temps passé à la halte-garderie). Le personnel est attentif à informer et orienter les parents vers les services d'aide et de santé adéquats si nécessaire. La priorité est donnée aux habitants de Jette. L'inscription préalable est obligatoire.



Notes :

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de Jette - service Sport, Jeunesse et Petite Enfance - 02/423 12 46 ou sur le site www.jette.irisnet.be > éducation et enfance > l'accueil de la petite enfance



L'accueil à Koekelberg

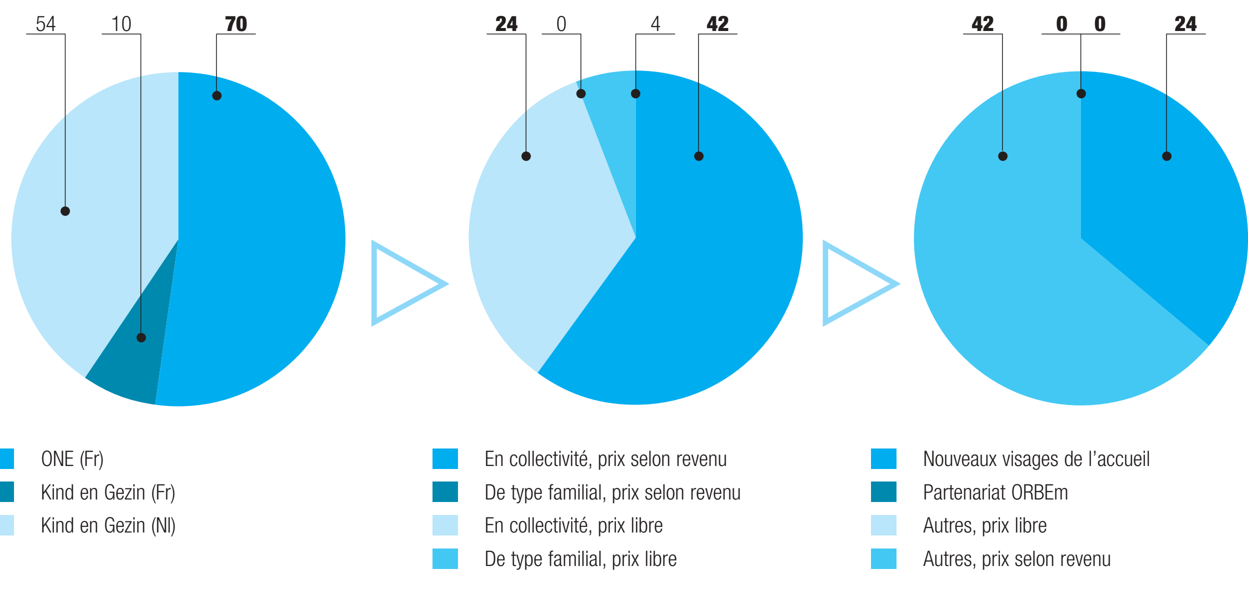
946 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 5,34 % des habitants de Koekelberg (INS, 1er janvier 2005).
A Koekelberg, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 1 « nouveau visage de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».

Toutes les places d'accueil (134 places), suivant l'organisme de contrôle et la langue d'usage du milieu d'accueil

Les places d'accueil déclarées à l'ONE (70 places), suivant le type d'accueil et la participation financière

ONE - Les places d'accueil en collectivité (66 places), suivant leur spécificité et la participation financière



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

Rebecca

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 42 places

1 crèche communale (42)
Crèche communale (42)
Rue Schmitz 13
02/414 27 26
pour contacter cette crèche, s'adresser au service Affaires sociales de l'Administration communale de Koekelberg - 02/412 41 11

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
34 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)
dont 24 places dans un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »



NOUVEAUX
VISAGES
DE L'ACCUEIL

1 structure communale (24)

Kids motel
Rue Herkoliers 35
02/410 36 74

Horaire : de 7h à 17h, du lundi au vendredi.

Participation financière : 1,24€/heure pour les parents au chômage ou dépendant de la mutuelle et 0,74€/heure pour les personnes dépendant du CPAS de Koekelberg.
La participation est calculée en fonction des revenus pour les parents qui travaillent.
Les repas sont compris.
Les parents apportent les langes et les lingettes.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants des Koekelbergeois en formation ou qui doivent se libérer dans le cadre de démarches relatives à leur recherche d'emploi. La halte-garderie accueille également, pour 6 mois maximum, les enfants de parents qui viennent de (re)trouver un emploi dans l'attente d'une solution d'accueil définitive. Le milieu d'accueil porte une attention particulière au respect du rythme des enfants et de la diversité culturelle.

L'inscription préalable est requise. La familiarisation de l'enfant au milieu d'accueil est prévue les premiers jours. Le calendrier des présences de l'enfant est déterminé à l'avance en fonction des contraintes de la formation ou des démarches à effectuer.

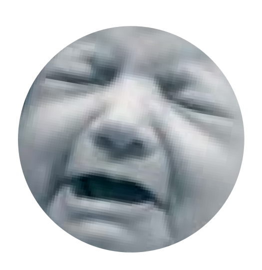
EN VUE, une augmentation de sa capacité à 27 places.

Notes :





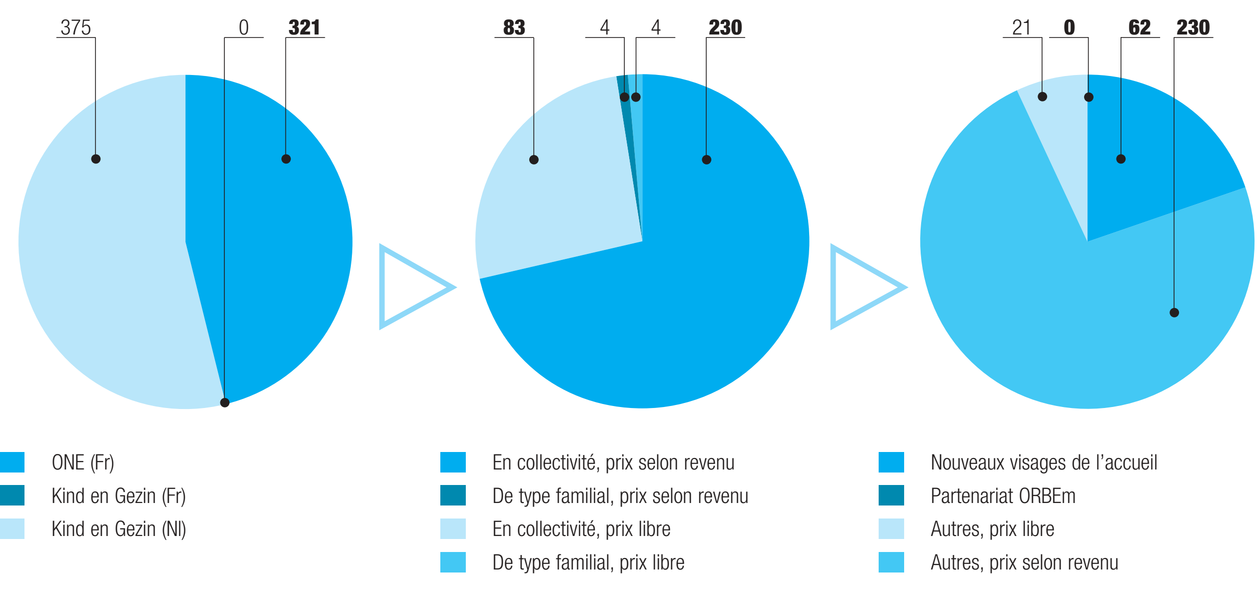
Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles à l'administration communale de Koekelberg - service Affaires sociales - 02/412 41 11 ou sur le site www.koekelberg.be > services communaux > affaires civiles > affaires sociales ou www.koekelberg.be > services communaux > CPAS



L'accueil à Molenbeek

4505 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 5,74 % des habitants de Molenbeek (INS, 1er janvier 2005).
A Molenbeek, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 230 places

3 crèches communales (132)
Louise Lumen (42)
Rue JB Decock 59
02/410 79 71
Reine Fabiola (66)
Avenue Jean Dubrucq 90
02/426 69 17
Les Petits Poucets (24)
Avenue Carl Requette 20
02/465 77 78
1 prégardiennat communal (20)
Prégardiennat communal
Rue du Gulden Bodem 4
02/410 16 78

2 crèches associatives (78)
La Porte verte (36)
Rue d'Ostende, 4
02/410 51 65
Saint-Charles (42)
Avenue du Karreveld 11
02/410 61 18

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
83 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français) **dont 62 places dans des services à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »**

A signaler:
6 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm dans un milieu d'accueil Kind & Gezin:
Elmer West (11 + 6 ORBEm)
Avenue Léopold II 86-88
02/415 94 27
mini-crèche dont la langue principale est le néerlandais, qui participe d'un projet d'accueil à caractère social/culturel, tout comme Elmer Noord à Schaerbeek et Elmer Zuid à Anderlecht.
Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au site internet de Kind & Gezin ou au 02/274 20 20 (siège du réseau Elmer).



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL



2 structures associatives (60)

Au cœur du projet : le soutien par l'accueil des enfants de l'activité des mères qui conduit à l'émancipation de la femme et à l'amélioration de leur situation économique et sociale. Sont ainsi accueillis prioritairement les enfants de parents inscrits dans un processus d'insertion socio-professionnelle (formation, démarches dans le cadre de leur recherche d'emploi, de leur régularisation de séjour), ou qui viennent de (re)trouver un emploi, en l'attente d'une solution d'accueil définitive.
Le milieu d'accueil porte une attention particulière à l'épanouissement de l'enfant en étroite collaboration et en interaction avec les parents et les associations du quartier. L'accent est ainsi mis en particulier sur la communication. La diversité culturelle des enfants accueillis et de leurs parents suppose de développer des outils, autre que l'utilisation du français qui n'est pas partagé par tous, pour entrer en communication. Instaurer une communication de qualité est primordiale pour établir une relation de confiance avec les parents et franchir les rives entre les cultures.
Une inscription préalable est requise, au moment de laquelle les modalités de présence de l'enfant sont déterminées.

La maison d'enfant Olina (14)
Rue Berchem 7
02/411 08 18

Horaire : de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents selon les barèmes de l'ONE. Seuls les langes ne sont pas compris.

EN VUE : sa transformation en une maison communale d'accueil de 24 places, en janvier 2007.

Notes :

La maison d'enfants de l'ORBEM (48) – 2e site
Rue Ullens 93

Il s'agit du même projet que celui décrit page 20.



EN VUE : son ouverture prochaine, en janvier 2007.

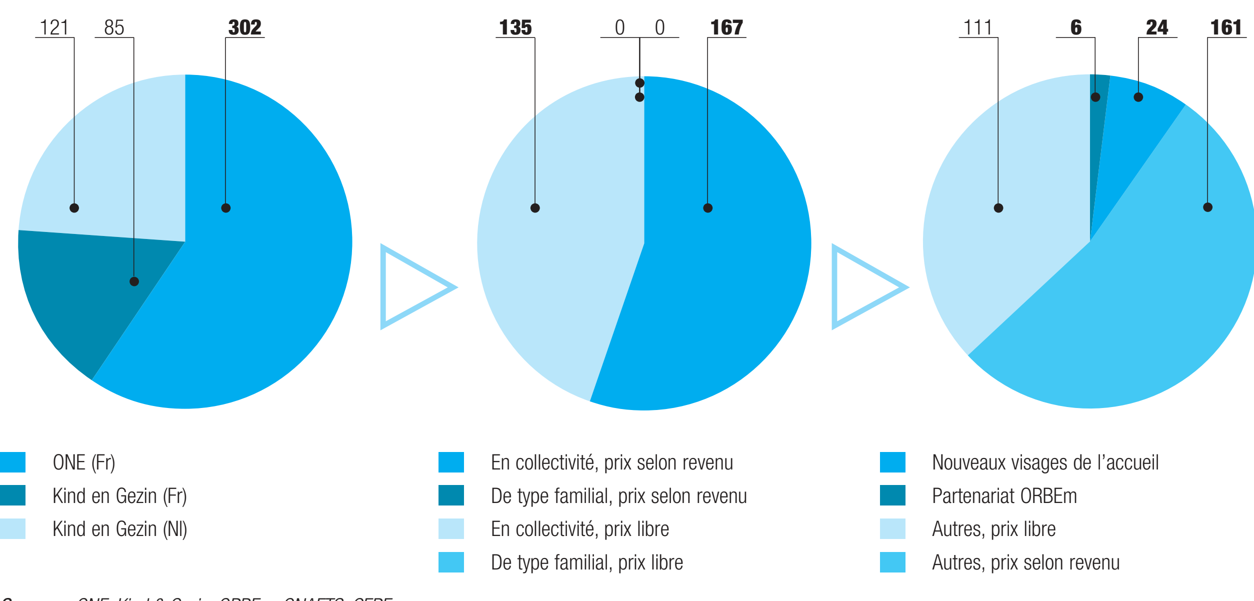


Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles à l'administration communale de Molenbeek - service Affaires sociales - 02/412 36 81 ou sur le site www.molenbeek.irisnet.be > la vie à Molenbeek > enseignement

L'accueil à Saint-Gilles

1983 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 4,53 % des habitants de Saint-Gilles (INS, 1er janvier 2005).
A Saint-Gilles, les inscriptions dans les milieux d'accueil communaux sont centralisées à l'administration communale de Saint-Gilles, service des inscriptions centralisées, à la Place Van Meenen 39.
Formez le 02/536 02 31 ou écrivez à creche.1060@stgilles.irisnet.be
Nous y avons épinglé 4 « nouveaux visages de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
167 + 10 places dont 6 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm

4 crèches communales (167) et 1 mini-crèche communale (10)

Jourdan (65)
Rue Guillaume Tell 58
02/536 03 41

Les Bambins du Coin (24 + 6 ORBEm)
Place des Héros 5
02/536 03 50

Les Bengalis (54)
Rue de la Rhétorique 11
02/536 03 59

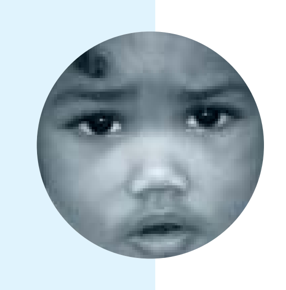
Les Diablotins (18)
Rue de Bordeaux 14
02/539 14 31

Le 143 (10)
Rue Hôtel des Monnaies 143
02/539 08 21
mini-crèche sous le contrôle de Kind & Gezin qui propose un multi-accueil, c'est-à-dire qu'elle combine le système des crèches et celui de la halte-garderie

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
213 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français) **dont 41 places dans des milieux d'accueil qui offrent un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil ».**



NOUVEAUX
VISAGES
DE L'ACCUEIL



4 structures associatives (31)

Lily (7)
Rue de Parme 28
02/533 39 84

La Maison de la Famille (10)
Rue de Bosnie 22
02/539 34 43

Ces deux structures, complémentaires l'une de l'autre en terme d'horaire hebdomadaire, partagent un même projet.

Horaire : de 8h à 16h, le lundi et le jeudi à la Maison des Familles ; de 8h30 à 15h, le mardi à la halte-garderie Lily. De 8h à 14h, le mercredi et le vendredi, à la Maison des Familles. De 14h à 16h, le mercredi, l'accueil est consacré aux enfants en présence de leurs parents. En outre, de 10h à 12h, un accueil parents-enfants à l' « Amandoline » est prévu.

Participation financière : pour la Maison des Familles : 50€ pour 5 heures par semaine ; 75€ pour 10 heures par semaine, 100€ pour 20 heures par semaine et 140€ pour 28 heures par semaine. Les parents doivent apporter les langes, les repas et les collations. Pour la halte-garderie Lily, une participation d'1€ symbolique est demandée. Les parents apportent les langes et les repas.

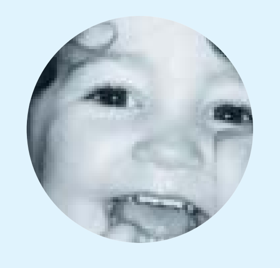
Au cœur du projet : l'accueil des enfants de parents du quartier qui souhaitent se libérer pour effectuer des démarches ou pour souffler quelques heures.
Initialement, la halte-garderie a été mise sur pied pour permettre aux demandeurs d'asile de se libérer afin d'effectuer les démarches nécessaires dans le cadre de leur régularisation. De ce fait, le public accueilli est largement multiculturel (de nationalité aussi bien turque, marocaine, congolaise, iranienne, qu'italienne, espagnole ou belge) et de milieu socio-économique varié. La halte-accueil veille tout particulièrement au respect de cette mixité sociale et culturelle des enfants accueillis. Elle met l'accent sur la formation continuée du personnel et sur l'importance de la place des parents dans le milieu d'accueil. A cette fin, sont favorisés la participation, la communication et les échanges. Ces deux milieux d'accueil participent d'ailleurs à un réseau de « crèches » parentales, l'ACEPP, ainsi qu'à une réflexion sur l'interculturalité avec l'association Géza Roheim.
Le personnel accueillant est attentif à orienter les parents vers les services d'aide et de santé si nécessaire.

Les parents sont invités à s'inscrire au préalable afin de prendre contact avec le personnel et de permettre à l'enfant de se familiariser avec le milieu d'accueil.
Une présence régulière de l'enfant est demandée (soit 5 heures, 10 heures, 15 heures ou 28 heures de présence par semaine) et déterminée à l'avance.

Notes :











Les Jardins de Maud (14)
Rue Guillaume Tell 58
02/538 26 97

Horaire : de 6h à 22h,
du lundi au vendredi.

Participation financière : un tarif forfaitaire de 200€ par mois pour un temps-plein (plus de 30 heures de présence par semaine), de 150€ pour une présence de 20 à 30 heures par semaine et de 100€ par mois pour un maximum de 20 heures de présence par semaine est appliqué. Selon les disponibilités, il est possible de déposer son enfant quelques heures par semaine au tarif de 1,65€ l'heure.

Au cœur du projet: l'accueil des enfants de parents en processus d'insertion socio-professionnelle, de parents habitant le quartier et qui souhaitent disposer de temps libre pour effectuer des démarches, suivre une formation ou souffler quelques heures, et encore l'accueil des enfants de parents qui viennent de (re)trouver un emploi en attente d'un accueil définitif. Le milieu d'accueil propose un multi-accueil, c'est-à-dire un accueil qui combine le système classique des crèches et celui plus souple de la halte-garderie. Il privilégie la participation des parents et le respect de la diversité culturelle des enfants (que reflète également le personnel accueillant). Il entend répondre également à un besoin d'accueil flexible en terme d'horaire puisqu'il est ouvert de 6h le matin à 22h le soir.
La halte-garderie met l'accent sur la formation continue de son personnel.

Le calendrier de présence est déterminé au minimum une semaine à l'avance.

Notes :

Halte-accueil à implication parentale Ketje (10)
Rue Adolphe Demeur 33
02/536 02 31

Horaire : de 8h à 16h30,
du lundi au vendredi.

Participation financière : un tarif forfaitaire de 200€ par mois pour un temps plein (plus de 30 heures de présence par semaine) et de 100€ par mois pour un mi-temps (maximum 20 heures de présence par semaine) est appliqué. Selon les disponibilités, il est possible de déposer son enfant quelques heures par semaine au tarif de 2€ de l'heure.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants des habitants du quartier en privilégiant l'implication des parents dans le fonctionnement de la structure. Les parents participent activement à l'encadrement des enfants (en jouant avec eux, en lisant une histoire, en changeant les langes, en les consolant, etc.) et en s'occupant de taches matérielles (changer les lits, nettoyer des jouets, laver de petites vaisselles…). Chaque parent s'investit en fonction de ses disponibilités et du temps d'accueil de son enfant.
Le milieu d'accueil met tout particulièrement l'accent sur le respect de la diversité culturelle, des rythmes de l'enfant et sur la formation continue du personnel.

Une inscription préalable au projet est requise dans laquelle sont déterminés le temps d'accueil de l'enfant et le temps d'investissement du(des) parent(s).

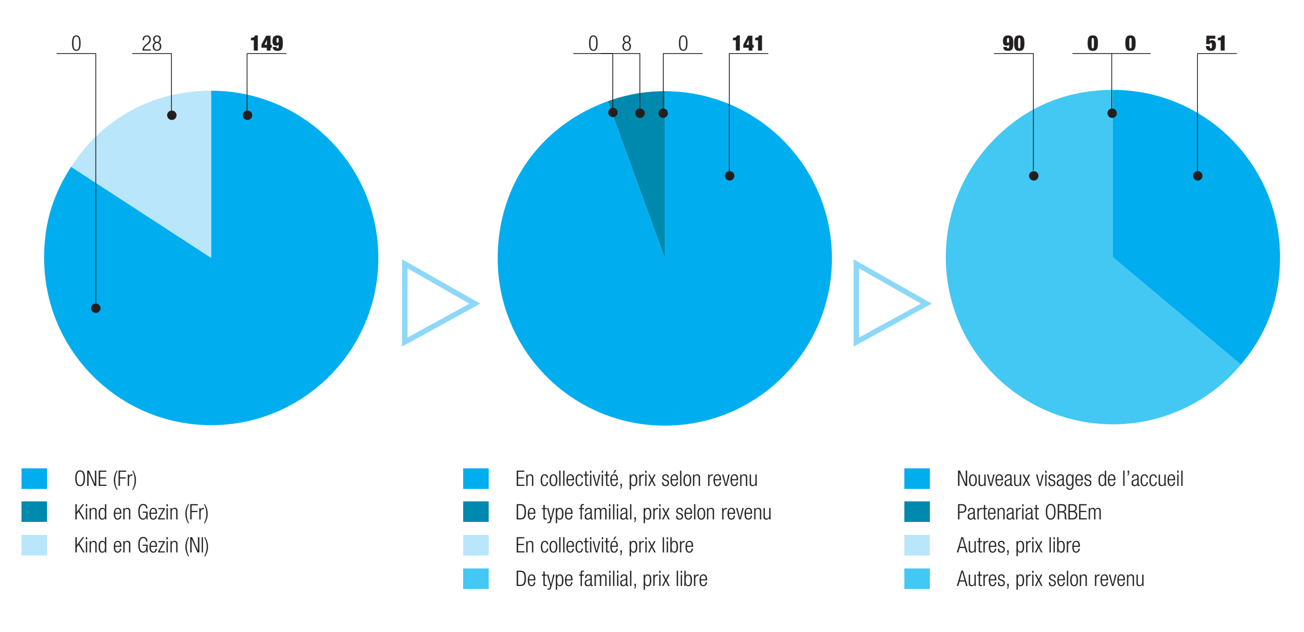
Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles sur le site communal www.stgilles.irisnet.be > services > crèches



L'accueil à Saint-Josse

1328 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 5,74 % des habitants de Saint-Josse (INS, 1er janvier 2005).
A Saint-Josse, les inscriptions ne sont pas centralisées.
Nous y avons épinglé 2 « nouveaux visages de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
141 places dont 51 places dans des milieux d'accueil qui offrent un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »

2 crèches communales (90)
Crèche communale (30)
Rue Potagère 75-77
02/220 28 80

Crèche communale Reine Elisabeth (60)
Rue de l'Abondance 17
02/220 26 67

1 crèche associative (36)
Les Quatre saisons
Place Bossuet 12
02/217 70 65

1 maison communale d'accueil associative (15)
Les Hirondelles
Rue Verte 42
02/233 56 47

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
0 places en milieux d'accueil ONE et K&G (dont la langue principale est le français)

EN VUE : augmentation de 12 places à la crèche communale, en septembre 2007.



NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

2 structures associatives (51)

Les Quatre Saisons (36)
Place Bossuet 12
02/217 70 65

Horaire : de 7h30 à 18h, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents selon le barème ONE. Les langes ne sont pas compris.

Au cœur du projet : offrir un accueil aux enfants de parents en processus d'insertion socio-professionnelle (formation, recherche d'emploi) ainsi qu'à ceux des habitants du quartier.
S'inspirant de la pédagogie active développée en Emilie Romagne (Italie) par Loris Malaguzzi, le milieu d'accueil privilégie le respect de l'enfant, son développement physique, psychologique et affectif harmonieux. Il met l'accent sur l'organisation d'activités multiples qui permettent aux enfants de découvrir et de s'ouvrir au monde environnant.

Une inscription préalable est requise au cours de laquelle sont déterminées les modalités de présence de l'enfant.

Les Hirondelles (15)
Rue Verte 42
02/223 56 47

Horaire : de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière : en fonction du revenu des parents selon le barème ONE.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants de parents en situations sociales et économiques diverses en recherche d'une solution d'accueil : parent inscrit en processus d'insertion socio-professionnelle, maman hébergée à la maison d'accueil située au même endroit, parent en situation de fragilité psychosociale qui a besoin de temps pour se reconstruire avec l'aide d'un partenaire extérieur (un service de santé mentale par exemple), parent qui travaille.
Le milieu d'accueil privilégie la qualité de l'encadrement, soit 4 accueillantes pour 15 enfants, une psychologue, une psychomotricienne à mi-temps ainsi qu'un coordinateur, du personnel de soutien technique et de gestion administrative, grâce à une gestion commune avec la maison d'accueil Maison Rue Verte.

La présence de l'enfant est régulière et déterminée dans un contrat d'accueil classique. Elle est au minimum de 2 jours par semaine.



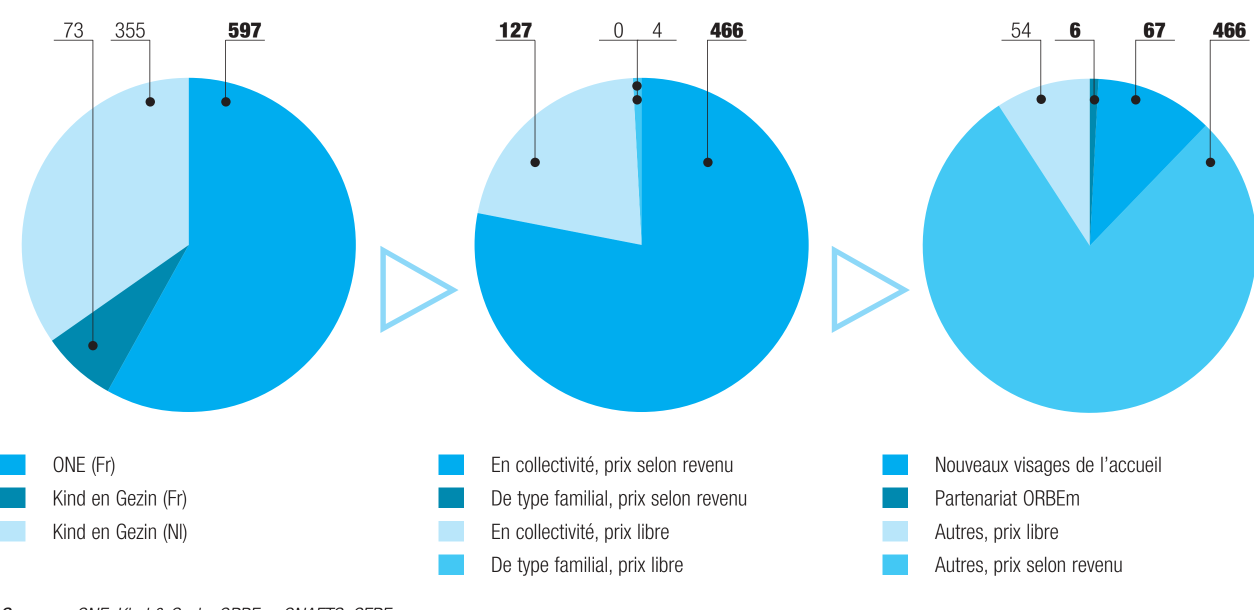
Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles à l'administration communale de Saint-Josse - service de l'Enseignement - 02/220 28 84 ou sur le site www.stjosse.irisnet.be > enfance

Notes :

L'accueil à Schaerbeek

5714 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 5,17 % des habitants de Schaerbeek (INS, 1er janvier 2005).
A Schaerbeek, les inscriptions dans les crèches communales sont centralisées par l'asbl Crèches de Schaerbeek, Chaussée de Haecht, 226 (bureau 0.73).
Formez le 02/240 30 40 ou écrivez à moualdlhadj@schaerbeek.irisnet.be
Nous y avons épinglé 5 « nouveaux visages de l'accueil ».

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 466 places

6 crèches communales (252) et 1 maison communale d'accueil (18)

Les Petits Soleils (46)
Rue Van Oost 54
02/244 74 81

Les Petites Etoiles (72)
Rue Godefroid Guffens 26
02/241 94 31

La Petite Ourse (56)
Avenue Voltaire 177
02/215 68 64

Les Etoiles filantes (30)
Avenue de Roodebeek 61
02/735 32 87

La Trifide (24)
Boulevard Léopold III 31
02/705 18 09

La Planète bleue (24)
Rue Josaphat 115 C
02/245 63 47

Maison communale d'accueil Pollux (18)
Rue Van Hammée 59
02/215 97 39

1 crèche associative (66)

Crèche de l'Annonciation
Rue Josse Impens 105
02/242 74 51

1 crèche partenaire d'entreprise (42)
Crèche de OSRTBF
Rue Colonel Bourg 102
02/737 45 88

4 prégardiennats communaux (88)
Prégardiennat communal (20)
Rue Gallait 35
02/244 74 77
Prégardiennat communal (20)
Grande Rue au Bois 57
02/216 91 66
Prégardiennat communal (24)
Rue Richard Vandevelde 21
02/242 62 02
Prégardiennat communal (24)
Avenue Raymond Foucart 7
02/242 16 74

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :

188 places en milieux d'accueil ONE et K&G (dont la langue principale est le français) **dont 78 places dans des milieux d'accueil qui offrent un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil » et 6 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm**

EN VUE : augmentation de 8 places à la crèche de l'Annonciation, en janvier 2007.

Notes :



Rebecca



NOUVEAUX
VISAGES
DE L'ACCUEIL



5 structures associatives (73)

Les amis d'Aladdin
(24 + 6 ORBEm)
Rue Destouvelles 18
02/203 95 84

Horaire : de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière : 3,30€/jour. Les repas sont compris mais pas les langes. Le prix peut être adapté à la situation financière des parents.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants de parents qui ne sont pas prioritaires dans les crèches traditionnelles, soit des parents en formation, à la recherche d'un emploi ou en situation économique fragile , ainsi que l'accueil des enfants dans des situations d'urgence. Le milieu d'accueil privilégie le respect de la diversité culturelle des enfants accueillis, l'acquisition de l'autonomie, la socialisation et l'échange, voire l'implication des parents. L'accent est mis sur la qualité du cadre d'accueil (jardin, potagers, animaux…) à offrir aux enfants accueillis qui parfois vivent dans des conditions économiques difficiles.
C'est également un lieu de rencontre pour les parents où ils peuvent échanger et réfléchir, avec le soutien d'un psychologue, sur ce qu'ils vivent avec leurs enfants. Ils sont invités à s'impliquer dans la vie de la structure d'accueil en animant à l'occasion des ateliers (contes, théâtre, etc) et dans la vie de quartier à travers des activités variées (embellissement du quartier par des fresques ou des fleurs …).

Une présence régulière de l'enfant de 3 jours minimum par semaine est requise.

EN VUE : création d'une crèche associative Atout couleur de 21 places, en 2007, dont le projet est similaire à celui des Amis d'Aladdin.

Notes :

La maison des enfants Van Dyck (15)
Rue Van Dyck 52
02/219 46 70

Horaire : de 9h30 à 12h, le mardi et le vendredi.

Participation financière : cotisation de 10€ par an.

Au cœur du projet : l'accueil des enfants et des jeunes de 6 mois à 18 ans dans le cadre d'une structure ouverte sur le quartier. L'accueil proposé pour les petits qui ne sont pas encore en âge scolaire concerne deux matinées par semaine, en présence ou non des parents. Le libre choix est laissé au parent ou au proche de participer à l'animation ou de confier son enfant afin de souffler quelques heures. La maison des enfants est ouverte à tous dans la mesure des places disponibles.
C'est un lieu de soutien à la parentalité et de socialisation des enfants, où l'on privilégie la qualité de la relation et de la communication entre les parents et les enfants. Le climat de confiance instauré et la souplesse dans le fonctionnement permettent une ouverture à d'autres manières de faire. Une attention toute particulière est accordée aux deux moments clés que sont l'arrivée et la séparation, ainsi que les retrouvailles en fin de matinée.
C'est également un lieu ressource pour les parents qui peuvent échanger entre eux ou avec l'animateur leurs préoccupations vis-à-vis de leur enfant. Ils peuvent également s'entretenir sur place avec une pédopsychiatre si la situation le requiert.

Une inscription préalable est nécessaire.









Au cœur du projet : l'accueil des enfants âgés de 1 à 3 ans de parents qui sont en formation (priorité à celles reconnues par le Fonds Social Européen), à la recherche d'emploi ou qui sont inscrits dans un projet d'éducation permanente. Le milieu d'accueil privilégie le maintien d'un climat familial et convivial, assurant un encadrement de 3 puéricultrices à temps plein et d'une responsable à mi-temps. Il invite à la participation des parents par l'organisation d'activités communes et de rencontres ou réunions sur des thèmes de la vie quotidienne, et encourage la familiarisation et l'apprentissage du français.

Les modalités de présence de l'enfant sont déterminées à l'avance lors de l'inscription.

La halte-accueil accueille également les enfants de 3 à 6 ans une semaine à Noël, une semaine à Pâques, deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Les 1001 pantoufles (9)
Square Riga 39
02/215 04 96

Horaire : de 7h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

Participation financière :
1,50€ la demi-journée ;
3€ la journée complète.
Les parents apportent le repas.

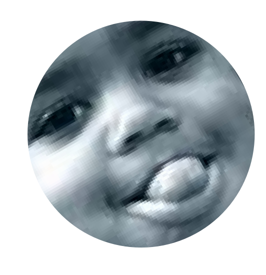
Notes :









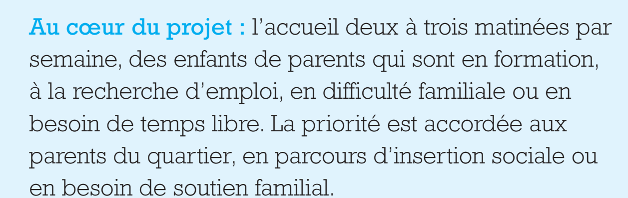


Notes :

La Tanière des petits ours (10)
Avenue Princesse Elisabeth 42
02/242 42 42

Horaire : de 8h15 à 13h, du lundi au vendredi sur base de 2 à 3 matinées par semaine.

Participation financière : en fonction des revenus. Cela varie de 2 à 6€ par matinée.



Au cœur du projet : l'accueil deux à trois matinées par semaine, des enfants de parents qui sont en formation, à la recherche d'emploi, en difficulté familiale ou en besoin de temps libre. La priorité est accordée aux parents du quartier, en parcours d'insertion sociale ou en besoin de soutien familial.
L'accueil est conçu comme un lieu de socialisation pour les enfants et d'accompagnement pour les parents, dans le respect de leur diversité culturelle, sociale et économique.
Il s'inscrit dans la vie du quartier et met l'accent sur l'organisation d'activités de type communautaire, propose des moments de rencontre parents-enfants.

Une inscription préalable est requise, au moment de laquelle les modalités de présence de l'enfant sont déterminées.

Il propose également des après-midi récréatifs et des stages pour les enfants de 3 à 5 ans du quartier dans une perspective de continuité

Enfants et Compagnie asbl (9)
Rue G. Guffens 24
02/245 27 81

Horaire : de 8h30 à 12h30, les lundi, mardi et jeudi, pour la halte-accueil.
De 9h30 à 12h, les mercredi et vendredi, pour les « parents-rencontres ».

Participation financière : 4€ la matinée. La collation est comprise mais les parents apportent les langes. Une cotisation annuelle de 5€ par an est demandée. Pour une matinée « parents-rencontres », une participation d'1,50€ est demandée.

Au cœur du projet : l'accueil occasionnel des enfants de parents au foyer ; avec pour l'enfant, l'apprentissage de la socialisation, le respect de ses rythmes et la construction de repères.
Des matinées « parents-rencontres » sont organisées. Ce sont des moments d'échanges privilégiés entre parents et l'occasion de s'informer sur des sujets variés (maternité, grossesse, alimentation). Elles visent à lutter contre leur isolement et à leur offrir un soutien dans leur rôle de parents. Elles permettent aussi d'orienter vers les services d'aide adéquats si nécessaire.
Les parents sont invités également à participer à la vie du milieu d'accueil lors d'activités organisées à l'occasion de la Saint-Nicolas, du carnaval, des anniversaires…

Une inscription préalable est requise, au moment de laquelle les jours de présence de l'enfant sont déterminés.

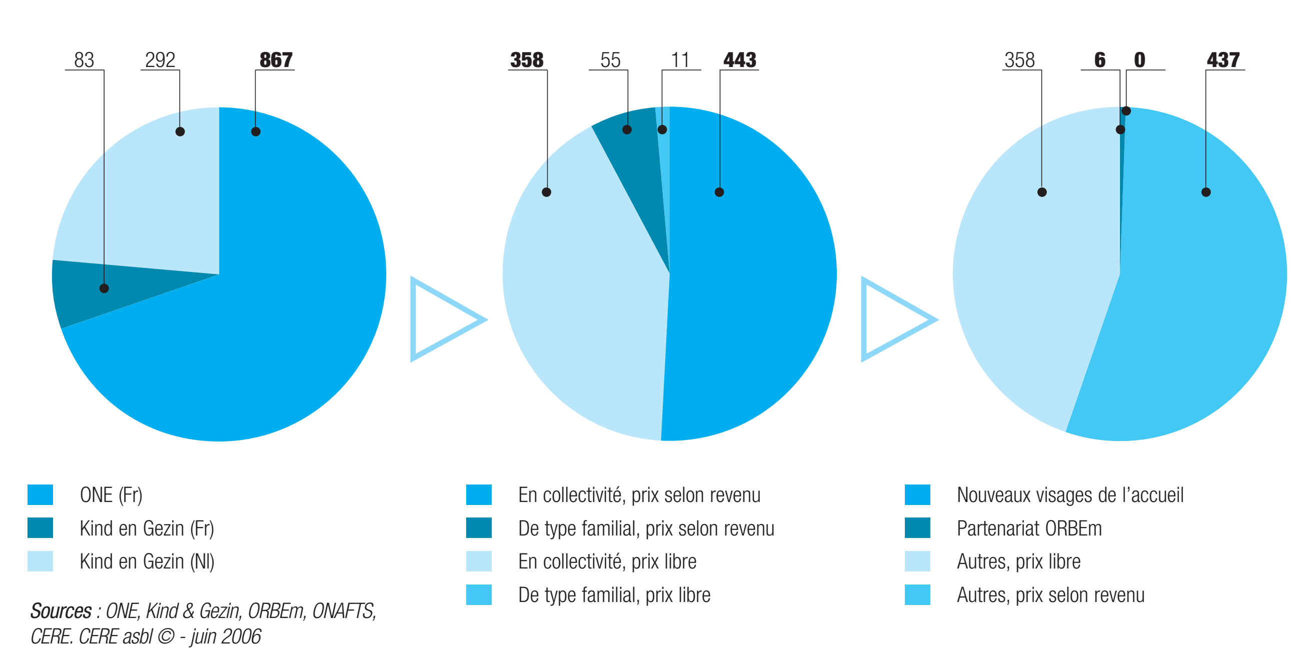
Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de Schaerbeek - asbl Crèches de Schaerbeek – 02/240 30 40 - ou sur le site internet www.schaerbeek.irisnet.be > votre administration > services spécifiques > petite enfance et enfance



L'accueil à Uccle

2330 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,11 % des habitants de Uccle (INS, 1er janvier 2005).
A Uccle, les inscriptions sont centralisées pour les crèches communales au service de l'Action sociale de l'administration communale d'Uccle, rue Victor Gambier 21. Formez le 02/348 68 19.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE. CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
443 places dont 6 places ouvertes en partenariat avec l'ORBEm

3 crèches communales (170)

Saint-Job (54)
Rue Jean Benaets 74
02/348 65 28

Globe (92)
Chaussée d'Alsemberg 885
02/348 68 33

Le Chat (24)
Rue Emile Lecomte 43
02/346 26 39

5 crèches associatives (156)

Le Lapin blanc (36 + 6 ORBEm)
Rue Groeselenberg 57
02/374 98 17

Le Petit Bonheur (24)
Rue Edith Cavell 32
02/340 45 66

Hathi-Regina Pacis (36)
Parvis Chantecler 10
02/374 07 98

Saint Vincent de Paul (36)
Rue Auguste Danse 23
02/347 56 09

Le Petit Prince (18)
Chaussée de Waterloo 1504
02/373 52 42
y sont aussi accueillis les enfants ayant une déficience sensorielle

4 prégardiennats communaux (81)
Saint-Job (20)
Chaussée de Saint Job 683
02/348 65 26
Val Fleuri (19)
Avenue du Vossegat 45
02/348 68 49
Homborch (18)
Avenue d'Homborchveld 34
02/348 68 48

Calevoet (24)
Rue François Vervloet 10-12
02/348 68 47

1 prégardiennat associatif (36)
Sacré Cœur
Rue de la Mutualité 75
02/345 66 69

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
424 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)

Notes :



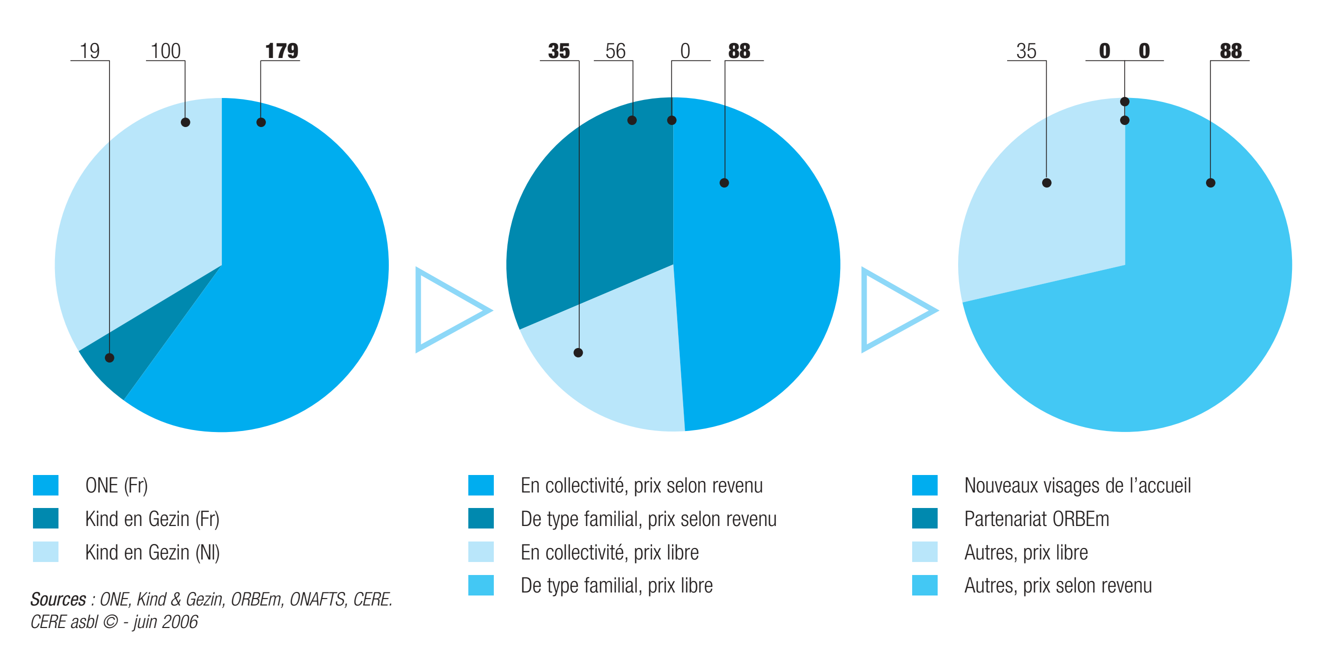
Rebecca

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale d'Uccle - service de l'Action sociale (crèches) - 02/348 68 19 ou au service de l'Education (prégardiennats) - 02/348 67 97 ou sur le site www.uccle.be > services communaux > action sociale (pour les crèches, haltes-garderies, accueillantes) ou www.uccle.be > services communaux > éducation > enseignement fondamental (pour les prégardiennats)

L'accueil à Watermael-Boitsfort

710 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 2,92 % des habitants de Watermael-Boitsfort (INS, 1er janvier 2005).
A Watermael-Boitsfort, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 : « Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006



Jérôme

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
88 places

2 crèches communales (88)
Gilson (41)
Chaussée de la Hulpe 344
02/672 33 43
Les Roitelets (47)
Rue du Roitelet 7-15
02/673 47 89

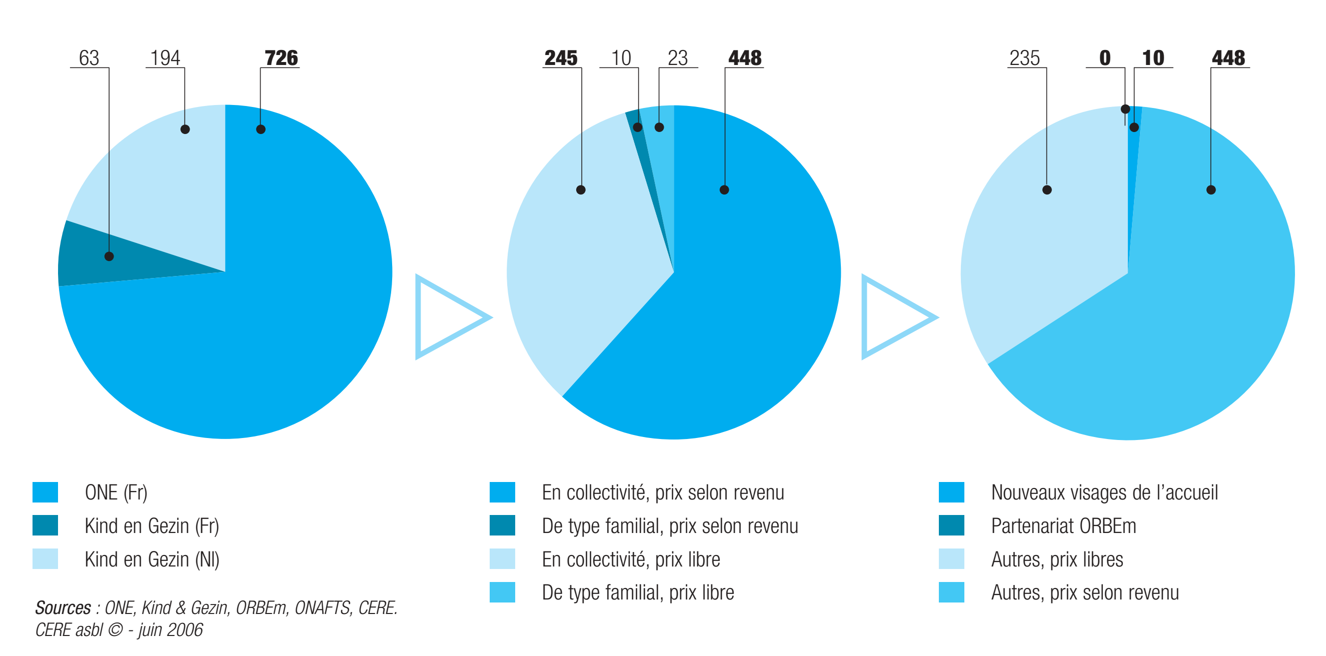
ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
49 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de Watermael-Boitsfort - service de la Vie sociale - 02/676 16 23 ou sur le site internet www.watermael-boitsfort.irisnet.be > services communaux > petit lexique

L'accueil à Woluwe-Saint-Lambert

1547 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,24 % des habitants de Woluwé-Saint-Lambert (INS, 1er janvier 2005).
A Woluwe-Saint-Lambert, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU : 448 places

5 crèches communales (218)
Leur règlement d'ordre intérieur (ROI) prévoit un certain pourcentage d'inscriptions réservé aux parents en recherche d'emploi.

Saint-Lambert (36)
Mont-Saint-Lambert 2
02/762 61 54

L'Ilot (36)
Avenue Paul Hymans 132
02/762 61 25

Toutes les Couleurs (55)
Avenue de Toutes les Couleurs 17
02/762 63 39

Prince Baudouin (55)
Avenue du Couronnement 63
02/762 61 35

Princesse Paola (36)
Chaussée de Roodebeek 280
02/761 29 07

4 crèches associatives (146)

La Petite Espérance (56)
Rue Fabry 42
02/762 20 97

Les Bourgeons (54)
Clos Chapelle-aux-Champs 2
Rue du Campanile 34
Rue Jardin Martin V 55
02/764 22 52 – 764 22 53

Crescendo (18)
Chaussée de Roodebeek 320
02/772 60 22
y sont accueillis aussi des enfants sourds

Le Coffre à Bébés (18 + 8)
Avenue Albert Dumont 40
02/761 06 35
y sont accueillis aussi des enfants infirmes cérébro-moteurs

1 crèche associative partenaire d'entreprise (84)

Les Coccinelles - UCL
Avenue Hippocrate 10
02/764 16 64
accueil à horaire décalé

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT : 301 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français) **dont 10 places dans des milieux d'accueil qui offrent un service à caractère social/culturel dont le projet est détaillé ci-après comme « nouveau visage de l'accueil »**

EN VUE : augmentation de 4 places à la crèche La Petite Espérance, en janvier 2007.

1 structure associative (10)

NOUVEAUX VISAGES DE L'ACCUEIL

La halte-garderie de l'ALE de Woluwe-Saint-Lambert
Chemin des deux maisons 163
02/772 30 97

Horaire : de 8h à 18h, du lundi au vendredi.

Participation financière :
Pour les demandeurs d'emploi ou les parents qui bénéficient de l'aide du CPAS : 1,25€/heure ou 7,50€ pour la journée complète.
Pour les travailleurs de l'ALE : 0,68€/heure.
Pour les parents qui travaillent 2,50€/heure, 7,50€ la demi-journée et 12,50€ la journée complète.
Les repas et les langes ne sont pas compris et doivent être apportés par les parents.

Au cœur du projet : l'accueil prioritaire des enfants de parents qui travaillent à l'ALE, suivent une formation, sont à la recherche d'un emploi, doivent se libérer pour réaliser des démarches administratives ou qui n'ont momentanément pas de solution d'accueil parce qu'ils viennent de (re)trouver un travail. La priorité est donnée aux parents en processus d'insertion socio-professionnelle habitant Woluwe-Saint-Lambert.
Le milieu d'accueil privilégie l'adaptation du personnel accueillant à l'enfant. Les enfants venant pour des périodes et à des fréquences très variables, le personnel accueillant est particulièrement à l'écoute des besoins et des rythmes particuliers de chacun afin que tous puissent s'épanouir au sein de la structure d'accueil.

Une inscription préalable au cours de laquelle sera déterminée les modalités de présence de l'enfant est requise. Les modalités de présence sont fixées au cas par cas selon les nécessités et les places disponibles.

Notes :



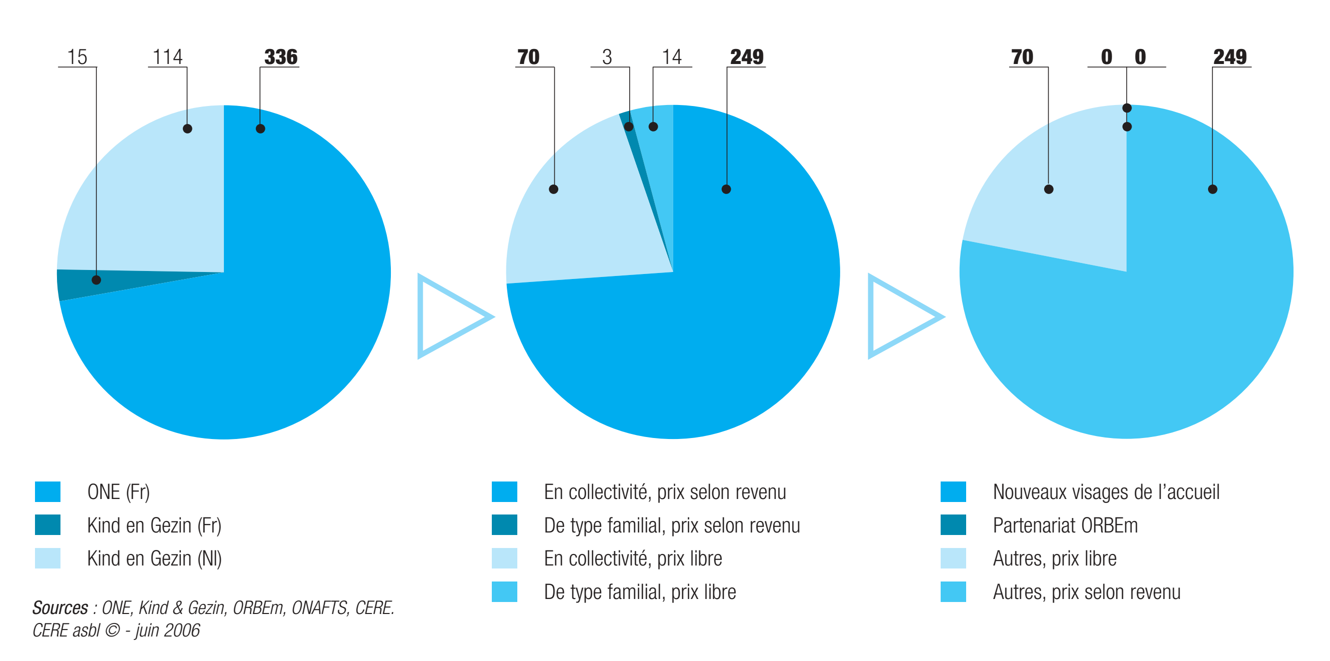


Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert - service communal des crèches - 02/774 36 85 ou sur le site www.woluwe1200.be > vie quotidienne > crèches communales ou/et famille-petite enfance

L'accueil à Woluwe-Saint-Pierre

1230 enfants de 0 à 3 ans sont domiciliés dans la commune.
Ils représentent 3,24 % des habitants de Woluwe-Saint-Pierre (INS, 1er janvier 2005).
A Woluwe-Saint-Pierre, les inscriptions ne sont pas centralisées.

Pour bien lire les données qui suivent, référez-vous à la page 13 :
« Ma commune et l'accueil ».



Sources : ONE, Kind & Gezin, ORBEm, ONAFTS, CERE.
CERE asbl © - juin 2006

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ EN FONCTION DU REVENU :
249 places

7 crèches communales (243)
Leur règlement d'ordre intérieur prévoit que le milieu d'accueil réserve 10 % de sa capacité totale pour répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières (voir site internet ou téléphone). Une priorité est accordée aux ménages ayant des revenus modestes.

Les Coccinelles (24)
Avenue Orban 94
02/771 45 53

Centre (28)
Avenue Charles Thielemans 26
02/773 06 46

Chant d'Oiseau (51)
Avenue du Chant d'Oiseau 40
02/773 06 83

Stockel (33)
Rue Dominique De Jonghe 44
02/773 18 60

Joli Bois (59)
Avenue du Haras 100
02/773 59 50

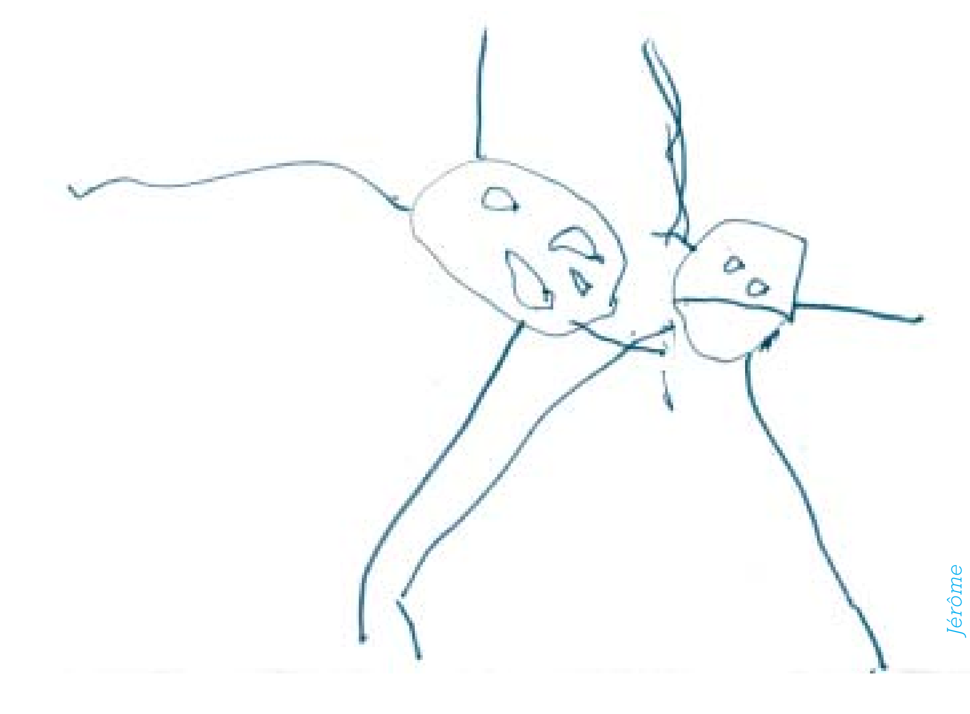
Les Libellules (30)
Val des Epinettes 1
02/773 18 08

Les Colibris (18)
Avenue des Eperviers 58
02/762 41 34

ACCUEIL EN COLLECTIVITÉ DONT LE PRIX EST FIXÉ LIBREMENT :
85 places en milieux d'accueil ONE et Kind & Gezin (dont la langue principale est le français)

Des informations sur les milieux d'accueil sont également disponibles auprès de l'administration communale de Woluwe-Saint-Pierre - service des Affaires sociales - 02/773 05 60 ou sur le site www.woluwe1150.irisnet.be > affaires sociales

Quelques accueils spécifiques en Région Bruxelles-Capitale



Pour les enfants de parents inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ORBEm ou qui viennent de (re)trouver un emploi, habitant les dix-neuf communes bruxelloises :

Maison d'enfants de l'ORBEM
Site 1 : boulevard Anspach 65
(Bruxelles Ville)
02/ 505 16 35
Site 2 : rue Ullens 93 (Molenbeek)
ouverture prochaine

Pour les mères et leurs enfants, accueil d'urgence :

Centre de prévention des violences conjugales et familiales
Rue Blanche 29 (Ixelles)
02/539 27 44

Pour vous accompagner dans votre recherche d'un milieu d'accueil pour votre enfant, vous pouvez vous adresser aux associations suivantes en fonction des difficultés propres à votre enfant :

L'Etoile polaire – rue de l'Etoile polaire 20 – 1082 Berchem-Sainte-Agathe – 02/468 11 00 – service d'accompagnement des enfants avec déficience visuelle, auditive et/ou mentale et de leur famille

Famisol – rue Martin V 22 – 1200 Woluwe-Saint-Lambert – 02/771 91 14 – service d'accompagnement des enfants avec un handicap et de leur famille

RéCi – boulevard Lambermont 61 – 1030 Schaerbeek – 02/538 25 67 – service d'accompagnement des enfants avec un handicap moteur et de leur famille

SAPHaM – rue Keyenveld 99 – 1050 Ixelles – 02/513 55 55 – service d'accompagnement des enfants avec un handicap mental ou des troubles du développement et de leur famille

S.U.S.A.-Bruxelles – rue Souveraine 46 – 1050 Ixelles – 02/346 41 70 – service d'accompagnement des enfants autistes et de leur famille

Triangle-Bruxelles – chaussée de Waterloo 1504 – 1180 Uccle – 02/373 52 45 – service d'accompagnement des enfants avec déficience sensorielle et de leur famille

Vous pouvez également contacter le service bruxellois des personnes handicapées de la Cocof au 02/800 80 44 – 02/800 80 49 – 02/800 80 55 – 02/800 81 15

Pour des enfants présentant un handicap :

Handicap mental et troubles du développement
La halte-garderie Récré Afrahm
Rue Keyenveld 99 (Ixelles)
02/513 55 55
Accueil spécifique

Déficiences cérébro-motrices
La crèche Le Coffre à bébés
Avenue Albert Dumont 40
(Woluwe-Saint-Lambert)
02/761 06 35
Accueil en intégration

Déficiences sensorielles
La crèche Le Petit Prince
Chaussée de Waterloo 1504 (Uccle)
02/373 52 42
Accueil en intégration

Déficiences auditives
La crèche Crescendo
Chaussée de Roodebeek 320
(Woluwe-Saint-Lambert)
02/772 60 22
Accueil en intégration

La crèche Le Toboggan
Avenue Victor Rousseau 157 (Forest)
02/343 91 54
Accueil en intégration



L'accueil des **3-12 ans**

Dès que votre enfant entre à l'école, la question de l'accueil se pose autrement. L'objectif que vous avez en cherchant un accueil pour votre enfant peut dès lors être multiple :



Vous n'avez pas les mêmes horaires que ceux de l'école et vous avez besoin de confier votre enfant entre la fin de l'école et le moment où il vous est possible d'aller le chercher ou pendant les vacances scolaires.

Vous désirez élargir les horizons de votre enfant et favoriser ses découvertes par des activités extérieures à celles de la maison.

Votre enfant désire faire une activité spécifique en dehors de la maison.



Qu'est-ce que l'accueil extrascolaire ?
L'accueil extrascolaire englobe l'accueil des enfants de l'école maternelle et primaire durant leurs temps libres entre l'école et les moments passés en famille. Cet accueil a lieu en semaine avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les congés scolaires.

Il peut s'agir de garderies scolaires, clubs de sport, centres d'expression et de créativité, centres de vacances, bibliothèques, musées, organisations et groupements de jeunesse, académies, centres culturels, centres sportifs, écoles de devoirs, associations d'aide en milieu ouvert (plus communément appelées AMO) et autres associations diverses, notamment d'éducation permanente, etc.

Pour faciliter l'orientation de votre choix vous pouvez consulter la brochure communale et/ou le site internet qui reprend l'offre d'accueil de votre commune ou faire appel au coordinateur Accueil Temps Libre (ATL) – la plupart des communes en disposent – ou à la commune. Tous ces contacts sont détaillés plus loin sous la rubrique « Ma commune et l'accueil ».

Depuis quelques années, chaque commune a en effet eu la possibilité d'engager un coordinateur Accueil Temps Libre (ATL) qui est la personne ressource à laquelle les parents peuvent s'adresser concernant l'accueil extrascolaire. Ce coordinateur a élaboré un état des lieux de l'offre d'accueil et a étudié les besoins de la commune en ce domaine. C'est sur ces bases qu'a été élaborée la politique d'accueil de la commune.

Le coordinateur est chargé d'assurer le lien entre les parents et les différents opérateurs qui proposent les activités extrascolaires ; si vous souhaitez vous impliquer dans la politique d'accueil, contactez le coordinateur de votre commune.

BON à *SAVOIR*

L'ACCUEIL TEMPS LIBRE EST RÉGI PAR UN DÉCRET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Les rouages de la mise en place des politiques du temps libre dans les communes sont la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE).
Le décret subventionne l'engagement par les communes volontaires de coordinateurs Accueil Temps Libre. Le décret prévoit également le financement des opérateurs d'accueil pourvu qu'ils entrent dans le cadre des programmes CLE ; il suggère des normes d'encadrement des enfants et insiste sur la nécessité de formation pour le personnel encadrant.
La CCA est composée du coordinateur, de représentants du Conseil communal, de représentants des écoles, de représentants des parents (associations de parents et mouvements d'éducation permanente) ainsi que de représentants des services d'accueil. C'est cette CCA qui élabore un programme CLE.
Dans la période des appels à projets qui ont précédé l'application du décret, des subventions exceptionnelles ont pu être dégagées tant par la Communauté française que par la COCOF. Celles-ci ont permis des avancées significatives dans la qualité de l'accueil (achat de matériel, développement de projets pilotes, amélioration des infrastructures et de l'information des parents).
A Bruxelles, ces CLE sont opérationnels dans 16 communes. Trois communes n'ont pas souhaité adhérer au dispositif.

QUEL ACCUEIL POUR MON ENFANT ?



De multiples activités extrascolaires existent, proposées par autant d'opérateurs différents. Une piste pour effectuer un choix est de sélectionner le type d'accueil selon vos disponibilités horaires familiales ou professionnelles, votre projet éducatif, les besoins de votre enfant. Une autre est de se centrer sur le contenu de l'activité en fonction des goûts de votre enfant.

Vous trouverez ci-après la présentation de trois types d'accueil extra-scolaire parmi les plus courants : ils répondent prioritairement aux besoins des parents ou des enfants. Il s'agit de la garderie scolaire (qui représente sans doute l'accueil extrascolaire le plus utilisé), des écoles de devoirs et des centres de vacances.

Les garderies scolaires
Les garderies scolaires sont organisées par les écoles pour accueillir les enfants avant et après les cours. Propres à chaque établissement scolaire, les garderies ont des horaires, des encadrements, des activités et des tarifs différents. Renseignez-vous auprès de l'école que fréquente ou fréquentera votre enfant.

Les garderies scolaires sont tenues de se déclarer à l'ONE et de se conformer au Code de qualité de l'accueil.

Les écoles de devoirs (EDD)
Les écoles de devoirs accueillent, en dehors des heures scolaires, des enfants et des jeunes âgés de 6 à 18 ans. Elles sont indépendantes des établissements scolaires et participent à la vie d'une commune ou d'un quartier. Elles accueillent les enfants sans discrimination.

Les écoles de devoirs développent un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement, non seulement à la scolarité, mais aussi à la citoyenneté. Une école de devoirs n'apporte donc pas seulement un soutien scolaire par un accompagnement à la réalisation des devoirs et leçons, mais aussi un épanouissement par la présence d'une équipe d'animateurs qualifiés proposant un encadrement et des activités artistiques, ludiques, culturelles ou sportives, sur base d'un projet pédagogique particulier. Chaque école de devoirs a son projet pédagogique propre qui lui donne son identité en affirmant les valeurs et principes qui y sont mis en œuvre. Les modalités d'accueil (horaire, activités etc.) varient d'une école de devoirs à l'autre.

Les écoles des devoirs doivent toutes se conformer au Code de qualité de l'accueil ; de plus, si elles répondent aux exigences du décret Ecole des devoirs, elles sont reconnues et subsidiées par la Communauté française, via l'ONE.

A Bruxelles, il existe une Coordination des écoles de devoirs (CEDD) qui pourra vous renseigner :
Rue d'Alost, 7
1000 Bruxelles
02/213 37 06
www.cedd-bxl.be
cedd-bxl@inweb.be

Les centres de vacances
Les centres de vacances accueillent les enfants de 3 à 15 ans pendant les vacances scolaires.
Il y a deux types de centres de vacances : les plaines de vacances qui offrent un accueil uniquement de jour et les séjours ou camps de vacances qui sont résidentiels. Ils favorisent notamment le développement physique, la créativité, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté.
Les horaires, les activités, la participation financière demandée varient d'un centre à l'autre.
Les activités sont encadrées par du personnel qualifié.

Les centres de vacances disposent d'un décret aux critères duquel il doivent répondre pour pouvoir être agréés et subventionnés par la Communauté française. L'ONE se charge de la gestion des dossiers d'agrément et de l'accompagnement pédagogique des centres agréés.
Ils disposent de leur propre site propre : www.centres-de-vacances.be, où vous trouverez des renseignements complémentaires, comme par exemple la liste des centres agréés.

Autres types d'accueil
Beaucoup d'autres types d'accueil extrascolaires existent, répondant davantage aux goûts particuliers que les enfants souhaitent développer durant leurs temps libres : sports, lecture, expressions artistiques…
Les structures qui les organisent doivent se conformer au Code de qualité de l'accueil, mais sont dispensées de l'obligation de déclaration et d'autorisation préalable de l'ONE car, dans ce cas, ils dépendent directement de services de la Communauté française.
Un nombre important de catégories de services ou institutions relève de ces conditions.

BON à *SAVOIR*

L'ACCUEIL DE L'ENFANT À BESOINS SPÉCIFIQUES DANS LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

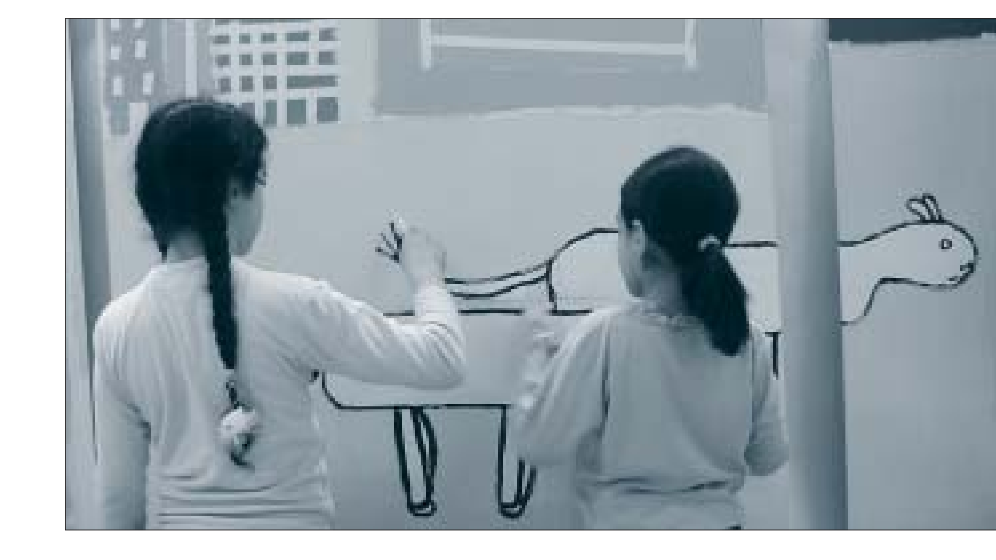
Certaines structures organisant des activités extrascolaires accueillent aussi des enfants porteurs d'un handicap. Pour pouvoir mieux informer le public sur les différentes activités accessibles à ce public spécifique, une réflexion et une attention collective des coordinateurs ATL a abouti, entre autre, à la mise en place d'une cellule nommée Bruxelles-Intégration. Cette cellule a pour mission d'informer sur les différents lieux qui proposent des activités extrascolaires (camps de vacances, stages créatifs, sportifs, etc.) pour les enfants handicapés âgés de 3 à 18 ans.
www.bruxelles-integration.be

BON à *SAVOIR*

LA DÉDUCTION FISCALE
Depuis peu, quelles que soient les structures où votre enfant est accueilli durant son temps libre (garderie scolaire, stage, activités sportives, etc.) et quelle que soit la période de cet accueil (année scolaire ou vacances), votre participation financière est déductible fiscalement. Une attestation vous sera délivrée par l'opérateur de l'accueil soit en fin d'année scolaire soit en fin de période de stage.

MA COMMUNE ET L'ACCUEIL





AVIS AUX LECTEURS
Nous avons demandé aux coordinateurs Accueil Temps Libre (ATL) de donner un aperçu des grandes lignes de la politique qu'ils ont contribué à mettre en place.
C'était, nous semble-t-il, la meilleure manière de vous donner une vision dynamique du secteur. Toutes les communes ne se ressemblent effectivement pas. Le coordinateur est la courroie de transmission entre opérateurs d'accueil et parents mais, dans la plupart des communes, il existe également des outils de recherche personnels : site internet et/ou brochure papier.





L'Accueil Temps Libre à Anderlecht

A Anderlecht, l'accueil extrascolaire rencontre des réalités fort différentes : garderies scolaires des écoles communales (32 lieux d'accueil) et libres (16 lieux d'accueil), écoles des devoirs, centres d'expression et de créativité, maisons d'enfants, clubs sportifs, infrastructures sportives publiques et privées, ludothèque, centres de vacances et mouvements de jeunesse.

10 637 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 11,34 % des habitants d'Anderlecht (INS, 1er janvier 2005).

La plupart des associations intègrent l'accueil extrascolaire dans un programme plus large tel que l'aide aux familles, l'aide à la jeunesse ou la cohésion sociale. Les activités sont souvent nées de demandes exprimées par le public. Dès lors, elles proposent un large panel d'activités : activités socio-sportives et culturelles, soutien scolaire, activités d'expression, ateliers informatiques, ateliers scientifiques, etc. Les activités ont souvent une dimension collective qui favorise la socialisation, l'expression et le développement de connaissances. En fonction de son projet d'accueil, l'association favorise l'un ou l'autre de ces aspects.

Beaucoup d'associations travaillent avec un public de proximité ; les parents sont associés à l'épanouissement des enfants. Les déplacements se font à pied, de l'école ou du domicile au lieu d'accueil.

Les activités s'adressant aux enfants ont en général lieu pendant l'année scolaire. Pendant les congés scolaires, certaines associations et clubs sportifs réservent leurs activités aux enfants inscrits pendant l'année.

En ce qui concerne les vacances, l'offre de stages à prix abordables pour tous reste déficitaire même si des efforts sont faits chaque année pour couvrir ce manque. Des projets ont pu être mis en place, par exemple, l'intégration d'enfants porteurs de handicaps dans un centre d'hippothérapie.

Depuis 2006, la commune a acquis des chèques-sports. Ceux-ci permettent l'accès à 250 stages sportifs pour des enfants de 6 à 12 ans dont les parents connaissent des difficultés financières. Les enfants peuvent par la suite s'affilier à un club sportif et bénéficier d'une intervention dans les frais encourus.

La coordination de l'accueil extrascolaire a permis de centraliser l'information et créer du lien dans une matière très diversifiée. Ainsi, de nouveaux partenariats sont nés :
- un projet pilote a été mis en place pour sensibiliser les enfants à la lecture et à la créativité dans une garderie scolaire ;
- un projet pilote initie les enfants à la musique interculturelle dans une maison de quartier.

En outre, elle relaye les besoins et les demandes exprimées tant par les professionnels que par les parents. Elle sensibilise les acteurs aux besoins non rencontrés en termes d'accueil (dans les quartiers fragilisés, pendant les vacances scolaires, pour la tranche d'âge des enfants de 2,5 à 6 ans insuffisamment couverte), et à la situation du personnel dans les garderies scolaires en terme de statut, de taux d'encadrement, de formation et de mise à disposition de matériel.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents : renseignez-vous auprès des coordinatrices : **Maud Roupsard et Pascale Verhaegen.**

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Le site communal www.anderlecht.be reprend l'ensemble des activités proposées aux enfants sous la rubrique vie quotidienne, à la page jeunesse.
Il est structuré en fonction des activités. L'agenda permet également de connaître les activités ponctuelles mises en œuvre : porte ouverte, stages, formations, etc.
Le site contient aussi un espace réservé aux professionnels et propose des liens vers d'autres sources d'informations. Les coordonnées des deux coordinatrices communales de l'ATL d'Anderlecht y sont mentionnées, ainsi que celles des autres coordinations ATL de la Région bruxelloise.
Une brochure reprend les activités présentes dans la commune. On y trouve l'ensemble des opérateurs de l'accueil. le tissu associatif et sportif, ainsi que la liste des écoles qui proposent une garderie scolaire. Largement diffusée dans les écoles, auprès des associations, aux permanences sociales du CPAS et dans les services d'information de la Commune, elle est disponible auprès des deux coordinatrices de l'ATL d'Anderlecht.



COORDINATION ATL
Pour la Vie associative : Pascale Verhaegen
Rue Ropsy-Chaudron, 7 - 1070 Anderlecht
02/523 04 17 - Fax: 02 520 26 81
pverhaegen@anderlecht.irisnet.be
Pour l'Education : Maud Roupsard
Rue Georges Moreau, 7 - 1070 Anderlecht
02/558 08 87 - Fax : 02/522 17 19
maud.roupsard@mail.be

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Auderghem

3 010 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,26 % des habitants d'Auderghem (INS, 1er janvier 2005).

Auderghem a choisi de ne pas entrer dans le cadre du Décret Temps Libre de la Communauté française.

Cette commune ne dispose donc ni de coordinateur extrascolaire ni de programme CLE.

Vous trouverez les informations sur **www.auderghem.be**
ou auprès du service « activités parascolaires et socioculturelles »
Chaussée de Wavre 1649 - 1160 Auderghem
02/672 28 67
Direction : Monsieur COLOT

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe est une commune géographiquement peu étendue comprenant beaucoup d'espaces verts.

2 241 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,26 % des habitants de Berchem (INS, 1er janvier 2005).

Le réseau d'éducation francophone comprend deux écoles : une école communale regroupant trois implantations (maternelles et primaires) et une école du réseau libre (maternelles et primaires).
Ces deux écoles proposent tous les jours un accueil extrascolaire comprenant une étude dirigée à laquelle les enfants peuvent s'inscrire, des activités sportives et/ou culturelles le mercredi après-midi et une plaine de vacances pendant les vacances scolaires.

Un institut d'enseignement spécial de la Cocof (maternelles et primaires), est par ailleurs implanté dans la commune. Il accueille 40 enfants atteints de troubles instrumentaux, intellectuels, ou porteurs de handicaps auditifs et visuels.

Le travail scolaire des enfants est accompagné par 4 associations :

- l'asbl Le Pluriel/Het Meervoud, qui propose une aide aux devoirs le lundi après-midi, du soutien scolaire le mercredi après-midi ainsi qu'une initiation ludique au néerlandais le jeudi après-midi ;
- l'asbl BAC, qui propose une aide aux devoirs ainsi que de la remédiation les lundis, mardis et jeudis après-midi et un atelier expression orale/théâtre le mercredi après-midi ;
- la Cohésion sociale, qui propose une aide aux devoirs aux enfants des logements Hunderenveld les lundis et mercredis après-midi ;
- l'Association culturelle des parents musulmans, qui organise de la remédiation scolaire pour les enfants de l'enseignement primaire et secondaire.

Les activités sportives sont organisées par :

- 5 clubs de sport pour les enfants à partir de 4 ans (tennis et volley) et à partir de 7 ans (arts martiaux et escrime) ;
- 2 cours de danse (classique, jazz et claquettes) pour les enfants à partir de 3 ans ;
- 1 association qui organise des excursions pour les familles (Amuse-toit).

Les mouvements de jeunesse sont bien présents, à travers :
- 4 troupes de louveteaux pour les enfants de 8 à 12 ans (catholique et pluraliste) ;
- 3 troupes de baladins pour les enfants de 5,5 à 8 ans (catholique et pluraliste) ;
- 1 troupe de lutins pour les filles de 8 à 12 ans (catholique).

La médiation et la prévention sociales sont assurées par :
- 1 Aide en Milieu Ouvert à la jeunesse ;
- 1 service prévention communal avec trois éducateurs de rue et une médiatrice sociale ;
- 1 service jeunesse communal avec un éducateur de rue ;
- 1 asbl, Atout projet, avec deux éducateurs de rue qui organisent des activités pour les enfants de 3 à 12 ans.

Par ailleurs des activités culturelles sont organisées par une bibliothèque, une académie de musique, un centre culturel qui propose des samedis récréatifs et des spectacles, une ludothèque et une chorale. Enfin, on trouve dans la commune des activités d'échanges intergénérationnels et la possibilité d'accueil et de formation des enfants dans le cadre d'associations d'obédience religieuse ou morale.

Pendant les vacances, la commune ainsi que tous ces différents acteurs organisent des stages dont le calendrier est disponible auprès du service jeunesse de la commune.

Grâce à la Coordination Accueil Temps Libre (ATL) :
- **tous les acteurs de l'accueil extrascolaire se sont penchés sur la notion de qualité de l'accueil extrascolaire.** Ils se connaissent et travaillent en partenariat pour offrir la meilleure palette d'activités extrascolaires à l'ensemble de la population des 2,5 à 12 ans de la commune et développer des actions repérées comme répondant aux besoins des habitants ;
- **il y a un lien permanent** entre les parents qui demandent les informations et l'ensemble des acteurs qui proposent des activités. La Coordinatrice ATL tient une base de données qui reprend les enfants par âge et envoie aux parents toute nouvelle information relative aux activités ponctuelles organisées pour les enfants de la tranche d'âge concernée ;
- **un travail d'intégration** des différentes communautés à l'ensemble des activités s'est opéré. Une grande interactivité, des partenariats, un mixage de tous les publics s'opère de plus en plus à travers les différentes activités, notamment via la mise à disponibilité d'un lieu offert par la commune. Ce lieu permet la mise en place d'activités et de stages ouverts à tous les enfants de la commune.



Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Philippine De Grunne

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Un guide de l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 à 12 ans est édité par la Coordination de l'accueil extrascolaire et est disponible auprès du Service Jeunesse de la commune.
Le site de la commune www.berchem.irisnet.be affiche les coordonnées de la Coordinatrice ATL.

COORDINATION ATL
Philippine De Grunne
Administration Communale
Avenue du Roi Albert, 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe
02/464 04 87 le matin - Fax : 02/464 04 91
pdegrunne@1082berchem.irisnet.be

Notes :

L'Accueil Temps Libre à la Ville de Bruxelles



Il existe environ 240 structures d'accueil extrascolaire actives à Bruxelles-Ville. Elles sont de tous types : garderies scolaires, bibliothèques, clubs de sport, centres de créativité, écoles de devoirs, maisons des enfants, associations en milieu ouvert, … etc.

15 824 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 11,08 % des habitants de Bruxelles-Ville (INS, 1er janvier 2005).

Pendant l'année scolaire, les activités sont principalement dispensées par les écoles, les services communaux et les associations de quartier. Tous les besoins ne sont cependant pas encore couverts, principalement au niveau des places en écoles de devoirs mais aussi l'offre d'activités pour les 3-6 ans pendant l'année scolaire. Cela dit, les garderies scolaires, qui offrent un accueil de qualité, répondent à une très grande partie de la demande.

Durant les congés scolaires, la demande est couverte par le Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui offre un panel large et diversifié d'activités pour tous les enfants de 3 à 12 ans : séjours, stages et plaines de vacances.

Vu l'étendue de son territoire, la Ville de Bruxelles a décidé d'orienter le travail de la coordination de l'accueil extrascolaire par quartiers prioritaires.
Ainsi, jusqu'à présent, les coordinatrices/teurs ont travaillé pour l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les quartiers Anneessens et Nord et, récemment, dans le quartier des Marolles.

Pour ces quartiers, la coordination s'attelle à l'amélioration des collaborations, échanges et partenariats entre les associations, les écoles et les familles.
Cela passe entre autres par l'élaboration d'une réflexion commune ainsi que la réalisation de projets collectifs (mise sur pied d'une fête de quartier pour les enfants et les jeunes, réalisation de projets communs dans des domaines aussi variés que la nutrition, la création picturale, l'histoire de l'immigration, …, organisation de visites avec les parents des lieux d'activités de vacances, …).

De plus, durant deux années, la coordination de l'accueil extrascolaire a développé des ateliers artistiques dans les garderies scolaires des écoles maternelles des 3 quartiers. Elle a également mis à disposition des structures d'accueil de ces quartiers des malles pédagogiques (en 2005) et a édité plusieurs brochures d'information à destination des parents.

Outre ce travail par quartier, la coordination agit et réfléchit aussi au niveau communal (Commission Communale de l'Accueil, brochure d'information, ...) ainsi qu'au niveau régional (échanges réguliers avec les autres coordinations, ...).

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès des coordinateurs :
Amina Bakkali et Mathieu Vansantvoet

Vous cherchez un lieu d'accueil, des informations ?
La coordination de l'accueil extrascolaire a réalisé la brochure « Pose ton cartable » qui reprend l'ensemble des structures d'accueil situées à Bruxelles ville : toutes les institutions ou associations y sont décrites en détail et classées par quartier ou type d'activités. Elle peut être envoyée sur simple demande adressée à la Coordination.
Un site internet reprenant les activités est en construction.

COORDINATION ATL
Amina Bakkali et Mathieu Vansantvoet
Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
02/204 00 04 / 05 - Fax : 02/204 00 08
coordaesbxl@hotmail.com

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Etterbeek

3 723 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 9,05 % des habitants d'Etterbeek (INS, 1er janvier 2005).

Etterbeek a choisi de ne pas entrer dans le cadre du Décret Temps Libre de la Communauté française.

Cette commune ne dispose donc ni de coordinateur extrascolaire ni de programme CLE.

Vous trouverez les informations sur **www.etterbeek.irisnet.be** - rubriques « vos loisirs à Etterbeek » ou « loisirs, sports, culture ».



L'Accueil Temps Libre à Evere

Evere offre une palette variée d'opérateurs et d'activités

3 774 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 11,42 % des habitants d'Evere (INS, 1er janvier 2005).

Durant l'année scolaire, l'offre d'accueil se répartit entre :

- les garderies scolaires proposées en semaine par toutes les écoles francophones fondamentales ;
- une coordination des écoles de devoirs qui gère les 5 écoles de devoirs présentes sur le territoire de la commune : 4 d'entre elles travaillent au sein des Maisons de quartier, 1 dans les locaux attribués au Centre culturel ;
- divers lieux proposant une large palette d'activités variées : danse, musique, arts plastiques, théâtre, activités linguistiques et informatiques ; activités dans le cadre de mouvements de jeunesse (troupes de scouts) et activités sportives très variées proposées par 27 clubs sportifs.
- Parmi les autres activités, citons les activités autour du livre et des jeux par l'association Ludo-biblio, les activités proposées par le Centre culturel dans les 6 écoles d'Evere durant le temps de garderie et durant l'année scolaire et les activités proposées par les 4 Maisons de quartier.

Durant les vacances scolaires, l'offre d'accueil est répartie selon les différents congés :

- durant les « petits » congés scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval), il existe une garderie centrale pour les trois écoles communales.
- durant les vacances de Pâques et d'été, la plaine de vacances communale est ouverte aux enfants qui fréquentent une des six écoles ou qui résident à Evere.
- des stages de vacances sont organisés par le Centre culturel, l'asbl Loisirs jeunes Evere, les stages Sports Loisirs, le Green Life, Le Handball Club Evere, l'Atelier Amadéo, l'Art de la danse, le Evere White Star Tennis et le Hockey Club.
- des bibliothèques organisent des activités autour de la lecture.

La coordination tente d'améliorer l'offre d'accueil par l'organisation de formations communes pour le personnel encadrant et l'achat de matériel adapté pour certains opérateurs de l'accueil extrascolaire. Elle a amélioré la mobilité entre l'école et les activités extrascolaires par la création du cyclobus qui mène les enfants vers les activités du mercredi après-midi en vélo.

Elle a été à l'initiative de la création de la Ludo-biblio (travail en partenariat de la ludothèque et de la bibliothèque communale) proposant des activités à destination des enfants de moins de cinq ans.

La coordination a mis en œuvre un travail spécifique de sensibilisation et d'informations en rapport avec l'intégration des enfants handicapés. Et d'une manière générale, elle veille à l'amélioration de l'information faite aux familles par la publication d'un guide papier et par le biais du site internet communal. Une grande récolte d'informations avant les congés scolaires permet de mettre à jour l'offre de stages qui est diffusée avant les vacances d'été via un feuillet d'information spécifique.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents. Renseignez-vous auprès de la coordinatrice : **Fanchon Martens**

Vous cherchez un accueil, des informations ?

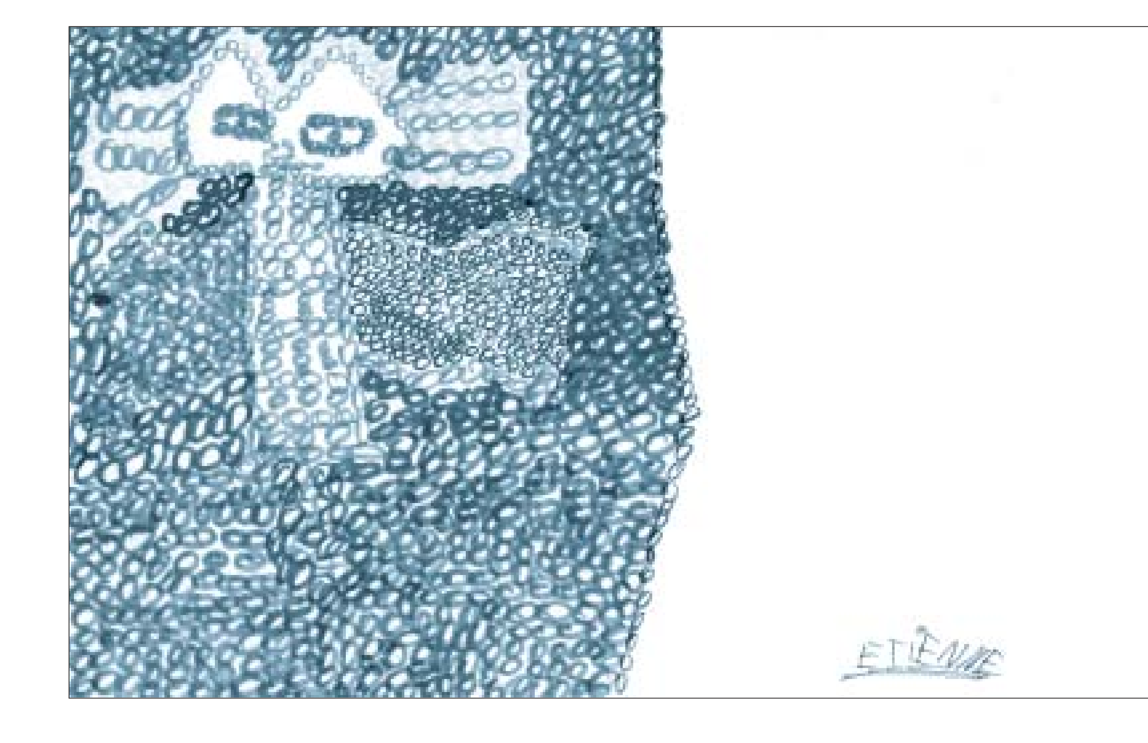
Les activités pour enfants sont reprises sur le site communal : www.evere.be (> vivre à Evere > enfants – jeunes). **Un guide papier est édité chaque année** dans le courant du mois de septembre/octobre, il est à votre disposition sur simple demande à la coordinatrice.

COORDINATION ATL

Fanchon Martens
Service Loisirs - Administration Communale
Square Hoedemaekers, 10 - 1140 Evere
02/247 62 47 - Fax : 02/247 63 59
acevere.aes@brutele.be

Notes :

L'Accueil Temps Libre à Forest



A Forest, il y a une diversité d'opérateurs qui accueillent les enfants durant leurs temps libres. Les principaux acteurs agissent dans des secteurs comme les écoles, les associations sportives et/ou culturelles, les milieux d'accueil et les services communaux.

5 272 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 11,09 % des habitants de Forest (INS, 1er janvier 2005).

L'offre d'accueil se décline de la manière suivante :

- **les écoles** organisent d'une part des garderies scolaires et d'autre part des ateliers sportifs et/ou culturels ;
- **les associations sportives et/ou culturelles** s'organisent en : écoles de devoirs, maisons de quartier, maisons des jeunes, aides en milieu ouvert (AMO), clubs sportifs, centre culturel, milieux d'accueil associatifs ;
- **les services communaux** organisent : un Centre de vacances et de loisirs pour enfants, des activités stages de vacances dans le cadre du Parascolaire, les « Mercredis récréatifs » et un Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS)

Depuis 2002, pour apporter une meilleure réponse aux besoins non rencontrés mis en évidence par la Coordination locale pour l'enfance, la commune a décidé de créer le Service Accueil Extrascolaire qui a pour mission d'informer, de gérer, de coordonner et de promouvoir l'offre d'accueil extrascolaire ainsi que les projets de partenariats avec les opérateurs d'accueil locaux.

Depuis sa mise en place, la Coordination locale pour l'enfance (CLE) de Forest essaie d'attirer l'attention des différents opérateurs locaux sur la qualité de l'accueil réservé aux enfants.

Elle rappelle que l'enfant n'est pas qu'un élève, mais aussi une personne à part entière à considérer comme telle et que sa place doit être appréciée en fonction de ce constat. Son intégration sociale mérite un encadrement et un accueil de qualité sans discrimination. Celui-ci doit pouvoir se conjuguer avec un large éventail d'animations complémentaires à l'école et accessibles à tous. Que ces activités soient culturelles, sportives, récréatives ou ludiques, elles doivent offrir à l'enfant la possibilité de se socialiser, d'apprendre, de découvrir et de se découvrir durant son temps libre, et ce en toute sécurité. C'est dans ce but que le programme CLE de Forest vise à encourager le partenariat entre la Commune de Forest et les opérateurs qui se sont inscrits dans sa démarche.



Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La **Commission Communale de l'Accueil (CCA)** comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès du coordinateur :
Hicham Mokhtari

Vous cherchez un accueil, des informations ?
A la demande des parents et des professionnels de l'accueil extrascolaire, la Coordination locale pour l'enfance de Forest a développé et créé différents outils d'information :

- **une brochure** disponible sur simple demande au coordinateur,
- **des panneaux d'information communaux ainsi que des affiches et des avis,**
- **des pages destinées spécifiquement à l'accueil extrascolaire sur le site internet de l'Administration communale - www.forest.irisnet.be** (choisir éducation et enfance, puis extrascolaire)

COORDINATION ATL
Hicham Mokhtari
Chaussée de Bruxelles, 273 - 1190 Forest
02/370 22 38 - Fax : 02/370 22 96
hichammokhtari@forest.irisnet.be

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Ganshoren

A Ganshoren, l'offre d'accueil est principalement assurée par la Commune et les écoles qui organisent des garderies avant et après la classe.

1 988 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 9,69 % des habitants de Ganshoren (INS, 1er janvier 2005).

La Commune met en place un accueil des enfants de 2,5 ans à 15 ans durant tous les congés scolaires (plaines, clubs et séjours de vacances) ainsi que les mercredis après-midi. En semaine, elle ouvre une école des devoirs et en soutient une seconde afin que les élèves des trois écoles primaires ordinaires, tous réseaux confondus, puissent obtenir une aide.

Au niveau associatif, les clubs sportifs proposent, durant l'année scolaire, les principales disciplines (football, basket, arts martiaux, gymnastique, tennis…) en se partageant les infrastructures disponibles. Quelques-uns organisent des stages de perfectionnement durant les vacances d'été.

Les petits artistes ont quelques possibilités d'exercer leurs talents sur le territoire, par l'intermédiaire du Centre culturel.

Des mouvements de jeunesse (5) sont actifs le week-end et lors de leurs camps d'été.

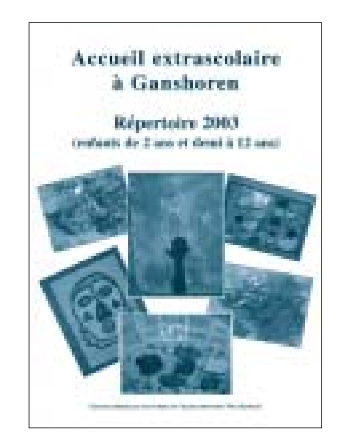
Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance adopté par le Conseil communal vise à améliorer la qualité de l'accueil dans les garderies scolaires, à consolider les partenariats existants entre les opérateurs et à en favoriser de nouveaux. Il tend à faciliter la communication entre opérateurs et familles, à mieux les informer sur l'offre et la demande, ainsi que sur les possibilités d'aide financière. Il incite les opérateurs à une vigilance accrue sur le bon état des locaux et du matériel utilisé. Enfin, il suscite l'attention envers les enfants porteurs de handicap.

La présence d'une coordination de l'Accueil Temps Libres à Ganshoren est bénéfique à plusieurs titres.
Depuis le premier recensement établi en 2002, les opérateurs sont reconnus et les contacts sont facilités entre ceux-ci, les décideurs politiques et les bénéficiaires. Les besoins, les limites et la motivation de chacun sont mieux cernés.
Des projets ont été concrétisés en vue d'améliorer la sécurité et le cadre d'accueil.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Joëlle Bouffioux

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Les 37 opérateurs recensés comme actuellement actifs à Ganshoren, sont présentés sur le site de l'accueil extrascolaire **www.ganshoren.irisnet.be/extrascolaire**
Une version papier reprenant l'offre d'accueil sous forme de **dépliant** est disponible à l'Administration communale, bureau de la coordinatrice.

COORDINATION ATL
Joëlle Bouffioux
Administration communale
Avenue Charles-Quint, 140 - 1083 Ganshoren
02/464 95 73 - Fax : 02/465 73 73
extrascolaire@ganshoren.irisnet.be



Notes :

L'Accueil Temps Libre à Ixelles



Ixelles offre une palette variée d'opérateurs et d'activités

5 697 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 7,32 % des habitants d'Ixelles (INS, 1er janvier 2005).

D'une part, les écoles (8 écoles communales et 6 écoles libres) organisent leurs propres garderies scolaires pendant la semaine en période scolaire et durant les petits congés.

Lors des vacances d'été, les services de l'instruction publique et de la jeunesse organisent des centres de vacances. Ces centres sont ouverts à tous les enfants.

D'autre part, des opérateurs très diversifiés :

- 18 opérateurs organisent des activités artistiques (académie, danse, cirque, stage d'architecture, arts plastiques, cours de chant, etc.) ; la plupart d'entre eux proposent également des stages pendant les vacances.
- 20 opérateurs organisent des activités sportives et également des stages (arts martiaux, football, tennis, kin-ball, badminton, natation, tennis de table, basket-ball, athlétisme, etc).
- 2 opérateurs organisent des cours de langues (espagnol, néerlandais et anglais) dont un propose également des stages.
- 6 opérateurs organisent des activités didactiques (centre de documentation, ateliers scientifiques, activités autour du livre, développement de projet), dont certains également sous forme de stages.
- 4 opérateurs organisent spécifiquement des plaines de vacances, dont une spécialement pour petits (de 2,5 à 8 ans).
- Enfin, il y a 4 fédérations de mouvements de jeunesse, 6 écoles de devoirs, dont une pour adolescents et 2 bibliothèques.

La coordination de l'accueil extrascolaire d'Ixelles concentre son action sur :

- **le développement d'outils d'information** à destination des familles : guide, site internet et organisation annuelle d'une Fête des Familles, où les différents opérateurs sont présents ;
- **les formations des accueillants :** cette année, 11 accueillants du réseau libre ont débuté leur cycle de formation. Depuis 3 ans, le réseau communal poursuit un programme de formation de tous les accueillants ;
- **l'amélioration du matériel destiné aux garderies** : achat de jeux et livres à destination des garderies d'école, en utilisant les ressources de la commune (ludothèque communale, bibliothèque communale et service des sports) ;
- **la politique de subsidiation de la commune.** Celle-ci prend en compte les besoins révélés par l'état des lieux (ex : la commune subsidie la plaine de vacances pour les enfants âgés de 2,5 à 8 ans).

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Catherine Arijs

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Un guide qui a pour titre
« Après l'école… Temps Libre à Ixelles » est disponible sur simple demande au 02/515 69 04 ou extrascolaire_xl@hotmail.com
Tous les renseignements sont également disponibles via le site internet : **www.extrascolaire-xl.be**

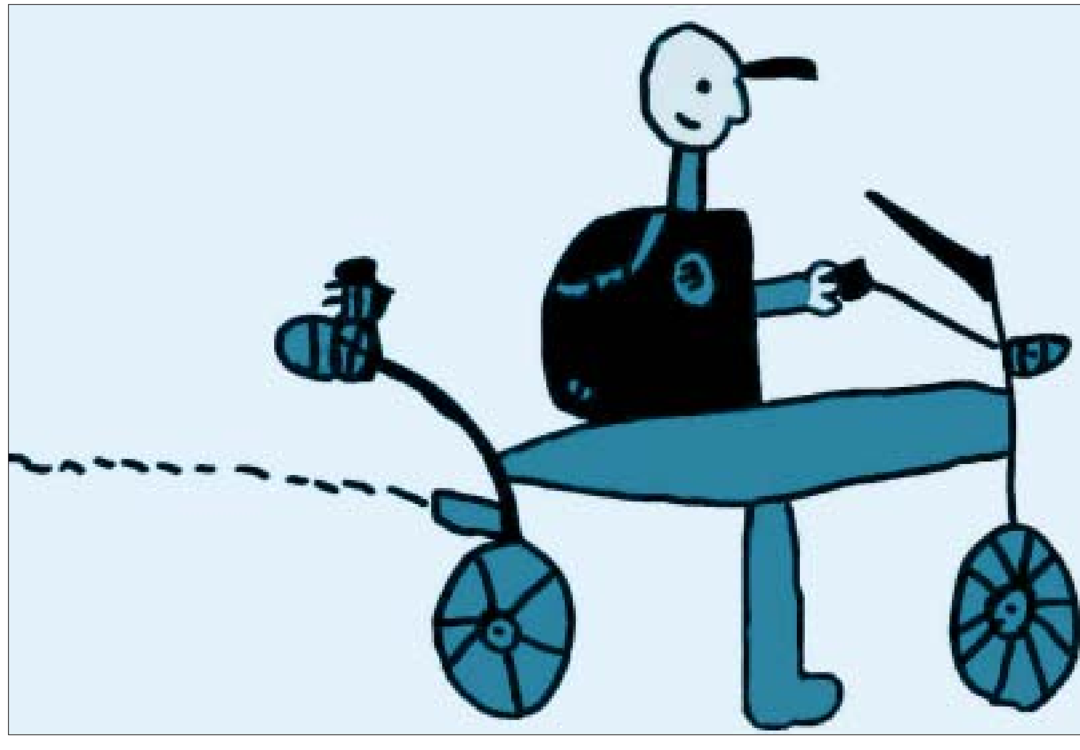
COORDINATION ATL
Catherine Arijs
Service Jeunesse neuvième direction
Chaussée d'Ixelles, 168 - 1050 Ixelles
02/515 69 04 - Fax : 02/515 69 05
extrascolaire_xl@hotmail.com

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Jette

4 371 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,35 % des habitants de Jette (INS, 1er janvier 2005).



Mathéo

L'accueil extrascolaire de Jette comprend trois types d'opérateurs :

Les opérateurs communaux, qui organisent :

- les garderies scolaires des écoles communales qui accueillent les enfants durant l'année scolaire dès 7h30, ainsi que le midi et le soir jusque 18h00;
- les activités socioculturelles organisées par la commune de 14h00 à 16h00 les mercredis après-midi ;
- une garderie centralisée dans une école communale qui accueille les enfants durant le congé de la Toussaint, le congé d'hiver, les vacances de carnaval ainsi que durant la dernière semaine du mois d'août ;
- une plaine de vacances « Kids Holiday Jette » durant les vacances de Pâques et d'été ;
- une école de devoirs pour les enfants des écoles communales et libres.

Les écoles libres, qui organisent :

- les garderies scolaires le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h00.
- des activités les mercredis après-midi. Celles-ci sont organisées par la plupart des écoles soit seules, soit en partenariat avec les opérateurs de l'accueil de la commune.

Le secteur associatif comprenant :

- les clubs sportifs qui proposent des activités très variées (football, futsal (football en salle), arts martiaux, basket-ball, danse, volley-ball, tennis, tennis de table, gymnastique, handbal, psychomotricité, escalade, badminton) après l'école et durant les vacances.
- les écoles des devoirs : une école de devoirs reconnue du centre d'entraide de Jette et l'école de devoirs de l'asbl Trait d'Union qui n'est pas reconnue.
- les Ateliers de Caroline, le Camj « école de vie », le Centre de formation sportive, l'Atelier 340, le Centre culturel et « Soyez stages ».

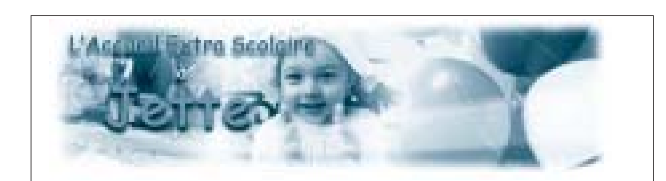
La coordination Accueil Temps Libre permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'offre, la demande et les besoins des familles en matière d'accueil extrascolaire.
Elle renforce le travail des accueillantes en les intégrant dans un cadre plus général que leur école. D'autre part, les formations organisées dans le cadre de la coordination tendent à créer un label de qualité communal valorisant tant les accueillantes que les conditions d'accueil offertes aux enfants.

Notes :

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès du coordinateur :
Paul Spitaels

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Le **Service communication** de la Commune de Jette est à votre disposition :
Chaussée de Wemmel, 100 - 1090 Jette
02/425 24 61
La **brochure** « VIVRE A JETTE » peut-être obtenue par simple demande au Service communication ou au coordinateur.
Vous pouvez également consulter le site internet **www.jette.irisnet.be** > Jette-Education et enfance

COORDINATION ATL
Paul Spitaels
Service Enseignement - Accueil extrascolaire
Chaussée de Wemmel, 100 - 1090 Jette
02/422 31 83
aesjette@hotmail.com



L'Accueil Temps Libre à Koekelberg



L'offre en matière d'accueil extrascolaire est bien étoffée à Koekelberg :

2 010 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 11,36 % des habitants de Koekelberg (INS, 1er janvier 2005).

Dans le domaine des garderies, chaque école de la commune (tous réseaux confondus) propose une garderie pendant l'année scolaire, les écoles communales complètent l'offre pendant les vacances (excepté juillet).

Dans le domaine des associations :

- Des clubs sportifs proposent l'organisation et la gestion d'activités sportives le week-end, en semaine et durant les vacances. Parmi les spécificités, on note l'initiation au patinage à roulettes, durant des séances récréatives destinées aux enfants dès l'âge de 4 ans.
- la bibliothèque communale accueille les enfants en semaine, après l'école et le samedi matin.
- le Conseil de la Jeunesse francophone organise une semaine de stage pendant le congé de Carnaval, une semaine pendant le congé de Pâques et 3 semaines durant les vacances d'été.
- la maison de quartier « La Maison en couleurs » accueille les enfants après l'école en période d'activité scolaire et pendant les congés scolaires.
- les Ateliers Artistiques de Koekelberg, qui accueillent les enfants en période d'activité scolaire, après l'école et le samedi matin.
- l'asbl Mosaïc organise des activités culturelles et sportives, de théâtre, de chant et de percussions.
- les Mouvements de jeunesse, qui organisent des sorties dans les bois et à la piscine, pour les enfants âgés de 5 à 18 ans, tous les dimanches (sauf le 1er dimanche du mois).
- le Service de Prévention de Koekelberg accueille les enfants après l'école en période d'activité scolaire et pendant les congés scolaires.
- Relais-famille accueille des enfants après l'école en période d'activité scolaire et pendant les congés scolaires.

La coordination s'attelle particulièrement à mettre en œuvre une meilleure diffusion de l'information sur les activités existantes, ainsi qu'un meilleur relais des demandes et des besoins.

Cela a permis, entre autres, la création de partenariats entre différentes structures, principalement entre les écoles et les associations. La Commission Communale de l'Accueil est un lieu privilégié qui permet aux partenaires de se rencontrer et d'échanger leurs idées en vue de trouver de nouvelles pistes de collaboration.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend aussi des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Aude Ghistelinck

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet communal **www.koekelberg.be**

Une **brochure** (nouvelle édition fin 2006) reprenant également ces informations est disponible sur demande auprès de la coordinatrice.

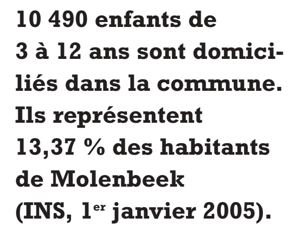
COORDINATION ATL
Aude Ghistelinck
Place Vanhuffel, 6 - 1081 Koekelberg
02/412 14 84 - Fax : 02/414 10 71
aghistelinck@koekelberg.irisnet.be

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Molenbeek

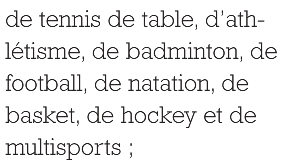
Les activités proposées durant l'année scolaire et les vacances sont variées à Molenbeek.



10 490 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 13,37 % des habitants de Molenbeek (INS, 1er janvier 2005).



Durant l'année scolaire :

- les activités artistiques et culturelles : Académie de dessins, Académie de musique, accueil intergénérationnel, centre d'expression et de créativité, aide en milieu ouvert, école du cirque, ludothèque, maison des cultures et de la cohésion sociale … ;
- les activités didactiques : écoles de devoirs, bibliothèque avec aide aux travaux de recherche, centre informatique, service de remédiation en langue française ;
- les activités sportives : Académie de karaté, Académie de taekwondo, association de gymnastique parascolaire, divers clubs de danse, de tennis, de tennis de table, d'athlétisme, de badminton, de football, de natation, de basket, de hockey et de multisports ;
- les mouvements de jeunesse : le scoutisme qui dispose de 3 unités catholiques, 1 socialiste et 1 pluraliste ;
- les activités multiples : une série de lieux propose diverses activités : des activités culturelles, sportives, de vacances et, pour certains, de l'aide aux devoirs. Il s'agit notamment des maisons de jeunes, des maisons de quartier, des services d'accueil scolaires.

Durant les vacances :

- la majorité des structures (à l'exception des académies et des écoles de devoirs) fonctionnent, parfois avec adaptation de leurs activités (en termes de contenu ou d'horaire), également durant les périodes de vacances ;
- certaines activités sont organisées spécifiquement durant les congés : plaines de vacances, stages multi-sports, stages de tennis de table, activités intergénérationnelles, stages artistiques, stages créatifs, stages de football, stage informatique, stage multi-activités…

- Certaines structures accueillent les enfants de moins de 6 ans :
  les services d'accueil scolaires, les plaines de vacances, 1 accueil intergénérationnel,
  1 accueil parascolaire,
  2 ludothèques,
  1 bibliothèque,
  2 cours de danse,
  1 association de gymnastique parascolaire,
  1 club d'athlétisme,
  2 clubs de natation,
  1 club de hockey.

- Certaines structures accueillent, le plus souvent ponctuellement, au sein de leurs activités, les enfants présentant un handicap : les plaines de vacances, une ludothèque, une unité scout, la maison des cultures et de la cohésion sociale…

Les principaux apports de la coordination en termes de qualité de l'accueil extrascolaire concernent l'amélioration de l'information des utilisateurs et des opérateurs de l'accueil extrascolaire et la promotion de projets répondant aux besoins du secteur.

En terme d'amélioration de l'information, la coordination a mis au point un répertoire, une carte et un site. L'information a également été relayée par des affiches dans des lieux publics et dans des structures partenaires ainsi que par la rédaction d'articles dans la presse locale ou spécialisée.

La coordination assure également, quotidiennement, par téléphone, l'information et/ou l'orientation des familles, des opérateurs et autres éventuels interlocuteurs qui la contactent à propos de diverses questions.

En réponse aux besoins non rencontrés, plus d'une cinquantaine de projets ont vu le jour.
Il s'agit notamment, à titre d'exemples, de :
- la diversification du matériel disponible (ex : achat de jouets, de jeux de société, de livres, d'instruments de musique, de matériel de psychomotricité…) ;
- la diversification des activités proposées en intra-muros (mise en place ou amélioration d'ateliers de créativité, contes, cuisine, informatique, journal, danse, psychomotricité…) et en extra-muros (organisation de sorties à la ferme, au zoo, au spectacle, au musée, à la mer, à la piscine, à un centre récréatif…) ;
- l'amélioration des espaces d'accueil (aménagement de la cour, d'un coin calme, d'un coin lecture, d'un espace de rangement…) ;
- la mise en place de stages de vacances (1 mois d'activités d'été culturelles et sportives, 1 semaine d'activités d'été sur le thème du voyage, 1 mois d'activités socioculturelles de vacances…) ;
- l'instauration de projets d'intégration d'enfants avec handicap (au sein de stages d'été d'une école du cirque, des activités d'une ludothèque, des activités traditionnelles d'une plaine de vacances).

La coordination gère elle-même, en partenariat, 5 projets :
- mise à disposition (gratuite) d'un stock de matériel spécifique à l'accueil d'enfants présentant un handicap à destination des lieux qui se lanceraient dans l'accueil de ce type d'enfants. Ce stock de matériel est constitué en partenariat par la coordination et la ludothèque communale ;
- intégration d'enfants handicapés (pour la 3ème année consécutive) au sein de la station communale de plein air, durant 2 semaines, en juillet. Ce travail s'effectue en partenariat entre la coordination, le service d'instruction publique et la station de plein air communale ;
- animation mensuelle des réunions d'un collectif composé de partenaires au programme CLE. Ce collectif est chargé de créer 2 outils de sensibilisation à l'intégration, l'un destiné aux familles et l'autre, aux opérateurs d'accueil ;
- organisation du prêt de 10 malles thématiques de matériel mises gratuitement à disposition des lieux qui organisent un accueil extrascolaire. Les thèmes concernés sont le conte, la psychomotricité, la circomotricité, la musique, la nature, le théâtre, les jeux pour petits, les jeux pour grands, les jeux coopératifs et les jeux d'extérieur ;
- animation mensuelle d'un groupe « Accueil temps libre » ouvert à l'ensemble des opérateurs actifs sur la commune et ayant pour objectif de promouvoir l'échange d'informations et la réflexion sur certains thèmes préoccupant le terrain.



Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Rrenseignez-vous auprès des coordinatrices :
Anne Dohogne et Caty De Bremaeker

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Trois outils reprennent l'offre d'accueil de la commune :
Une carte des activités : « Après l'école … la carte des activités en dehors des heures scolaires pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans à Molenbeek-Saint-Jean ».
Elle reprend les coordonnées des opérateurs classés par thème, ainsi qu'une localisation des divers lieux d'activités sur une carte géographique de la commune. Cette carte a été réalisée en 2004. Elle a été distribuée à tous les enfants scolarisés à Molenbeek via les écoles ainsi qu'aux familles, associations qui contactent la coordination. Celle-ci est toujours disponible sur demande auprès des coordinatrices.



Un répertoire des activités : « Le répertoire des activités en dehors des heures scolaires pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans à Molenbeek-St-Jean ». Celui-ci a été distribué auprès des écoles, services et associations en contact avec le public cible de la coordination ATL. Il comporte deux parties : la première reprend les activités permanentes qui se déroulent tout au long de l'année et est classée par thèmes (activités artistiques, didactiques, multiples, sportives…). La deuxième partie comporte les informations se rapportant aux activités organisées durant les vacances scolaires. Cette partie est actualisée à l'approche de chaque période de vacances scolaires.
Les mises à jour sont envoyées par Email ou par courrier aux détenteurs du répertoire.

Notes :

Un site internet :
www.molenbeek.be/FR/CAES/Index.htm
Celui-ci a approximativement la même structure que le répertoire et est également mis à jour à l'approche de chaque période de vacances scolaires.



COORDINATION ATL
Anne Dohogne et Caty De Bremaeker
Rue Tazieaux, 25 - 1080 Molenbeek
02/410 19 27 - 0497 44 69 14 - 0497 18 22 12
coordination.aes@molenbeek.irisnet.be



L'Accueil Temps Libre à Saint-Gilles

Sur le territoire de Saint-Gilles, on dénombre plus de 50 opérateurs, associations et écoles, qui organisent des activités extrascolaires.

4 485 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,25 % des habitants de Saint-Gilles (INS, 1er janvier 2005).

Les 9 écoles présentes sur le territoire communal organisent des garderies scolaires.

Les académies, les ateliers créatifs, les ateliers culturels, les ateliers d'expression, les ateliers musicaux, la bibliothèque, les écoles de devoirs, les mouvements de jeunesse et les clubs de sport organisent un accueil extrascolaire durant l'année scolaire. Certaines associations organisent un soutien scolaire, certaines encore des plaines de vacances ou des stages durant les vacances scolaires.

La totalité de l'offre permet donc de couvrir les périodes de la semaine, entre l'école et le retour à la maison, des mercredis après-midi, du week-end et des vacances scolaires.

La coordination locale pour l'enfance a développé une vision d'ensemble permettant de réfléchir à une politique locale cohérente pour améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire dans différents registres :

- **la coordination des différents partenaires** soutient les initiatives existantes et suscite des projets de partenariats ;
- **la centralisation de l'information a été améliorée**, tant pour les opérateurs de l'accueil que pour les parents, par la création du guide « S'occuper malin à Saint-Gilles ». Dans cette lignée, la création du bulletin de liaison « Keskispass ? » fait partie des outils de communication pratique et locale entre partenaires de l'accueil ;
- **l'achat de matériel contenu dans cinq malles pédagogiques** divisées par thèmes (activités sportives, psychomotricité, jeux de coopération, jeux de cirque et de jonglerie) soutient le déve-

loppement d'activités variées et de qualité dans les structures d'accueil. En outre, ce matériel est mis en prêt gratuitement et l'échange des malles pédagogique favorise les rencontres entre les différents opérateurs.

La coordination de l'accueil extrascolaire a réalisé, selon les priorités mises en exergue par l'analyse des besoins communaux, un programme pour mobiliser les actions et les initiatives en faveur des garderies scolaires, de l'accueil des enfants de moins de 6 ans et de l'accompagnement des familles primo-arrivantes.

Ce programme a donné lieu concrètement à :

- **la mise en place dans plusieurs écoles saint-gilloises du projet « SOSALE »** (Si On S'Amusait après L'Ecole). Il s'agit d'étoffer les activités offertes dans les garderies par : l'organisation quotidienne d'espaces de jeux et de rencontres ; la mise en place d'ateliers créatifs, culturels et sportifs accessibles à tous les enfants ; le réaménagement des infrastructures des garderies en fonction des besoins des enfants (par exemple : aménagements pour les jeux calmes, jeux au sol et coins de lecture) ;
- **un projet de psychomotricité relationnelle** pour les enfants de 4 à 5 ans et un projet d'escalade soutenant l'intégration des primo-arrivants dans l'extrascolaire, et ceci grâce à un partenariat entre les écoles, leurs garderies scolaires et les associations. D'autres structures travaillant auprès du même public (des ateliers créatifs de danse, théâtre, couture, yoga-gym, apprentissage des langues à travers la peinture) se sont mises en place grâce à une collaboration entre certaines garderies scolaires et associations ;
- **des partenariats entre artistes de disciplines différentes** (théâtre, arts plastiques, peinture) et associations. Au final, une grande exposition a permis de montrer toutes les techniques créatives qui ont été développées, grâce à ces partenariats, auprès des enfants ;
- **une attention et un soutien tout particulier apporté à la formation des accueillantes.** Lors des formations, de nombreux thèmes sont abordés : le développement de l'enfant, sa place dans le groupe, l'accueil des familles. Outre les thématiques abordées, il s'agit également de former les accueillants à de nouvelles techniques d'animation. Des réunions d'équipe sont régulièrement organisées afin de mettre en place le projet pédagogique de chaque garderie scolaire ;
- **une sensibilisation à l'accueil d'enfants présentant un handicap** afin de permettre aux opérateurs de recevoir toute l'aide nécessaire pour organiser l'intégration de ce type d'enfants dans les activités extrascolaires grâce, notamment, à la formation prodiguée par les professionnels de l'IRSA, du Famisol, du CREE, etc.).

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Nathalie Cunha

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Le site **www.animalin.be** reprend toutes les activités extrascolaires de Saint-Gilles. Il permet de faire des recherches multiples : notamment, selon l'âge, le type d'activité ou encore la période voulue.
Une **version papier** « S'occuper malin à Saint-Gilles » existe également. Celle-ci est disponible chez tous les opérateurs de l'accueil extrascolaire de la commune ainsi qu'à l'Administration communale.

COORDINATION ATL
Nathalie Cunha
Coordination ATL de Saint-Gilles - Instruction Publique
Place Van Meenen, 39 - 1060 Bruxelles
02/536 02 98 - Fax : 02/536 17 09
ncunhameira@stgilles.irisnet.be



Notes :



L'Accueil Temps Libre à Saint-Josse-Ten-Noode

A Saint-Josse, différents types d'activités sont organisées tant après l'école que pendant les vacances scolaires :

3 090 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 13,35 % des habitants de Saint-Josse (INS, 1er janvier 2005).

1 maison d'accueil d'enfants organise une plaine de vacances destinée aux 2,5 – 6 ans pendant les congés scolaires (Noël, Pâques et vacances d'été).

5 garderies scolaires du réseau communal et 4 garderies scolaires du réseau libre, dont une école d'enseignement spécial, accueillent pendant l'année scolaire les enfants de 2,5 ans à 12 ans inscrits dans les écoles de leur réseau respectif.

12 associations (dispensant du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, de la remédiation scolaire, de l'aide spécifique aux travaux scolaires,...) dont une Association en Milieu Ouvert et 4 associations reconnues comme écoles de devoirs fonctionnent pendant l'année scolaire (soutien scolaire, activités sportives, ludiques et culturelles) et certains pendant les vacances (activités sportives, ludiques et culturelles) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.

Plusieurs structures de type culturel et artistique (académies, cours d'initiation à la musique, activités parascolaires, bibliothèque communale, ateliers créatifs, cours de langues étrangères) fonctionnent pendant l'année scolaire (et certaines pendant les vacances) pour un public d'enfants de 3 à 12 ans.

Des activités sportives sont proposées par le club de foot Saint-Josse et les Bains de Saint-Josse. Ceux-ci organisent des activités régulières dont certaines en partenariat avec les écoles. De manière plus ponctuelle, des activités d'arts martiaux et du mini-foot sont également organisées. Toutes ces activités se déroulent pendant l'année scolaire et certaines également pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.

La coordination de l'accueil temps libre collabore à différents projets visant à l'amélioration de l'offre d'accueil présente sur la commune :

L'organisation de formations des accueillant(e)s scolaires dans le cadre du programme de Coordination Locale pour l'Enfance, qui a pour objectif de valoriser le statut des accueillant(e)s, d'une part, et d'améliorer la qualité de l'accueil pour les enfants, d'autre part.

La participation de la coordinatrice aux concertations d'accueillant(e)s scolaires permet de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil en garderies scolaires.

La mise en place du réseau des Ecoles de devoirs a pour objectif de diversifier l'offre d'accueil en connaissance du travail effectué par les autres opérateurs.

La réalisation de la brochure Accueil Extrascolaire de Saint-Josse-Ten Noode reprend l'offre d'accueil existante et permet une meilleure information à destination des parents. En outre, la coordinatrice maintient des contacts réguliers avec les opérateurs en vue d'un meilleur relais de l'information et de la promotion d'initiatives existantes et/ou nouvelles, ce qui engendre l'impulsion de partenariats favorables à l'accueil extrascolaire.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents : l'Association de parents de l'Ecole les Tournesols, l'Association de parents de l'Institut Saint-Louis et l'Association de parents de l'Institut La Sagesse-Philomène, sont, chacune, représentées au sein de la CCA par des parents élèves.

Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Julienne Mpia

Vous cherchez un accueil, des informations ?

Le **guide** papier est disponible auprès de la coordination ATL de Saint-Josse et un **site** internet est en construction.

COORDINATION ATL
Julienne Mpia
Commune de Saint-Josse-Ten-Noode
Avenue de l'Astronomie, 13 - 1210 Saint-Josse
02/220 25 62 - Fax : 02/220 25 07
atl@stjosse.irisnet.be



Notes :



L'Accueil Temps Libre à Schaerbeek

Plus de 130 opérateurs sont présents sur le territoire de la commune. Ils développent différents types d'activités, tant après l'école que pendant les vacances scolaires : activités de soutien scolaire, activités parascolaires, garderies, activités créatives, sportives, culturelles, mouvements de jeunesse, etc...

13 462 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 12,20 % des habitants de Schaerbeek (INS, 1er janvier 2005).

Cette diversité s'illustre aussi dans l'éventail d'activités proposées aux enfants - plus de 70 - allant de l'aïkido au trapèze en passant par le chant, la danse, la cuisine, les activités scientifiques, la natation, le djembé, la photo, la sculpture… Cela démontre la vitalité et la créativité d'un secteur qui vise à faire du temps libre de l'enfant un moment de découverte, d'expression et de partage.

Un foisonnement d'activités donc, mais une répartition inégale sur le territoire : les associations sont en effet concentrées sur la zone autour du quartier de la gare du Nord et autour de l'axe Avenue Voltaire/ Avenue Paul Deschanel. Par contre, les mouvements de jeunesse sont plus présents dans la zone située près du Boulevard Lambermont.

Un des objectifs de l'accueil extrascolaire est de faciliter la conciliation entre la vie familiale et professionnelle.
Les horaires d'ouverture sont souvent calqués sur des horaires de travail classiques. Mais cela ne correspond plus toujours aux modifications engendrées par la flexibilité des horaires, de plus en plus présente dans le monde du travail. Ainsi, mis à part les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs et quelques rares associations, peu de milieux d'accueil sont ouverts par exemple le samedi et le dimanche.

L'état des lieux et l'analyse des besoins identifiés sur la commune de Schaerbeek a donné une vue plus approfondie et précise des réalités de terrain. Cela a ainsi permis d'opérer des choix plus

pertinents au moment de décider de l'attribution de subsides, soit dans le cadre de la subvention complémentaire de la Communauté Française, soit dans le cadre d'une toute nouvelle subvention communale. Cette dernière subvention est due à l'instigation de l'Echevin de l'Enfance et de la Commission Communale de l'Accueil qui ont, de concert, interpellé le Conseil Communal pour voter un budget destiné à compléter les moyens octroyés aux opérateurs via le décret ATL.

C'est ainsi que depuis 2003 il a été possible :

- **d'accroître le nombre de places pour l'accueil** des enfants de 3 à 6 ans et d'améliorer le taux d'encadrement par la mise à disposition de personnel supplémentaire dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pendant les congés scolaires ;
- **de mettre en place et de développer des projets d'intégration** d'enfants porteurs de handicap dans les activités extrascolaires par la mise à disposition de personnel supplémentaire, le prêt de matériel pédagogique et de jeux, la mise en lien avec Bruxelles-Intégration et les services d'accompagnement ;
- **de mettre en place un projet d'animation pendant l'été** dans le parc Rasquinet pour les enfants qui ne partent pas en vacances et qui ne sont pas inscrits dans une structure extrascolaire ; ce projet est l'aboutissement d'un partenariat avec une association en milieu ouvert, la ludothèque Ludocontact, la bibliothèque de Schaerbeek, l'école de Cirque de Bruxelles, la Gerbe Mémoire Vivante, association travaillant avec les seniors et les responsables et gardiens du parc concerné ;
- **d'améliorer la qualité de l'accueil en garderie** par la constitution de mallettes pédagogiques et l'élaboration de leur contenu avec les accueillantes chargées de l'accueil ;
- **d'accompagner les accueillantes** dans le choix des formations proposées par l'ONE et de les mettre en contact avec l'association Badje pour l'utilisation de chèques-remplacement leur permettant d'être remplacées pendant leur formation ;
- **d'accompagner les écoles** pour l'élaboration d'un projet d'accueil conforme au Code de Qualité de l'ONE ;
- **d'organiser chaque année des conférences et journées d'études** à l'intention des professionnels de l'accueil extrascolaire, portant sur l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Ces actions ont permis d'améliorer les pratiques, les échanges d'informations, la visibilité du secteur, l'accès à l'information et l'entrée dans un processus de professionnalisation.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès des coordinatrices :
Michelle Uthurry et Elise Bouchelet

Vous cherchez un accueil, des informations ?

Brochure « Que faire après l'école à Schaerbeek ? Guide de l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 à 12 ans » - Edition 2005

www.extrascolaire-schaerbeek.be

Le site a été développé en 2003 pour répondre à la fois à la demande des familles et des professionnels du secteur. Outre les informations liées à la recherche d'une activité spécifique pendant une période donnée, il informe sur les événements liés au secteur extrascolaire : conférences, journées d'études, expositions et fêtes organisées par les acteurs extrascolaires schaerbeekois.

Le site a pour ambition d'être une vitrine de la dynamique locale mais aussi d'être un outil pour développer les échanges entre opérateurs. Sont donc aussi mis en exergue des projets ponctuels ainsi que toutes les informations nécessaires à la compréhension des différents textes et décrets relatifs au secteur.

COORDINATION ATL
Michelle Uthurry et Elise Bouchelet
Réseau Coordination Enfance
Rue Philomène, 37 - 1030 Schaerbeek
02/219 26 04 - Fax : 02/218 87 34
saes@extrascolaire-schaerbeek.be



Notes :



L'Accueil Temps Libre à Uccle

L'offre d'accueil extrascolaire est très étoffée à Uccle

7 274 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 9,70 % des habitants d'Uccle (INS, 1er janvier 2005).

Il y a 35 implantations scolaires et donc autant de garderies. Dans le domaine des clubs sportifs, on dénombre
11 clubs de tennis,
1 club de tir à l'arc,
4 clubs de natation,
2 clubs de multisports,
1 club de minifoot,
6 clubs de karaté,
4 clubs de judo,
4 clubs de hockey,
4 clubs de gym,
1 club de golf,
1 club de goshin-jutsu,
1 club de frisbee,
2 clubs de football,
2 clubs d'escrime,
1 club d'escalade,
2 clubs d'équitation,
1 club d'échec,
2 clubs de basket,
1 club de badminton,
1 club d'arts martiaux.

Il y a également de nombreux autres opérateurs de l'accueil : 3 Académies, 2 Centres d'Expression et de Créativité, 1 Association en Milieu Ouvert, 5 ateliers créatifs, 1 association de type chorale, 1 de cirque, 1 de comédie musicale, 2 de cuisine, 4 de danse, 1 de jeu de rôle, 1 de langue, 1 de miniature, 6 de musique, 1 de science et nature, 6 de théâtre, 2 de conte, 3 de psychomotricité, 2 de multi-activités, 4 plaines de jeux, 3 écoles de devoirs, 23 mouvements de jeunesse, 2 maisons de jeunes.

Le Parascolaire d'Uccle est quant à lui très connu pour les multiples activités qu'il propose et sa qualité d'accueil. L'offre de périodes d'activités ou de stages est très grande et le site internet www.uccle.be précise toutes ces informations.

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance a mis en œuvre des actions diverses :

- **des activités spécifiques pour les enfants handicapés :**
  - un stage annuel à la plaine de jeux communale qui intègre durant deux semaines en août des enfants handicapés (de type 2).
  - un programme de sensibilisation à destination des opérateurs de l'accueil sur l'intérêt de l'intégration des enfants handicapés. Ce travail s'effectue à l'aide d'une plaquette d'information réalisée lors d'un groupe de travail mené par les coordinateurs à l'échelle régionale.
- **des activités spécifiques pour les enfants de 2,5 à 6 ans** :
  - la dynamisation des garderies selon le concept de

« formation - animation – matériel » dans les garderies de maternelle le mercredi après-midi. Les opérateurs locaux assurent
l'animation en garderie et la formation des accueillantes, leur laissant ensuite le matériel utilisé offrant ainsi des outils et des techniques que les accueillantes pourront exploiter seules par la suite. Ce projet a l'avantage annexe de dynamiser les liens entre le monde associatif et les établissements scolaires. Le projet a connu un grand succès dans les garderies maternelle et a ensuite été développé dans les garderies de primaire ;

- le nombre de demandes d'accueil pour les plus petits est croissant et une page spéciale « stages pour les petits » est disponible sur le site internet ;
- le Parascolaire d'Uccle développe davantage ses activités pour les plus jeunes ;

- **création d'une école de devoirs** dans le quartier du Centre « P'tit Coup de Pouce » (constituée en asbl indépendante de la commune). Un partenariat communal a été mis en place avec le service de la culture pour les locaux (bibliothèque du Centre) et le service de la jeunesse a offert un subside de démarrage ;
- **organisation d'un vaste programme de formations** qualifiantes et reconnues par la Communauté française à destination des accueillants de garderie de tous les réseaux. De surcroît, la coordination organise régulièrement des rencontres avec les accueillantes pour développer une information permanente sur les différentes actions et projets menés pour améliorer la qualité de l'accueil. Ces réunions, très appréciées des accueillantes, permettent des échanges d'expériences tous réseaux scolaires confondus ;
- **création d'activités culturelles et sportives** peu onéreuses, voire gratuites, dans les garderies scolaires : mise en place d'activités de tennis de table et de jeux coopératifs avec pour objectif final de grandes rencontres inter réseaux et inter garderies. Des entraînements et des formations ont été proposés dans les garderies des écoles. Le matériel adéquat (jeux ou matériel de tennis de table) a été offert aux participants ;
- **de nombreux contacts** dans le cadre de multiples projets et souvent une collaboration avec les différents services tels que le Parascolaire, le service des Sports, le CPAS et le service Jeunesse autour de l'utilisation des chèques-sport.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès des coordinatrices :
Brigitte Buisson et Aurore Faivre d'Arcier

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Le site internet **www.uccle.be** reprend les activités qui se déroulent sur le territoire de la commune. Un moteur de recherche http://www.uccle.be/EXTRA/recherche.cfm permet de consulter l'offre selon différents critères comme la discipline, l'âge et la période des activités proposées. Actuellement, le site est en reconstruction mais il sera très prochainement à nouveau accessible, dans la partie dédiée aux services communaux.

Le site internet propose deux pages spéciales :
une pour les stages réservés aux petits et une pour les stages occasionnels organisés à Uccle.

COORDINATION ATL
Brigitte Buisson et Aurore Faivre d'Arcier
Service Extrascolaire
Chaussée d'Alsemberg, 860 - 1180 Uccle
02/378 48 64 - Fax : 02/348 68 04
aes@uccle.be

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Watermael-Boitsfort

L'offre d'accueil extrascolaire est bien étoffée à Watermael-Boitsfort, tant au niveau du choix des activités proposées que des plages horaires couvertes.

2 470 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,16 % des habitants de Watermael-Boitsfort (INS, 1er janvier 2005).

Les services sociaux prennent en charge les enfants dont les parents connaissent des difficultés financières.

- **Les 8 garderies communales et les 3 garderies libres** sont ouvertes aux enfants des écoles, tous les jours de 15h30 à 18h30. Les auxiliaires d'éducation qui ont les enfants en charge ont suivi des formations psychopédagogiques et des stages de jeux et bricolages afin d'occuper les enfants de façon ludique et instructive. Toutes les garderies disposent d'activités parascolaires telles qu'informatique, dessin, danse, bricolage, néerlandais, sport, lecture, karaté et cuisine.
- **Les sports** sont pris en charge par plusieurs clubs tels « Le Manège du Possible », la piscine « Calypso 2000 », le stade des Trois Tilleuls.
- **Les activités culturelles** sont organisées par des associations telles « La Chaise musicale », « L'art à petits pas », « L'entrée des Artistes » et « La Vénerie ».
- **Le soutien scolaire** est actuellement pris en charge par la « Maison de Quartier » du Dries.

Tous ces organismes fonctionnent tout au long de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires.
Les vacances d'été sont couvertes par l'offre des associations comme Toboggan, CEMEA à la Vénerie, le club sportif des Trois Tilleuls. Par ailleurs, les plaines de vacances sont organisées par le service Enseignement pendant toutes les vacances scolaires.

En outre, un **nouveau sport, le Kin-ball**, est accessible tous les mercredis après-midi aux enfants de 8 à 12 ans durant l'année scolaire.
Pour les tout-petits, des ateliers musicaux fonctionnent tous les lundi et mardi après-midi.

La coordination s'est essentiellement employée à l'amélioration du statut des auxiliaires d'éducation, les faisant passer d'un statut précaire à un statut stable. La création de postes de « Référentes » et les diverses formations dispensées aux auxiliaires d'éducation ont largement contribué à les fidéliser, ce qui favorise l'amélioration de la qualité de l'accueil destiné aux enfants.

Par ailleurs, les subsides ont été employés à créer des bibliothèques là où il n'y en avait pas, à acheter du matériel de dessin, de bricolage, des malles à jeux et des malles d'instruments de musique. Des stages ont été organisés, pour les auxiliaires, afin de les familiariser avec le nouveau matériel.



Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Josiane Vander Smissen

Vous cherchez un accueil, des informations ?
Sur le site internet de la commune ne sont mentionnées que les coordonnées du Service Accueil Extrascolaire.

Par contre, il existe une **brochure** « Watermael-Boitsfort ... après l'école », reprenant tous les renseignements. Cette brochure est distribuée dans les écoles, à chaque écolier et peut être obtenue au service Extrascolaire.

COORDINATION ATL
Josiane Vander Smissen
Place Payfa-Fosseprez, 12 - 1170 Watermael-Boitsfort
02/674 41 20 - Fax : 02/674 74 61
jvandersmissen@wb.irisnet.be

Notes :



L'Accueil Temps Libre à Woluwe-Saint-Lambert

4 137 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 8,65 % des habitants de Woluwe-Saint-Lambert (INS, 1er janvier 2005).

Woluwe-Saint-Lambert a choisi de ne pas entrer dans le cadre du Décret Temps Libre de la Communauté française.

Cette commune ne dispose donc ni de coordinateur extrascolaire ni de programme CLE.

Vous trouverez les informations sur **www.woluwe1200.be** ou **www.jjjy.be**
JJJy (Jeunesse, Jeugd, Jugend, Youth)
Avenue du Couronnement, 65 - 1200 Bruxelles
02/776 82 53



L'Accueil Temps Libre à Woluwe-Saint-Pierre

Il y a deux volets à l'accueil extrascolaire à Woluwe-Saint-Pierre : d'une part, les associations et clubs sportifs et d'autre part, les garderies scolaires qui, à elles seules, sont un secteur primordial de l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans.

3 807 enfants de 3 à 12 ans sont domiciliés dans la commune. Ils représentent 10,03 % des habitants de Woluwe-Saint-Pierre (INS, 1er janvier 2005).

Les nombreux clubs sportifs et associations qui sont présents sur la commune développent différents types d'activités dont des activités créatives, sportives et culturelles, tant durant la période d'après l'école que pendant les vacances scolaires.

La coordination tente d'apporter aux associations et aux écoles :

- **un soutien matériel** par, entre autre, l'achat de matériel de jeux pour les garderies scolaires, des tickets d'entrées à la piscine pour favoriser le sport, l'achat de matériel spécifique pour encadrer des enfants porteurs d'un handicap ;
- **la possibilité de créer des partenariats.**

L'objectif de la Coordination Locale pour l'Enfance est d'offrir aux enfants un accueil de qualité durant les garderies scolaires et durant les vacances scolaires dans les plaines de vacances ou les stages pour permettre aux parents qui travaillent de laisser leurs enfants dans un environnement sûr, convivial avec du matériel adapté.

Afin de mener à bien cet objectif, la première priorité est la formation des accueillantes des garderies scolaires (communales ou du réseau libre) et des accueillantes des associations qui organisent des stages et des plaines de vacances durant toute la journée pendant les vacances scolaires.

Les formations portent, entre autres, sur l'approche relationnelle, la négociation des conflits, une meilleure connaissance du développement des enfants et sur les soins médicaux d'urgence.

Vous avez envie de vous investir concrètement ?
La Commission Communale de l'Accueil (CCA) comprend des représentants des parents.
Renseignez-vous auprès de la coordinatrice :
Sarah Coeckelberghs

Vous cherchez un accueil, des informations ?
L'information destinée aux parents est disponible au travers de la **brochure** « Mes parents au turbin, je m'amuse malin », qui a été distribuée, en 2004, dans toutes les écoles fondamentales et mise à disposition en divers lieux fréquentés par les familles. En complément, un feuillet d'informations sur les activités organisées sur le territoire de la commune durant le congé d'été pour les enfants de 2,5 à 12 ans est distribué dans les écoles fondamentales, au début du mois de juin.
Le **guide de l'accueil** des enfants de 2,5 à 12 ans de la commune de Woluwé-Saint-Pierre peut être obtenu sur simple demande auprès de la coordinatrice.

COORDINATION ATL
Sarah Coeckelberghs
Coordination de l'Accueil Extrascolaire de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Av. Ch. Thielemans 28 - 1150 Woluwe-Saint-Pierre
02/773 07 65
scoeckelberghs@woluwe1150.irisnet.be



Notes :

Notes :

Présentation des partenaires qui ont permis la réalisation de ce numéro

LE CDCS-CMDC, c'est

- Un acteur « passeur de frontières ». Le CDCS-CMDC permet un accès facile et rapide aux informations, initiatives et professionnels de l'action sociale tant francophone que néerlandophone de la Région bruxelloise.

- Une expertise dans la production d'une large gamme d'outils d'information tant pour les autorités publiques que pour le secteur associatif. Le CDCS-CMDC réalise d'initiative ou à la demande, des études, des répertoires, des brochures, des guides, des cahiers mais aussi des sites internet. Les publications propres sont toujours bilingues.

- Une base de données informatisée reprenant plus de 9000 associations et services bruxellois actifs dans le secteur psycho-médico-social. Outre des informations telles que leurs coordonnées et activités, celle-ci gère aussi de nombreux documents s'y rapportant tels que leurs statuts et dépliants de présentation. Un fonds documentaire informatisé comprenant plusieurs milliers d'articles issus de la presse ou de revues spécialisées ; des ouvrages ; des rapports de recherche ; des rapports d'activités ; des brochures ; des actes de colloques, séminaires et journées d'études ; des répertoires.

- Une équipe à votre service du lundi au vendredi de 9h à 12h et les après-midi sur rendez-vous.

CDCS
Centre de Documentation et de Coordination Sociales
Avenue Louise, 183 - 1050 Bruxelles
02/511 08 00 - www.cdcs.irisnet.be

LE CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES POUR L'ENFANCE (CERE)

Offre des services à la collectivité dans le domaine de l'enfance :

- il produit et diffuse des analyses et des informations fiables, complètes et adaptées pour les professionnels, les décideurs et les parents de jeunes enfants ;

- il propose et accompagne des solutions concrètes pour développer l'accueil des enfants et améliorer l'accès aux services, l'égalité entre les enfants, et valoriser les ressources disponibles (subventions de l'ONE, du FESC, de la COCOF, …) ;

- il développe des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux.

Fondé par les experts de l'Observatoire de l'Enfant, Perrine Humblet, Vincent Lorant et Alain Dubois, le CERE développe des cadres d'analyse rigoureux en se basant sur une approche multidisciplinaire et une collaboration avec les acteurs de terrain. Outre ses fondateurs, l'équipe est composée d'Anne-Françoise Dusart, Catherine Gillet, Joëlle Mottint et Anne Nasielski.

CERE asbl
Le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance
Chaussée d'Alsemberg, 1001 (Globe Village) - 1180 Bruxelles
02/333 46 10 - info@cere-asbl.be

Notes :

Pour rendre votre lecture active et la tenir à jour :

RENDEZ-VOUS SUR

www.grandirabruxelles.be





Nouveaux responsables de l'accueil de l'enfant

•

Changements d'adresses, nouvelles adresses

•

Ouvertures de places

•

Nouveaux visages de l'accueil…

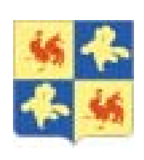
•

**Vous serez informés
des dernières nouvelles de l'accueil de l'enfant,
un secteur qui bouge !**

**Quant au Guide,
vous le trouverez en PDF dans le site
dès le 1er janvier 2007**



Observatoire de l’enfant
42 Rue des Palais - 1030 Bruxelles
Tél : +32(2)800 83 53 - Fax : +32(2)800 80 01
observatoire@grandirabruxelles.be
http://www.grandirabruxelles.be
http://www.childrenineurope.org



**«Grandir à Bruxelles» est une publication
de la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale**
http://www.cocof.irisnet.be

*L’Observatoire de l'enfant est membre de
l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles
http://www.arsc.be/*


Editeur responsable : Patrick Debouverie 42
Rue des Palais, 1030 Bruxelles